



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**BO**

Bulletin officiel  
de l'Éducation nationale,  
de la Jeunesse  
et des Sports

n° 24  
2024

---

Bulletin officiel n° 24 du 13 juin 2024

---

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo24-0>

## Sommaire

### Enseignements primaire et secondaire

#### Enseignement moral et civique

Programme du cours préparatoire à la classe terminale des voies générale, technologique et professionnelle et des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

→ [Arrêté du 29-05-2024](#) JO du 12-6-2024 - NOR : MENE2413934A

### Sports

#### Sport de haut niveau

Fonctionnement des maisons régionales de la performance (MRP) consécutivement au transfert des missions en matière de sport de haut niveau des Drajes vers les centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) et organismes identifiés

→ [Instruction du 14-05-2024](#) - NOR : SPOV2413827J

### Personnels

#### Pour une École inclusive

Modules de formation d'initiative nationale pour une École inclusive - Année scolaire 2024-2025

→ [Circulaire du 04-06-2024](#) - NOR : MENE2413697C

## Informations générales

### Conseils, comités, commissions

**Composition de la commission d'examen des candidatures constituée pour le recrutement du directeur général de France Éducation international**

→ [Arrêté du 24-05-2024](#) - NOR : MEND2414145A

### Vacance de fonctions

**Directeur ou directrice du groupement d'intérêt public Trousse à projets**

→ [Avis](#) - NOR : MENF2415323V

## Enseignement moral et civique

### Programme du cours préparatoire à la classe terminale des voies générale, technologique et professionnelle et des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

NOR : MENE2413934A

→ Arrêté du 29-5-2024 - JO du 12-6-2024

MENJ / DGESCO C1-3

Vu Code de l'éducation, notamment article D. 311-5 ; arrêté du 9-11-2015 modifié ; avis du CSE du 22-05-2024

**Article 1** – Le programme d'enseignement moral et civique du cours préparatoire à la classe terminale des voies générale, technologique et professionnelle et des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

**Article 2** – Les parties relatives à l'enseignement moral et civique de l'annexe 2 (Programme d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux), de l'annexe 3 (Programme d'enseignement du cycle des approfondissements) et de l'annexe 4 (Programme du cycle des approfondissements) de l'arrêté du 9 novembre 2015 susvisé sont supprimées.

Les arrêtés suivants sont abrogés :

- arrêté du 17 janvier 2019 fixant le programme d'enseignement moral et civique de la classe de seconde générale et technologique et de la classe de première des voies générale et technologique ;
- arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement moral et civique de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel ;
- arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement moral et civique des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle ;
- arrêté du 19 juillet 2019 fixant le programme d'enseignement moral et civique de la classe terminale des voies générale et technologique ;
- arrêté du 3 février 2020 fixant le programme d'enseignement moral et civique des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel ;
- arrêté du 21 avril 2021 fixant les programmes d'enseignement moral et civique de la classe de seconde générale et technologique et des classes de première et terminale des voies générale et technologique adaptés pour la Nouvelle-Calédonie.

**Article 3** – Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2024-2025 en ce qu'elles concernent les classes de cours préparatoire, cours moyen première année, cinquième, seconde générale et technologique, seconde professionnelle et première année de préparation au certificat d'aptitude professionnelle, à la rentrée de l'année scolaire 2025-2026 en ce qu'elles concernent les classes de cours élémentaire première année, cours moyen deuxième année, quatrième, première des voies générale, technologique et professionnelle et deuxième année de préparation au certificat d'aptitude professionnelle et à la rentrée de l'année scolaire 2026-2027 en ce qu'elles concernent les classes de cours élémentaire deuxième année, sixième, troisième et terminale des voies générale, technologique et professionnelle.

**Article 4** – Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 29 mai 2024,

Pour la ministre de l'Éducation nationale et de Jeunesse, et par délégation,

Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,

Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,

Jean Hubac

## Annexe(s)

▾ [Annexe — Programme d'enseignement moral et civique du cours préparatoire à la classe terminale des voies générale, technologique et professionnelle et des classes préparant au CAP](#)

# Enseignements primaire et secondaire

## Programme d'enseignement moral et civique du cours préparatoire à la classe terminale des voies générale, technologique et professionnelle et des classes préparant au CAP

### Sommaire

#### Préambule

Les valeurs et les principes de la République  
La place de l'enseignement moral et civique dans le parcours citoyen  
La citoyenneté républicaine  
Construire une culture de la démocratie  
Progressivité  
Méthodes

#### CP : Se reconnaître comme individu et élève

Connaissance et maîtrise de soi  
Les règles collectives et l'autonomie  
Règles d'hygiène et exigence d'intimité  
Être élève à l'école de la République

#### CE1 : Respecter les autres

Altérité et sociabilité  
Règles collectives et prise d'initiative  
Principes et symboles de la République

#### CE2 : Apprendre ensemble et vivre ensemble

L'engagement pour le bien commun  
La République et son fonctionnement

#### CM1 : Faire société

Civisme et citoyenneté  
L'égalité dans la dignité  
Comment faire société

#### CM2 : Vivre en République

Citoyenneté et nationalité  
Libertés et droits fondamentaux  
Respecter les droits de tous  
À l'école laïque

#### Sixième : Apprendre à vivre dans une société démocratique

Représenter les autres et servir l'intérêt général  
Respecter des règles et en comprendre la finalité : l'exemple de la laïcité à l'École  
Avoir des droits en tant que personne et respecter ceux des autres : l'exemple du droit à la vie privée

#### Cinquième : Égalité, fraternité et solidarité

Agir pour l'égalité femmes-hommes et lutter contre les discriminations  
La solidarité et ses échelles

#### Quatrième : Défendre les droits et les libertés

L'État de droit et les libertés  
Défendre le cadre démocratique : sécurité et défense nationale

#### Troisième : Faire vivre la démocratie

Les règles du jeu démocratique  
Les acteurs du jeu démocratique et leur engagement (1) : l'opinion  
Les acteurs du jeu démocratique et leur engagement (2) : l'engagement collectif

#### Seconde : Droits, libertés et responsabilité

L'État de droit garantit les droits et libertés et un pluralisme démocratique  
Liberté et responsabilité : l'exemple de l'information (vecteurs, nécessité et enjeux)  
Droits et responsabilité : l'exemple de la protection de l'environnement et de la sauvegarde de la biodiversité

#### Première : Cohésion et diversité dans une société démocratique

Les valeurs et les principes de la République à l'épreuve de la cohésion sociale  
La République et la Nation

## **Terminale : La vie démocratique : débat, délibération et prise de décision**

Les principes et les espaces du débat démocratique

La délibération dans les institutions

## **Classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle**

### **Droits, libertés et responsabilité**

L'État de droit est garant des libertés et des droits fondamentaux

Liberté et responsabilité : l'exemple de l'information (vecteurs, nécessité et enjeux)

Droits et responsabilité : l'exemple de la protection de l'environnement et sauvegarde de la biodiversité

La délibération dans les institutions (nationales, européennes, internationales) : l'exemple des questions environnementales

### **Cohésion et diversité dans une société démocratique**

Les valeurs et les principes de la République à l'épreuve de la cohésion sociale

La République et la Nation

L'engagement politique des citoyennes et citoyens au service de la société

## **Préambule**

Le programme d'enseignement moral et civique répond à l'ambition que nourrit l'École de la République de former les élèves à l'exercice et à une conscience claire de leur citoyenneté. Il les aide à élaborer une idée du bien public qui transcende les intérêts particuliers. Il structure leur parcours citoyen et l'enrichit en assurant la progressivité de leur apprentissage civique.

Le programme d'enseignement moral et civique déploie l'ensemble des dimensions éthiques et politiques de la citoyenneté, depuis les rapports interpersonnels des enfants et des adolescents dans et hors de la classe, jusqu'à leur engagement dans la vie économique, sociale et politique, dont les enjeux sont tout à la fois locaux, nationaux et mondiaux, en passant par la part qu'ils peuvent prendre dans le cadre de la démocratie scolaire. Le programme assure une connaissance du cadre institutionnel de la République française et de l'Union européenne. Il participe pleinement à l'éducation aux médias et à l'information (EMI) ainsi qu'à l'éducation au développement durable (EDD). Il met en avant la dimension humaine des relations sociales, politiques, économiques et culturelles, en contribuant à développer la capacité d'empathie des élèves. Enfin, il développe et consolide des compétences qui permettront aux futurs adultes de contribuer à résoudre les problèmes collectifs de leur temps.

Conçu dans une perspective de cohérence et de progressivité des cycles d'apprentissage, le programme d'enseignement moral et civique présente distinctement, pour chaque année, les notions et les contenus que les élèves doivent acquérir. Il propose des démarches et situations d'apprentissage possibles en indiquant des sources et des ressources dans lesquelles puiser, ainsi que des dispositifs existants auxquels il peut s'articuler. Le programme d'enseignement moral et civique a également vocation à s'inscrire dans des démarches de labellisation, des partenariats avec les collectivités territoriales ou le monde associatif, ainsi que de multiples projets pédagogiques.

L'ambition du programme est d'ouvrir l'enseignement moral et civique sur le monde extérieur, tantôt saisi dans sa proximité, en l'inscrivant dans une logique de territoire (l'école ou la commune), tantôt appréhendé dans sa globalité (la Nation, l'Europe et le monde, la planète Terre), sans omettre les enjeux de l'univers numérique dans lequel nous sommes de plus en plus engagés.

### **Les valeurs et les principes de la République**

Le Code de l'éducation dispose depuis 2005 « qu'outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République » (article L 111-1).

Les valeurs et les principes de la République fondent le pacte républicain garant de la cohésion nationale, en même temps qu'ils protègent la liberté de chaque citoyen, contribuent à l'égalité de toutes et de tous, promeuvent les liens de civilité structurant une société proprement démocratique et permettent le débat d'idées. Les transmettre et les faire partager sont au cœur de l'œuvre d'intégration républicaine. Ces valeurs et ces principes relient également la France à la société des autres nations démocratiques, à l'échelle européenne comme à l'échelle mondiale.

Les valeurs et les principes essentiels de la République française sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité. S'en déduisent notamment l'égalité entre les femmes et les hommes, le refus de toutes les discriminations et la solidarité. L'enseignement moral et civique porte sur ces valeurs et ces principes, qui constituent un bien commun des citoyennes et des citoyens dans la vie démocratique de la République.

### **La place de l'enseignement moral et civique dans le parcours citoyen**

L'enseignement moral et civique transmet les principes éthiques, juridiques et politiques fondamentaux du parcours citoyen de l'élève. Ce parcours engage l'ensemble des enseignements dispensés à l'école, mais aussi la vie de l'établissement, dont les actions peuvent être menées en partenariat avec les collectivités locales, d'autres ministères, des organismes publics ou des associations. Il se nourrit également des « éducations » transversales présentes dans les programmes auxquelles il contribue : éducation aux médias et à l'information, au développement durable, à la défense, au

droit, aux compétences économiques, budgétaires et financières, à la vie affective, relationnelle, et sexuelle et, enfin, aux arts et à la culture.

L'éducation à la citoyenneté ne se limite pas à l'horaire dévolu à l'enseignement moral et civique. Le parcours citoyen, pour être pleinement réalisé, suppose l'explicitation des enjeux de citoyenneté présents dans tous les enseignements et dans la vie de l'école ou de l'établissement. Il vise à l'investissement des élèves dans les structures de la vie scolaire et, plus généralement, de la vie économique et sociale, de la politique et en somme de la démocratie : réalisation de projets dans le cadre de l'établissement, commémorations, engagement au sein d'institutions et d'associations ou pour la Nation (service civique, service national universel).

L'enseignement moral et civique contribue ainsi à donner son sens à l'éducation à la citoyenneté, dont il est une pièce cardinale. Il constitue un foyer d'initiatives où sont explicitées et déployées les multiples dimensions d'une citoyenneté active, républicaine et démocratique.

### La citoyenneté républicaine

La République française est une démocratie. Elle s'inscrit à la fois dans une histoire nationale et dans la communauté des nations démocratiques. Elle se fonde sur le patrimoine de la Nation française et permet l'actualisation de ses valeurs et de ses principes pour répondre aux évolutions de la société.

La citoyenneté repose sur l'autonomie du citoyen et sur son appartenance à une communauté politique, qui, en , est fermement adossée aux valeurs et aux principes de la République. Cette conception de la citoyenneté souligne l'importance de la loi et du droit tout en promouvant une éthique et une culture du débat et de la pluralité des opinions caractéristiques de l'espace démocratique.

Placé au cœur de la vie de l'école et de l'établissement, le développement d'une citoyenneté républicaine irrigue l'ensemble des enseignements. Elle inspire les actions qui mettent les élèves au contact de la société, en particulier celles qui concernent l'éducation au développement durable et la prise de conscience écologique, qui ont vocation à susciter un engagement individuel et collectif essentiel au respect et à la protection de l'environnement et de la biodiversité.

### Construire une culture de la démocratie

Pour construire une culture de la démocratie, l'enseignement moral et civique vise à développer les compétences civiques et citoyennes des élèves. La construction de ces compétences s'opère à travers quatre grandes dimensions<sup>1</sup> :

- les valeurs et les principes auxquels on se réfère et que l'on cherche à promouvoir
  - liberté, égalité, fraternité et laïcité
  - solidarité, égalité entre femmes et hommes, refus de toutes les discriminations
  - respect de la dignité humaine
  - État de droit
- les domaines de connaissances qui permettent aux élèves d'exercer leur compréhension critique
  - citoyenneté et institutions nationales et européennes
  - règle et droit
  - défense, sécurité et résilience nationale
  - développement durable et transition écologique
  - information et médias
- les attitudes qui permettent de s'inscrire dans la vie démocratique
  - respect d'autrui et acceptation des différences
  - respect de soi, maîtrise de soi
  - prise d'initiative dans le respect des règles, des autres et de l'environnement
  - esprit civique et sentiment d'appartenance à une collectivité
  - engagement et sens des responsabilités
  - équilibre entre l'initiative individuelle et l'acceptation des règles communes
- les aptitudes que cet enseignement cherche à développer
  - écoute et observation, réflexion et discernement, esprit critique
  - capacité à exprimer ce que l'on ressent et empathie
  - apprentissage autonome
  - implication dans un projet collectif et coopération
  - participation à un débat pour résoudre les conflits et/ou prendre des décisions

---

<sup>1</sup> Ces dimensions sont issues du cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie élaboré par le Conseil de l'Europe : <https://www.coe.int/fr/web/reference-framework-of-competences-for-democratic-culture>

Ces quatre dimensions fixent un cadre au travail des élèves en enseignement moral et civique. Elles permettent de nourrir la réflexion didactique et pédagogique du professeur des écoles, du professeur d'histoire-géographie au collège et du professeur de lycée responsable de cet enseignement en visant l'acquisition progressive des compétences civiques et citoyennes.

L'enseignement moral et civique étant au cœur du parcours citoyen, les quatre dimensions fournissent également un cadre à l'ensemble des actions conduites pour l'éducation à la citoyenneté.

Sans s'y résumer ni s'y substituer, la construction d'une culture de la démocratie participe au développement des compétences psychosociales des élèves, pour mieux prévenir notamment les situations de harcèlement et favoriser la coopération entre les élèves.

### Progressivité

L'explicitation des objectifs et des contenus de l'enseignement moral et civique est annualisée afin de garantir la progressivité de la formation des élèves. En tenant compte de leur âge, les contenus d'enseignement qui leur sont proposés sont investis de manières diverses :

- en s'inscrivant dans une perspective d'approfondissement et une logique spiralaire, afin de susciter une authentique compréhension des piliers éthiques et politiques de notre République démocratique. Ses institutions, par exemple, ne sont pas abordées avec le même niveau de détail aux cycles 2, 3 et 4 ;
- en accordant une place accrue aux questions vives de la société contemporaine, discutées en ouvrant tout l'éventail possible des opinions prévalentes et en s'appuyant sur la pratique du débat réglé, au fur et à mesure que les élèves approchent de la majorité ;
- en opérant progressivement un élargissement optimal de l'horizon intellectuel et citoyen de l'élève, qu'il concerne ses relations avec ses pairs ou la compréhension des grands enjeux de la société civile et des questions politiques dans un monde aux espaces et aux sociétés interdépendants.

La progressivité de l'enseignement moral et civique permet de dérouler de manière régulière et continue les notions ou les thématiques principales auxquelles il est adossé en évitant d'en concentrer l'étude sur une seule année du programme. Par exemple, les objectifs de développement durable (ODD) sont distribués de façon diversement approfondie tout au long de la scolarité des élèves.

### Méthodes

L'enseignement moral et civique se déploie, dans la mesure du possible, à partir de l'examen de situations réelles (qui peuvent être issues de l'expérience des élèves eux-mêmes), d'analyses savantes (tirées de ressources scientifiques, historiques ou politiques) ou de descriptions imaginaires (puisées dans la littérature ou dans les arts, par exemple). Il contribue au développement des compétences orales à travers, notamment, la pratique de l'argumentation. Le débat réglé, comme la discussion argumentée ou le dilemme moral à partir du cycle 4, permettent aux élèves d'éprouver, de comprendre et de mettre en perspective les valeurs et les principes qui régissent notre société démocratique. Discussion ou débat privilégient, non l'expression polémique d'opinions antagonistes, mais la mobilisation de connaissances utiles à la formulation claire d'arguments rigoureux.

L'enseignement moral et civique s'appuie sur un ensemble de documents de référence (juridiques, historiques, patrimoniaux, littéraires, etc.). Il est également un lieu de partage d'expériences, soit des élèves eux-mêmes, qui ont pu connaître des expériences d'engagement, soit d'adultes sollicités dans ce but.

Selon des modalités pédagogiques variées en lien avec des contenus historiques, littéraires, artistiques, scientifiques ou institutionnels qu'il privilégie en fonction de l'âge et de la compréhension des élèves, le professeur suscite l'élaboration et l'échange d'arguments clairement formulés, à l'oral comme à l'écrit, et permet aux élèves d'exercer leur esprit critique avec discernement et de développer les compétences visées.

L'enseignement moral et civique se prête particulièrement aux travaux et aux démarches qui placent les élèves en situation de coopérer et favorisent les échanges et la confrontation des idées. Il peut reposer sur des projets individuels et collectifs susceptibles de dépasser le cadre horaire de l'enseignement ou de la classe et d'impliquer l'établissement, voire des partenaires institutionnels ou associatifs.

Enfin, dans une perspective résolument interdisciplinaire, l'enseignement moral et civique oriente l'attention des élèves vers des problématiques contemporaines particulièrement vives liées à l'EMI d'une part, à l'EDD d'autre part. L'enseignement moral et civique n'a pas vocation à se substituer à ces deux « éducations », mais contribue à faire naître des projets interdisciplinaires et y participe de plein droit, grâce à la coopération des professeurs de toutes les disciplines dans le second degré, notamment le professeur documentaliste pour l'EMI ou le professeur d'histoire-géographie ou de sciences de la vie et de la Terre pour l'EDD. Au lycée, la diversité des disciplines contribuant à cette interdisciplinarité s'enrichit, notamment avec les sciences économiques et sociales et la philosophie.

De fait, une approche plurielle de l'EMI et de l'EDD se décline tout au long du programme d'enseignement moral et civique selon le tableau suivant.

	<b>EMI</b>	<b>EDD</b>
CP		Respect dû à l'environnement et au vivant à partir de la compréhension des règles collectives
CE1	Première approche des stéréotypes dans la production visuelle et audiovisuelle	Respect dû à l'environnement et au vivant à partir de la compréhension des règles collectives
CE2	Initiation des élèves à la construction de l'information pour leur faire comprendre qu'elle relève de l'intérêt général	Mise en relation des écogestes et de l'intérêt général Découverte des opérations locales en faveur de l'environnement quand on présente le rôle du maire
CM1	Civisme numérique Recherches en ligne, production et diffusion d'information Cyberviolences et harcèlement en ligne Sobriété numérique	Lien entre civisme et conscience écologique Sobriété numérique
CM2	Liberté d'expression en ligne, liberté de l'information (Convention internationale des droits de l'enfant, CIDE)	Devoir civique dans ses aspects environnementaux Charte de l'environnement, première approche
Sixième	Vie privée et vie publique en ligne, droit à l'intimité et droit à l'image, explication de la majorité numérique à 15 ans Réflexion sur les données personnelles, les traces numériques	Explication du rôle de représentation et d'impulsion des écodélégués, début des références aux ODD poursuivies dans la suite du programme L'intérêt général dans une perspective durable
Cinquième	Discours de haine en ligne, lien avec les discriminations et cadre législatif	La solidarité en rapport avec l'ODD 3, la prévention de la santé publique, l'intervention publique face aux risques environnementaux
Quatrième	Liberté d'expression en ligne et hors ligne, ses atouts, ses abus et ses limites Liberté de la presse Guerre informationnelle et cyberdéfense	La police de l'environnement, les incendies de forêt, leur prévention et leur traitement
Troisième	Le rôle des médias, des sondages, le couple information/désinformation, l'intelligence artificielle, les débats en ligne	La Charte de l'environnement
CAP	Liberté et responsabilité : information, presse, travail journalistique, liberté d'expression et médias sociaux, intelligence artificielle	Charte de l'environnement, responsabilité sociétale des entreprises, conférences internationales, ODD
Seconde	Liberté de la presse et de l'information, travail journalistique, régulation des réseaux sociaux (règlement européen sur les services numériques, Pharos) L'intelligence artificielle et l'information	Droits environnementaux et conférences internationales sur les enjeux climatiques, la responsabilité sociétale des entreprises
Première	Traitement médiatique des minorités (en lien avec la discrimination)	
Terminale	La place des discours scientifiques et leur réception dans l'opinion, avec l'exemple du changement climatique Les débats sur les grands défis environnementaux et numériques (voie professionnelle) Travail sur les sondages et leurs usages Fiabilité des sources et débats sur les réseaux sociaux	La place des discours scientifiques et leur réception dans l'opinion, avec l'exemple du changement climatique Les débats sur les grands défis environnementaux et numériques (voie professionnelle) La naissance des ODD à l'ONU et à l'Unesco

Le programme d'enseignement moral et civique participe pleinement au développement des compétences psychosociales des élèves, qu'elles soient cognitives, émotionnelles ou sociales. À travers les notions qu'il aborde et les démarches pédagogiques qu'il engage, il répond à l'objectif principal des compétences psychosociales : améliorer les relations à soi et aux autres. De la même manière, il s'articule avec les trois dimensions de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle : se connaître, vivre et grandir avec son corps ; rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir ; trouver sa place dans la société, y être libre et responsable.

L'articulation de ces enseignements et éducations concourt à développer chez les élèves des compétences de nature à favoriser un climat scolaire apaisé et à prévenir toutes formes de violence et de discrimination, notamment en lien avec les séances d'empathie.



L'ensemble de ces compétences est indispensable à la formation de futurs citoyens éclairés, acteurs de leur vie et capables de contribuer positivement à la société.

Le tableau suivant identifie pour chaque niveau de la scolarité les notions du programme d'enseignement moral et civique qui permettent d'établir des liens explicites avec les notions et compétences travaillées dans le cadre de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle et du développement de l'empathie.

	<b>Éducation à la vie affective et relationnelle (école primaire)</b> <b>Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (collège et lycée)</b>	<b>Développement de l'empathie et des comportements altruistes et prosociaux</b>
CP	Connaissance et maîtrise de soi Règles d'hygiène et exigence d'intimité : avoir conscience de son intégrité ; connaître et respecter les règles élémentaires de l'intimité personnelle	Connaissance et maîtrise de soi : comprendre ses émotions et ses sentiments
CE1	Altérité et sociabilité Règles collectives et prise d'initiative (lien possible avec la promotion de relations égalitaires et la compréhension des enjeux d'une relation humaine)	Développer sa capacité d'empathie Apprendre aux élèves à reconnaître les situations de violence physique et/ou verbale, les situations de harcèlement
CE2	L'engagement pour le bien commun (lien possible avec la compréhension de ce qu'est le consentement et les différentes manières de le solliciter et de l'exprimer)	Sensibiliser à la notion de bien commun et amener les élèves à prendre conscience que les actions individuelles doivent tenir compte de l'intérêt collectif
CM1	L'égalité dans la dignité (lien possible avec la promotion des relations égalitaires et positives telle que l'égalité filles-garçons)	Comprendre ce qu'implique et permet l'empathie Cyberviolences et harcèlement en ligne
CM2	Respecter les droits de tous (lien possible avec la connaissance de ses droits et l'importance de se protéger dans les relations avec les autres et dans les réseaux sociaux)	La lutte contre les discriminations suppose la déconstruction des préjugés et des stéréotypes
Sixième	Le droit à la vie privée : l'intimité d'une personne recouvre la vie affective, relationnelle et sexuelle de cette personne	Le développement de l'empathie se poursuit dans le second degré, dans le cadre de séances dédiées (heures de vie de classe, dans les enseignements ou lors d'interventions, etc.) ou dans le cadre de projets pédagogiques.
Cinquième	Agir pour l'égalité femmes-hommes : les violences sexistes et sexuelles persistent, qui nécessitent l'action des pouvoirs publics et de la société civile Discriminations liées au sexe, à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre	
Quatrième	L'État de droit et les libertés (lien possible avec les questions de harcèlement, de cyberharcèlement, de lutte contre la prostitution, etc.)	
Troisième	Citoyenneté active (lien possible avec la prise en compte de la sexualité dans la définition et le respect des droits humains)	
CAP	Liberté et responsabilité : l'information (lien possible avec l'importance de se protéger et de protéger les autres : l'intimité à l'ère des réseaux sociaux)	
Seconde	Liberté et responsabilité : l'information (lien possible avec l'importance de se protéger et de protéger les autres : l'intimité à l'ère des réseaux sociaux)	
Première	Les violences sexistes et sexuelles portent atteinte à la cohésion d'une société démocratique ; étudier les actions menées pour lutter contre	
Terminale	Citoyenneté active (lien possible avec la liberté d'être soi parmi les autres, et les conditions sociales pour garantir cette liberté).	

# ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

## CP : Se reconnaître comme individu et élève

### Attendus et objectifs

Le cours préparatoire (CP) constitue le moment charnière entre l'école maternelle et l'école élémentaire. Tout au long du cycle 1, l'école s'est attachée à garantir la sécurité affective et à développer la confiance en eux-mêmes des enfants pour leur permettre de prendre plaisir à apprendre, à progresser et à vivre ensemble. Tout au long du cycle 2, et tout particulièrement au CP, l'école renforce une première acquisition des exigences du respect d'autrui et de la vie en société, en permettant à l'enfant de trouver sa place comme personne singulière et comme élève au sein d'un groupe. Au CP, l'enseignement moral et civique ouvre à une première approche des notions de liberté et d'égalité. Chaque enfant apprend ainsi à se comporter comme un élève en développant son identité dans le respect de soi, des autres et des règles collectives.

### Connaissance et maîtrise de soi

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Liberté	<ul style="list-style-type: none"><li>Comprendre ses émotions et ses sentiments : leur origine et leurs manifestations ;</li><li>trouver les réponses appropriées aux besoins exprimés ;</li><li>consolider sa confiance en soi ;</li><li>acquérir une estime de soi.</li></ul>	<p>À partir de la lecture d'ouvrages de la littérature de jeunesse, travailler avec les élèves sur l'origine et les manifestations des différentes émotions de base (joie, tristesse, peur, colère, dégoût, surprise) pour permettre à l'élève d'apprendre à les identifier, à les distinguer les unes des autres et à les exprimer avec un vocabulaire adapté. Il accède ainsi à une meilleure compréhension de lui-même et de sa relation avec les autres.</p> <p>Développer une aptitude à l'empathie qui permet la bienveillance dans la relation humaine, l'harmonie avec autrui :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>à travers le visionnage de courtes vidéos ou la mise en scène de saynètes, les élèves apprennent à déchiffrer les signaux non verbaux : le son de la voix, l'expression du visage qui trahissent les émotions des autres afin d'adopter la meilleure réaction pour entrer en contact avec eux de manière appropriée ;</li><li>lors de discussions réglées autour d'un album de littérature de jeunesse, les élèves apprennent à écouter et à poser des questions pertinentes, à distinguer ce qu'un autre dit ou fait de leurs propres réactions et jugements.</li></ul>

### Les règles collectives et l'autonomie

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Droits et devoirs de l'élève Égalité Responsabilité	<ul style="list-style-type: none"><li>S'approprier les règles de l'école (droits et devoirs), pour soi-même (son propre bien-être et sa propre sécurité) ;</li><li>respecter les différents adultes de l'école en identifiant leur rôle ;</li><li>développer son autonomie ;</li><li>prendre des initiatives personnelles et faire des choix sans craindre de se tromper ;</li></ul>	<p>Présenter explicitement les règles de l'école aux élèves les conduit à s'interroger sur leurs droits et leurs devoirs au sein de cet espace partagé. L'élève est amené à comprendre et à adopter un comportement responsable et approprié aux situations vécues dans les différents temps et espaces de l'école. Cette prise de conscience s'opère notamment à travers la construction des règles de vie de la classe. En s'appuyant sur quelques droits fondamentaux de l'élève (droit à la sécurité physique, droit d'apprendre, etc.), celui-ci prend conscience que ses droits impliquent des devoirs.</p> <p>À partir d'exemples concrets choisis dans le quotidien de l'élève, dans l'école ou dans ses abords immédiats, le faire réfléchir sur le sens de la règle en lui donnant la possibilité d'exprimer et d'expliquer ses choix. Expliquer que tout manquement aux règles entraîne des conséquences pour l'élève qui en est à l'origine comme pour ceux qui en subissent les préjudices. Un échange portant sur les différents degrés de ces manquements (en fonction de leur gravité) peut se révéler utile et permettre à l'élève de réfléchir aux différents degrés d'un manquement pouvant entraîner une sanction.</p> <p>Faire comprendre que le respect des règles garantit la sécurité de l'enfant : son attention à l'autorité des adultes, dont chacun exerce un rôle déterminé, lui permet d'adopter une conduite appropriée et de les solliciter selon ses besoins.</p> <p>Présenter la règle non pas seulement comme une contrainte mais aussi comme une protection qui procure à l'élève le sentiment de sécurité dont il a besoin pour apprendre et s'épanouir en collectivité tout en offrant la possibilité de prendre des initiatives ; elle contribue au développement de son autonomie.</p>

		Faire saisir aux élèves le sens et l'utilité des règles en collectivité. Respecter les règles est une condition essentielle pour prendre des initiatives et agir de façon autonome sans nécessairement attendre l'autorisation de l'adulte.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• identifier les risques et les dangers de son environnement immédiat et adopter un comportement adapté ;</li> <li>• respecter les équipements de la collectivité, condition du partage de biens communs ;</li> </ul>	Attestation de première éducation à la route (APER).  Le respect des biens et des équipements de la collectivité permet à l'élève d'en disposer et d'être dans un environnement sécurisé. Élargir cette perspective : ce qui est vrai pour lui l'est aussi pour les autres. L'initier à la distinction entre propriété personnelle et collective. <b>[EDD]</b> L'aider à comprendre le respect qui est dû à l'environnement et au vivant, des espaces familiers aux espaces plus lointains, qui sont des biens communs.  Aborder la question du respect dû aux animaux de compagnie.
Droits de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• savoir que les enfants ont des droits (Convention internationale des droits de l'enfant, 1989).</li> </ul>	Aborder les droits de l'enfant par des extraits choisis de la Convention internationale des droits de l'enfant donne à l'élève la possibilité de comprendre que sa protection dépasse le cadre national comme celui de l'école et que chaque enfant sans distinction a des droits.

### Règles d'hygiène et exigence d'intimité

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Identité Dignité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir conscience de son intégrité ;</li> <li>• connaître et appliquer les règles élémentaires d'hygiène personnelle ;</li> <li>• connaître et respecter les règles élémentaires de l'intimité personnelle.</li> </ul>	À partir de situations réelles ou fictives, développer le respect par les élèves de leur propre corps et de leur intimité (CIDE, art. 16) en abordant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la notion d'intimité et de droit à la vie privée ;</li> <li>- le droit à la sécurité et à la protection ;</li> <li>- l'égalité entre les filles et les garçons (en lien avec l'éducation à la vie affective et relationnelle).</li> </ul>

### Être élève à l'école de la République

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
République	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier le drapeau français ;</li> <li>• reconnaître <i>La Marseillaise</i>.</li> </ul>	À partir de la présence des symboles républicains dans la salle de classe (L. 111-1-2 du Code de l'éducation), faire reconnaître aux élèves le drapeau tricolore français et l'hymne national, la <i>Marseillaise</i> .  En les associant à des événements au cours desquels ces deux symboles sont convoqués pour représenter la France, ainsi que des lieux de la République dans lesquels ils sont présents, faire comprendre aux élèves qu'ils sont des symboles de la République française pour poser les premiers jalons d'une culture civique commune et susciter un sentiment d'appartenance à la Nation française et à la République.

## CE1 : Respecter les autres

### Attendus et objectifs

L'enseignement moral et civique au CE1 engage les élèves à se tourner davantage vers les autres pour développer des compétences en lien avec les principes d'égalité de tous et de respect de chacun. Les élèves sont amenés à accepter l'altérité. Par le développement de compétences sociales, ils apprennent à vivre ensemble dans le respect des règles collectives.

### Altérité et sociabilité

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Fraternité Solidarité Dignité de la personne humaine Stéréotype Préjugé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaître et prendre en compte les émotions et les sentiments d'autrui ;</li> <li>• développer sa capacité d'empathie ;</li> </ul>	En mobilisant les compétences psychosociales, apprendre aux élèves à être attentifs aux autres, à entendre et respecter les émotions des autres.  Initier les élèves à l'empathie : écouter l'autre et se rendre disponible à l'autre. Permettre aux élèves de développer un regard positif sur les différences.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• s'entraider et partager avec les autres ;</li> <li>• reconnaître la diversité comme richesse et ne pas faire des différences (sociales, physiques, culturelles, de genre) un motif de violence ;</li> <li>• faire comprendre que la solidarité et l'entraide, en lien avec la notion de fraternité, permettent un renforcement de la notion d'égalité entre les personnes.</li> </ul>	<p>Apprendre aux élèves à reconnaître les situations de violence physique et/ou verbale, les situations de harcèlement. Cette démarche peut s'inscrire dans le programme Phare. Leur permettre de prendre conscience des différentes postures engagées dans une situation de harcèlement (auteur, cible, témoin) et de comprendre que le harcèlement est une situation de violence punie par la loi.</p> <p><b>[EMI]</b> Introduire la notion de stéréotype en prenant appui sur des exemples pris dans le quotidien des élèves (publicité, dessin animé). Entreprendre une première approche critique des médias. S'appuyer sur le questionnement des élèves. Comprendre que les préjugés ont une incidence sur son rapport à l'autre.</p> <p>Développer le respect de l'autre et de sa dignité en abordant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la notion d'intimité et de respect de la vie privée (sanitaires, vestiaires, espace numérique de travail) ;</li> <li>- le droit à la sécurité et à la protection ;</li> <li>- les violences sexistes (en lien avec l'éducation à la vie affective et relationnelle).</li> </ul>
--	--	---

### Règles collectives et prise d'initiative

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Responsabilité Civilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître et appliquer les règles élémentaires de vie, de communication et d'échange en collectivité : l'idée de civilité ;</li> <li>• identifier les dangers au sein des situations dans lesquelles on se trouve ;</li> <li>• prendre des initiatives (faire des choix, les justifier).</li> </ul>	<p>Les élèves apprennent à respecter et à appliquer les règles communes. Ils adaptent leur posture, leur langage et leur comportement au contexte scolaire.</p> <p>Ils respectent les biens personnels et collectifs dans la classe et dans l'école. Ils sont sensibilisés à la notion de bien commun. Ils adoptent un comportement responsable envers autrui et envers leur environnement <b>[EDD]</b>.</p> <p>Développer la responsabilité des élèves et les amener à reconnaître les situations dangereuses et les événements déclencheurs pouvant être à l'origine d'un dommage pour eux-mêmes ou pour les autres, même dans un environnement familial.</p> <p>Développer leur autonomie pour les rendre capables de donner l'alerte (savoir où trouver les numéros d'urgence ; savoir passer un message d'alerte efficace). S'appuyer sur l'attestation premiers secours (APS) et l'attestation de première éducation à la route (APER).</p>

### Principes et symboles de la République

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
République	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les symboles républicains ;</li> <li>• apprendre à chanter le 1<sup>er</sup> couplet et le refrain de <i>La Marseillaise</i> ;</li> <li>• comprendre la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » ;</li> </ul>	<p>Repérer la présence de symboles de la République dans l'environnement proche de l'école, initier à leur histoire et identifier leur lien avec les valeurs et principes de la République.</p> <p>Donner à connaître les lieux de mémoire locaux de la commune de l'école afin d'amorcer la construction d'une mémoire nationale.</p> <p>Participer à des cérémonies ou événements mémoriels.</p>
Laïcité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• aborder le principe de la liberté de conscience ;</li> <li>• savoir que le français est la langue de la République.</li> </ul>	<p>La laïcité est abordée comme liberté de croire, de ne pas croire ou de changer de croyance ; elle permet donc la diversité des croyances et des opinions philosophiques. En faire apparaître les implications dans le cadre du respect des règles de la vie collective, qui se traduisent dans la Charte de la laïcité (notamment les art. 6 et 8).</p> <p>À partir de documents administratifs officiels (loi, pièce d'identité, acte de naissance, etc.), montrer l'usage et la place prépondérante du français.</p>

## CE2 : Apprendre ensemble et vivre ensemble

### Attendus et objectifs

À la fin du CE1, les élèves ont compris et acquis les principes du respect de soi et des autres. Au cours de l'année de CE2, il s'agit de développer le sentiment d'appartenance à la communauté scolaire. La notion de fraternité est dès lors reprise dans le contexte de l'engagement des élèves dans cette communauté et d'une réflexion plus approfondie sur l'idée d'intérêt général.

## L'engagement pour le bien commun

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Bien commun Responsabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser à la notion de bien commun et amener les élèves à prendre conscience que les actions individuelles doivent tenir compte de l'intérêt collectif ;</li> </ul>	<p>Participer à la réalisation de projets communs. Expérimenter la prise de décision à la majorité dans la classe, à travers des conseils d'élèves qui permettent l'initiation, par la pratique, au fonctionnement du débat collectif démocratique et à l'autonomisation de l'élève.</p> <p>Développer chez l'élève le sens de la responsabilité individuelle et collective par rapport aux autres et à l'environnement [EDD]. La sensibilisation au bien commun passe notamment par l'initiation au développement durable (approche de la notion de ressources naturelles et de biodiversité).</p> <p>Les élèves apprennent progressivement à différencier l'intérêt particulier de l'intérêt général dans des situations concrètes. La prise de conscience de l'intérêt général se construit dans la participation à ce qui est utile et nécessaire au collectif dans lequel on vit. Les élèves mettent en pratique les premières notions de gestion responsable de l'environnement par des actions simples (éco-gestes).</p> <p>Reconnaitre les situations dangereuses et les événements déclencheurs pouvant être à l'origine d'un dommage pour soi ou pour les autres dans l'environnement extérieur à l'école ou à la maison (risques sanitaires, écologie). Ces démarches peuvent s'appuyer sur l'APS et le permis piéton (APER).</p>
Service public	<ul style="list-style-type: none"> <li>savoir qu'il existe des institutions et des associations au service du bien commun ;</li> </ul>	<p>Présenter une institution ou une association servant l'intérêt général (pompiers, police, métiers de la santé, par exemple). Montrer que la fonction de l'école est d'être elle aussi au service de l'intérêt général.</p>
Intérêt général et intérêt particulier	<ul style="list-style-type: none"> <li>aborder des enjeux d'intérêt collectif : l'éducation pour tous, l'environnement, la sécurité, l'information.</li> </ul>	<p>Donner un sens à la notion de fraternité en s'appuyant sur l'article 4 de la Charte de la laïcité, et montrer que cette fraternité implique de se soucier de l'intérêt général. Organiser par exemple au sein de l'école une collecte de denrées de première nécessité ou de matériel scolaire au profit d'une épicerie solidaire de proximité ou d'une association humanitaire.</p> <p>[EMI] Pour montrer que l'information relève de l'intérêt général, des activités de photo-langage peuvent être menées pour apprendre aux élèves à lire les images avec discernement.</p> <p>Permettre aux élèves d'acquérir les principes de la vie en société et de se conformer au rythme collectif (faire quelque chose ensemble ou être attentif, prendre en compte des consignes collectives, etc.), de s'approprier les règles collectives (droits et devoirs) pour apprendre ensemble. Participer à une élaboration collective de règles de vie adaptées à la classe.</p>

## La République et son fonctionnement

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
République	<ul style="list-style-type: none"> <li>Savoir qu'en France le chef de l'État est le président de la République et qu'il est élu ;</li> <li>savoir que le maire est un élu local, et le représentant de l'État dans la commune ; connaître son rôle à la tête de la collectivité (état civil, école, environnement) ;</li> <li>approfondir la compréhension de la devise « Liberté, Égalité, Fraternité ».</li> </ul>	<p>À partir de l'organisation d'une élection (délégué de classe par exemple), comprendre les règles et le fonctionnement de l'élection présidentielle.</p> <p>Faire une enquête sur les compétences des élus de la commune ; interviewer le maire de la commune ou un conseiller municipal.</p> <p>[EDD] Apprendre à connaître les opérations locales en faveur de l'environnement ; y participer.</p> <p>À partir d'un questionnaire des élèves, mettre en évidence les liens entre les différents éléments de la devise de la République : la liberté sans l'égalité fait régner la loi du plus fort ; l'égalité sans la liberté empêche les différences de s'exprimer ; la liberté et l'égalité sans la fraternité, c'est une société où chacun ne pense qu'à soi.</p>

## CM1 : Faire société

### Attendus et objectifs

Dans la continuité des apprentissages du cycle 2, les élèves de CM1 trouvent progressivement leur place dans la collectivité scolaire et apprennent à y jouer un rôle croissant dans le respect de l'intérêt général. Ils acquièrent les premières connaissances du cadre général d'une société démocratique. Les apprentissages convergent désormais vers certains aspects du civisme dans les différents temps et espaces de socialisation, dont les espaces numériques. Ils s'ouvrent ainsi à la compréhension des notions de fraternité et d'égalité.

### Civisme et citoyenneté

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Civisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir le civisme comme l'action d'un individu en fonction du bien public et dans le respect des règles ;</li> </ul>	<p>Sensibiliser les élèves à l'engagement individuel et collectif en s'appuyant sur des exemples concrets.</p> <p>[EDD] Prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement en développant une conscience civique et écologique (notamment en partageant harmonieusement les lieux de vie et en respectant l'environnement).</p>
Sobriété numérique	<ul style="list-style-type: none"> <li>aborder des exemples de comportement civique dans la classe, l'école, dans la vie quotidienne, en ligne, et en faveur de l'environnement ;</li> </ul>	<p>Reconnaitre des situations de danger, alerter et se mettre en sécurité (APS, APER).</p> <p>[EMI] Afin de développer un civisme numérique, s'appuyer sur la charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques. Plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travailler sur les espaces de travail accessibles aux élèves (espace numérique de travail, blog de classe, d'école, etc.) ;</li> <li>- penser cet apprentissage comme une déclinaison en ligne de ce qu'on leur demande de faire hors ligne ;</li> <li>- renforcer les compétences des élèves en matière de recherche info-documentaire en ligne : appréhender le lien entre image et texte, distinguer émetteur et récepteur, aborder la notion de « source », interroger la notion d'information ;</li> <li>- produire et diffuser de l'information en classe (initier à la pratique médiatique) ;</li> <li>- envisager les conséquences en matière environnementale des usages du numérique (par exemple la consommation énergétique des serveurs, des applications, etc.) et souligner l'importance d'une sobriété numérique ;</li> <li>- aborder la question du droit à la déconnexion numérique et de son importance pour la santé mentale et physique. Cette démarche contribue au développement des compétences numériques (CRCN).</li> </ul>
Incivilités	<ul style="list-style-type: none"> <li>connaître et appliquer les règles de civilité en société ; identifier les incivilités et comprendre pourquoi elles nuisent à la vie en commun ;</li> </ul>	<p>Montrer comment la politesse fait partie du civisme par la connaissance volontaire des règles et le respect des autres qu'elle implique. Montrer en s'appuyant sur des exemples pourquoi les incivilités nuisent à la collectivité.</p>
Démocratie	<ul style="list-style-type: none"> <li>apprendre la signification du terme « démocratie » et le fonctionnement du suffrage direct.</li> </ul>	<p>Exposer les principes généraux de la démocratie en France en abordant les notions de citoyenneté, de vote et de participation aux décisions. Expliciter les articles 3, 6 et 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC) : articuler une réflexion sur la démocratie scolaire (conseils d'élèves, conseils de classe, etc.) et les notions de souveraineté populaire, de volonté générale, d'égalité devant la loi et de séparation des pouvoirs.</p>

### L'égalité dans la dignité

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Égalité, dignité, discriminations Tolérance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comprendre la notion d'égalité en droit ;</li> <li>comprendre ce qu'implique le principe de dignité de la personne humaine.</li> </ul>	<p>À partir de situations réelles ou fictives, identifier des situations dans lesquelles l'égalité n'est pas respectée et des situations de discrimination ou d'atteintes à la personne d'autrui.</p> <p>Dans le cadre d'activités de groupe, développer chez l'élève le respect de son intégrité personnelle et de celle des autres, dans leur diversité (croyances, convictions, etc.). Mettre en place des situations</p>

		<p>permettant à chacun d'assumer ses choix et de respecter ceux des autres.</p> <p>[EMI] Aborder le phénomène des cyberviolences ; démontrer que ces actes peuvent entraîner du harcèlement en ligne ; rappeler la règle et le droit ; faire le lien avec le CRCN.</p> <p>Ces démarches peuvent s'appuyer sur le programme d'éducation à la vie affective et relationnelle et le dispositif Phare.</p>
--	--	--

### Comment faire société

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Fraternité et empathie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comprendre la notion de fraternité, valeur et principe de la République ;</li> <li>comprendre ce qu'implique et permet l'empathie.</li> </ul>	<p>À l'occasion d'un débat réglé, amener l'élève à exprimer ses opinions personnelles tout en tenant compte de la sensibilité des autres (nuancer son propos, modérer son attitude).</p> <p>Par une discussion collective, amener les élèves à définir égoïsme et altruisme.</p> <p>À partir de situations de tensions entre élèves, réelles ou fictives, faire réfléchir les élèves à ce que cela implique d'être un élève parmi d'autres élèves (tolérance envers autrui et ses idées en dehors de la camaraderie et de l'amitié).</p> <p>Dans le cadre du développement des compétences psychosociales, développer l'empathie comme moteur pour lutter contre les discriminations, la violence physique ou verbale, le harcèlement, les cyberviolences.</p>

## CM2 : Vivre en république

### Attendus et objectifs

Par la compréhension des notions de droit, de devoir, de règle et de liberté, les élèves ont commencé à appréhender la citoyenneté française. En CM2, ils sont amenés à comprendre les fondements de la vie en république. Ils découvrent ainsi le fonctionnement des institutions au moyen de cas pratiques en lien avec leur quotidien. Par la sensibilisation aux préjugés et aux stéréotypes, ils identifient les atteintes à autrui et apprennent le respect de la dignité de la personne humaine et l'égalité des droits.

### Citoyenneté et nationalité

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Citoyenneté Droits civils et politiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaître les conditions d'acquisition de la nationalité française : montrer le lien étroit entre citoyenneté et nationalité. Un citoyen bénéficie de droits civils, puis politiques à sa majorité, et tout individu bénéficie de droits civils ;</li> <li>connaître le rôle politique des citoyennes et des citoyens : ils ont vocation à participer à la vie politique du pays et à l'évolution des institutions (découverte des procédures générales d'élaboration de la loi) ;</li> </ul>	<p>À partir de l'article 7 de la Convention internationale des droits de l'enfant, faire comprendre que tout enfant possède dès sa naissance des droits, dont celui d'acquiescer une nationalité. Par des exemples choisis illustrant des droits, comprendre qu'en France, tout individu bénéficie de droits comme celui à l'éducation, d'être soigné, etc.</p> <p>L'élève doit être en mesure à partir de la lecture d'articles choisis de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC) de citer quelques droits individuels et collectifs comme le droit à la liberté d'expression (art. 11), d'opinion (art. 10), le droit à la sûreté (art. 2). Il doit savoir les distinguer des droits politiques comme le droit de vote et d'éligibilité qui permettent de participer aux décisions de la vie publique. Ces droits sont illustrés avec des situations concrètes de la vie quotidienne.</p> <p>L'expérience des conseillers municipaux juniors est considérée en vue d'expliquer le rôle politique du citoyen qui, par le vote, participe à la vie de sa cité. Une rencontre avec des élus locaux (maire de la commune, conseillers municipaux) peut être ainsi l'occasion pour les élèves d'appréhender l'engagement de citoyennes et de citoyens actifs qui se sont portés candidats à une élection municipale, et de comprendre les modalités d'exercice de leur mandat local.</p> <p>La participation au concours Le Parlement des enfants favorise la pratique du dialogue et du débat démocratique des élèves. Cette action éducative permet aux élèves de découvrir le rôle du législateur.</p>
Devoirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>connaître les devoirs du citoyen et de toute personne résidant sur le territoire national :</li> </ul>	<p>L'étude de plusieurs articles de la DDHC permet également de caractériser différents devoirs du citoyen, comme sa participation au financement des charges supportées par l'État par le paiement de l'impôt (art. 13).</p>

	<p>respecter les lois, contribuer à financer les dépenses publiques. Chaque citoyen doit respecter les droits des autres qui sont identiques aux siens (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, art. 3 et 13) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>comprendre que le terme de devoir peut aussi désigner une réalité plus morale, qui doit guider le citoyen dans son comportement dans l'espace public ;</li> </ul>	<p>En expliquant que les électeurs et les électrices sont à l'origine des lois en vigueur par l'intermédiaire de leurs représentants démocratiquement élus, et en se référant à l'article 3 de la DDHC et l'article 3 de la Constitution affirmant que la souveraineté nationale appartient au peuple, l'élève doit comprendre que les citoyennes et les citoyens participent de l'élaboration des lois en même temps qu'ils doivent les respecter.</p>
Symboles républicains	<ul style="list-style-type: none"> <li>connaître et comprendre les symboles républicains mentionnés par la Constitution : drapeau, hymne, devise, et d'autres coutumiers comme Marianne ; connaître la fête nationale du 14 juillet (héritière de la Fête de la Fédération de 1790) ; comprendre la nécessité de respecter ces symboles ;</li> <li>savoir que la République française est membre de l'Union européenne (UE).</li> </ul>	<p>La description d'une carte électorale peut être l'occasion de faire réfléchir à la notion de devoir civique à partir de la mention « Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique » et de faire comprendre que par leur vote citoyennes et citoyens assurent le bon fonctionnement de la démocratie.</p> <p>[EDD] Des exemples choisis de comportements dans la vie quotidienne (recyclage, réduction des déchets, lutte contre le gaspillage, etc.) sont mis en lien avec l'éco-citoyenneté et présentés comme un autre exemple de devoir civique, celui de défendre l'environnement.</p> <p>La République est héritière d'une histoire, elle se rend visible par des symboles fédérateurs. Connaître des lieux de la mémoire collective et les dates de commémorations, et faire apparaître ce que nous devons aux générations antérieures (visiter des lieux de mémoire ; lire un témoignage d'ancien combattant ; identifier des traces laissées par l'histoire). Participer à la commémoration du 11 novembre.</p> <p>Connaître le drapeau européen, comprendre pourquoi il est associé au drapeau tricolore sur les bâtiments publics et reconnaître l'hymne européen.</p>

### Libertés et droits fondamentaux

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Liberté Droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire connaître les droits et libertés fondamentaux institués par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789), la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2000) ;</li> <li>mettre en avant certains droits politiques, économiques et sociaux qui en découlent : suffrage universel, droit à l'emploi, à la protection de la santé, à la gratuité de l'enseignement public, accès à la culture, droits environnementaux (Charte de l'environnement) ;</li> </ul>	<p>Aborder des textes qui recensent les libertés et droits fondamentaux reconnus en France (depuis la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen jusqu'à la Constitution de 1958) et au sein de l'Union européenne (Charte des droits fondamentaux).</p> <p>Découvrir les libertés fondamentales, à la fois individuelles et collectives (liberté d'expression, liberté d'opinion, liberté d'association) ; expliquer que ces libertés comportent aussi des limites pour que la liberté des uns n'entrave pas celle des autres (art. 4 DDHC). Ainsi, la liberté d'expression énoncée à l'article 11 de la DDHC peut être mise en lien avec la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, de l'imprimerie et de la librairie, encadrant cette liberté.</p> <p>Lire et expliquer les articles 1 et 2 de la DDHC (les droits fondamentaux et leurs fondements.)</p> <p>[EDD] Expliquer comment la référence aux droits de l'homme permet de s'attaquer aux problèmes environnementaux (exemple de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, 1979). Présenter la Charte de l'environnement.</p>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>montrer que les droits fondamentaux s'exercent dans le cadre de la loi (exemple de la liberté d'expression) ;</li> <li>approfondir avec les droits dits « de troisième génération », qui résultent du droit de chacun de « vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé » (art. 1<sup>er</sup> de la Charte de l'environnement).</li> </ul>	<p>Un travail sur la liberté d'expression, abordée dans le cadre des médias d'information, peut être mené lors de la Semaine de la presse et des médias dans l'école.</p> <p>En lien avec les articles 13 et 17 (CIDE), lier la question des libertés et du droit à la découverte des réseaux sociaux (qui ne sont pas un espace de non-droit) et la liberté d'expression. Aborder la notion de pseudonymes et d'anonymat.</p> <p><b>[EMI]</b> Aborder la question de la liberté d'expression par l'exemple de la liberté de la presse à travers le monde. Faire comprendre que l'accès à une information fiable et vérifiée est essentiel en démocratie. Appréhender la notion de « désinformation » avec les élèves (et ses possibles conséquences). Consolider les bonnes pratiques face à l'information (évoquer par exemple les lois de 2018 relatives à la manipulation de l'information).</p>
--	--	--

### Respecter les droits de tous

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Discriminations Stéréotypes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Montrer que la lutte contre les discriminations suppose la déconstruction des préjugés et des stéréotypes ;</li> <li>faire reconnaître les atteintes aux personnes : le racisme, l'antisémitisme, le sexisme, la xénophobie, l'homophobie, le harcèlement ; savoir que l'expression des discriminations est sanctionnée par la loi.</li> </ul>	<p><b>[EMI]</b> Conduire une réflexion avec les élèves sur le respect dans un contexte numérique et, notamment, celui des réseaux sociaux : étudier le rôle des médias dans la construction et le renforcement des stéréotypes et des préjugés ; aborder la notion de « haine » ; questionner le rôle des réseaux sociaux et leur mécanique de diffusion de contenus irrespectueux ; faire comprendre que la diffusion et la rediffusion de ces contenus constituent des manières de porter atteinte à la dignité et à la sécurité des personnes ; expliquer pourquoi ils sont punis par la loi.</p> <p>Les élèves comprennent le rôle du témoin de situations de discriminations ou de harcèlement et l'importance de signaler celles-ci. Cette démarche peut s'inscrire dans le programme Phare.</p>

### À l'école laïque

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Laïcité (vue en CE1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le respect des croyances est assuré, mais, comme ailleurs, leur expression est limitée par la loi. Celle-ci protège les élèves de toute influence religieuse et préserve leur liberté de conscience ;</li> <li>nul ne peut être discriminé pour sa croyance ou ses convictions, mais nul n'a non plus le droit d'imposer ses croyances ou ses convictions aux autres.</li> </ul>	<p>Les élèves sont sensibilisés au respect de la diversité des croyances et des convictions de chacun dans les limites fixées par la loi.</p> <p>À partir de la lecture et de l'étude d'articles de la Charte de la laïcité, les élèves expliquent pourquoi l'école est laïque et discernent les comportements remettant en cause la laïcité (art. 13 du préambule de la Constitution de 1946, loi du 15 mars 2004). Des références historiques comme les lois scolaires de 1881-1882 peuvent être mobilisées pour démontrer l'ancrage historique de la laïcité et la place particulière de l'école dans la conquête de ce principe. Une approche de la loi de 1905 permet de comprendre la laïcité comme principe d'organisation de notre société.</p> <p>Ces démarches peuvent être mises en œuvre à l'occasion de la Journée de la laïcité du 9 décembre.</p>

## COLLÈGE

Les horaires indiqués ci-dessous le sont à titre indicatif.

### Sixième : Apprendre à vivre dans une société démocratique

#### Attendus et objectifs

Au collège, l'élève arrive dans un nouvel espace réglé auquel il a été préparé pendant les deux premières années du cycle 3. Il y poursuit l'apprentissage de la citoyenneté et affine sa compréhension de l'articulation entre l'individuel et le collectif en

abordant des aspects fondamentaux de la vie dans une société démocratique : élire ses représentants et représenter les autres, respecter des règles collectives et comprendre pourquoi on les respecte – notamment sous l’angle de la laïcité scolaire –, protéger sa vie privée et celle des autres tout en participant à la vie publique. Prenant conscience de ses responsabilités, l’élève se familiarise avec certains principes fondamentaux : celui de la liberté de conscience, qui garantit la laïcité ; celui de la dignité de la personne humaine, qui garantit à son tour le respect de sa vie privée et constitue une clef pour comprendre la raison d’être des règles et des lois de la démocratie.

#### Représenter les autres et servir l’intérêt général (5 à 6 heures)

Notions abordées	Contenus d’enseignement	Démarches et situations d’apprentissage possibles
Représentation et démocratie représentative (vue en CM1) Vote	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les représentantes et représentants, choisis par un vote, portent la parole des autres, participent à des délibérations collectives et à la prise de décision ;</li> <li>à toutes les échelles (classe, collège, commune, département, région, pays, Union européenne), ils répondent à des besoins collectifs : éducation, santé, secours, transport, enjeux du développement durable et de la transition écologique ;</li> </ul>	<p>À partir des missions du délégué de classe et des autres fonctions représentatives au collège (éco-délégués, représentants au conseil de la vie collégienne) ou en dehors (conseillers départementaux jeunes), travailler sur les différentes échelles de représentation (jusqu’à l’Assemblée nationale et au Parlement européen) pour faire comprendre l’intérêt du vote, les responsabilités d’un représentant et la contribution de chacun à des prises de décision qui concernent l’intérêt général.</p> <p>Le Parlement des enfants peut être l’occasion, à partir d’un projet spécifique, de comprendre la notion d’intérêt général.</p>
Intérêt général (vu en CE2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>l’intérêt général est l’intérêt commun de tous les membres de la société. Il n’est pas toujours compatible avec les intérêts de chacun ;</li> <li>dans une perspective de développement durable, la définition de l’intérêt général prend en compte les générations futures ;</li> </ul>	<p>[EDD] À partir d’objectifs de développement durable (ODD 12, 13, 14), faire comprendre le sens de l’intérêt général, pour passer du geste individuel à l’action publique ; suivre et expliquer les mécanismes d’une décision prise, soit dans une instance du collège (par les éco-délégués ou d’autres élèves), soit par une collectivité territoriale, voire par l’État.</p>
Responsabilité (vue en CP, CE1, CE2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>les représentants élus sont responsables : ils expriment la parole des électeurs et suivent les règles des assemblées et des conseils dans lesquels ils sont élus.</li> </ul>	

#### Respecter des règles et en comprendre la finalité : l’exemple de la laïcité à l’École (5 à 6 heures)

Notions abordées	Contenus d’enseignement	Démarches et situations d’apprentissage possibles
Laïcité (vue en CE1, CM2) Liberté de conscience	<ul style="list-style-type: none"> <li>La laïcité garantit la liberté de conscience et l’égalité de toutes les citoyennes et tous les citoyens, quelles que soient leurs croyances ou opinions ; la neutralité de l’État à l’égard des religions et le libre exercice des cultes (loi de 1905) ;</li> <li>la liberté de conscience est celle de croire, celle de ne pas croire, celle aussi de changer de croyance ou de religion ;</li> <li>la laïcité est un principe juridique et non une opinion, elle diffère par conséquent de l’athéisme ou de l’agnosticisme, qui constituent des options philosophiques personnelles ;</li> <li>la laïcité à l’école protège la liberté de choix de chaque enfant : elle crée un espace neutre à l’abri des prosélytismes (loi du 15 mars 2004 ; Charte de la laïcité) ;</li> <li>dans ce but, la laïcité impose des règles à tous les membres de la communauté scolaire, elle prépare les élèves à vivre dans une communauté nationale où différentes opinions philosophiques et religieuses peuvent s’exprimer et être discutées dans le cadre de la loi.</li> </ul>	<p>À partir de la <b>Convention internationale des droits de l’enfant de 1989</b> (art. 2, 12 à 14 et 28) et d’une étude de ses principes, définir ce que sont des droits, notamment la liberté de conscience, et expliquer que des devoirs découlent de ces droits.</p> <p>Comparer la loi du 15 mars 2004 (et sa traduction dans le règlement intérieur) avec les <b>articles 4 et 10 de la DDHC</b> et la Charte de la laïcité pour permettre aux élèves de comprendre pourquoi l’école est un espace particulier d’apprentissage les protégeant de toute pression et comment un interdit permet leur protection.</p> <p>En s’appuyant sur la conception française de la laïcité (art. 1 et 2 de la loi de 1905), faire comprendre aux élèves que ce principe s’applique différemment selon les espaces et personnes concernés (sphère publique, espace public, sphère privée), et mettre en évidence la particularité de l’école, pour les usagers et pour les personnels.</p> <p>La Journée de la laïcité du 9 décembre est l’occasion de valoriser les projets conduits sur ce thème.</p>

## Avoir des droits en tant que personne et respecter ceux des autres : l'exemple du droit à la vie privée (5 à 6 heures)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
<p>Vie privée</p> <p>Identité (vue en CP) dans un contexte numérique</p> <p>Responsabilité (dans ses pratiques communicationnelles) (vue en CP, CE1, CE2)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'enfant comme l'adulte a droit au respect de sa vie privée (CIDE, DDHC et Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne) ;</li> <li>le droit au respect de la vie privée comprend le droit à l'intimité et la protection du droit à l'image ;</li> <li>l'intimité d'une personne recouvre la vie affective et sexuelle de cette personne ;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>ce droit doit être également respecté dans l'univers numérique et les réseaux sociaux (majorité numérique, données personnelles, traces numériques, réputation numérique).</li> </ul>	<p>Mettre en rapport, d'une part, des textes garantissant ce droit de manière générale et, d'autre part, l'article 16 de la CIDE ; montrer que le droit à la vie privée est adossé au droit à la vie (art. 6) et au droit à un nom et à une nationalité (art. 7 et 8).</p> <p><b>[EMI]</b> À partir de situations concrètes, faire identifier aux élèves les risques liés aux usages numériques (cyberharcèlement, désinformation, risques pour la santé) pour faire comprendre pourquoi l'âge de la majorité numérique a été fixé à quinze ans par le législateur (loi du 7 juillet 2023).</p> <p>À l'appui des ressources proposées par la CNIL dans le cadre du CRCN et de la Charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numérique, faire réfléchir à ce que sont des traces numériques, à la nécessité de les protéger (contre des usages commerciaux, mais aussi à des fins politiques) et à leur incidence sur la réputation d'une personne (tension entre droit à l'oubli et difficulté à le faire effectivement valoir).</p> <p>Le <i>Safer Internet Day</i>, inscrit dans le programme Phare, est l'occasion de sensibiliser les élèves à un usage raisonné du numérique.</p> <p>S'appuyer sur PIX.</p>

## Cinquième : Égalité, fraternité et solidarité

### Attendus et objectifs

En classe de cinquième, il s'agit de faire comprendre le projet social de la République qui se fonde sur les valeurs et principes d'égalité et de fraternité. On élargit à sa dimension citoyenne le travail que mènent les élèves sur leur rapport à autrui et sur leur place dans la collectivité, en exposant les mécanismes visant à réduire, compenser, voire supprimer les inégalités. L'étude d'exemples de l'action de la puissance publiques en matière de protection et de solidarité permet d'illustrer la mise en œuvre de l'idéal de la fraternité républicaine. On souligne ainsi le rôle des différents acteurs et intervenants, ainsi que leur complémentarité, qu'ils soient locaux, régionaux ou nationaux, associatifs ou étatiques. La fraternité suppose de considérer l'autre comme son égal et d'estimer qu'il est du devoir de chacun de venir en aide aux autres en cas de nécessité.

### Agir pour l'égalité femmes-hommes et lutter contre les discriminations (9-11 heures)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
<p>Égalité (vue en CM1)</p> <p>femmes-hommes</p> <p>Égalité en droits, parité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental de la République française, garanti par la Constitution (article 3 du préambule de 1946 : « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. ») et des démocraties modernes, c'est aussi un objectif de développement durable (ODD5) ;</li> <li>dans la vie professionnelle et quotidienne, de nombreuses inégalités demeurent et les violences sexistes et sexuelles persistent, qui nécessitent l'action des pouvoirs publics et de la société civile ;</li> </ul>	<p>À partir de textes de loi (droit de vote des femmes en 1944, droit d'exercer une profession sans autorisation du mari en 1965, loi sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG) en 1975, loi sur l'autorité parentale conjointe en 1987, loi sur la parité en 2000), montrer que l'égalité des droits entre les femmes et les hommes est le résultat de combats. L'étude de la loi sur la parité permet de montrer comment on passe de l'égalité en droits à un égal accès aux mandats politiques, tout en soulignant les limites de l'application de la loi.</p> <p>À partir de la représentation féminine et masculine des branches de métiers, d'une part, et à partir des inégalités salariales, d'autre part, faire comprendre les décisions et l'action de l'État dans ce domaine en se référant à l'article 6 de la DDHC.</p> <p>Travailler avec les élèves sur les stéréotypes de genre à l'école, notamment à partir de données sur l'orientation et les carrières professionnelles. Mettre en rapport les freins dans la carrière des femmes et les actions conduites pour y remédier.</p> <p>En lien avec l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, étudier la prévention des violences sexistes et sexuelles pour assurer la sécurité de toutes et tous.</p>

<p>Discrimination (vue en CM1) Inclusion</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>la discrimination est un délit qui contrevient au principe d'égalité. Le Code pénal définit la discrimination comme « toute distinction opérée entre les personnes physiques » selon des critères liés à leur origine, à leur sexe, orientation sexuelle et identité de genre, à leur nationalité, à leur religion, à leur apparence physique, leur handicap, leur situation de grossesse, leur santé ou leur activité syndicale, etc. (art. 225-1), punie dans certaines situations constituant un traitement défavorable (art. 225-2) ;</li> </ul>	<p><i>Ces démarches peuvent s'inscrire dans les projets d'éducation à la citoyenneté visant à favoriser l'égalité filles-garçons (concours, interventions de partenaires associatifs, démarche de labellisation, etc.) et nourrir le parcours Avenir des élèves (« Découverte des métiers »).</i></p> <p>Travailler à partir de situations ayant donné lieu à l'intervention du Défenseur des droits. Partir d'une situation de scolarisation d'enfants en situation de handicap pour évoquer l'inclusion scolaire de tous les enfants sans aucune distinction.</p> <p>Montrer comment, dans le cadre du droit international (art. 23 CIDE), l'État cherche à corriger par la législation (loi du 11 février 2005 « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et loi du 8 juillet 2013 sur la refondation de l'école) des situations d'inégalités et à améliorer progressivement l'accueil et la prise en charge des enfants en situation de handicap.</p> <p>En se référant à la loi du 27 mai 2008 punissant les discriminations, étudier le cas d'une condamnation judiciaire (par exemple dans le monde du travail).</p>
<p>Racisme, antisémitisme, antitsiganisme, xénophobie, haine anti-LGBT</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>à la racine des agissements discriminatoires se trouvent des mécanismes d'exclusion (stéréotypes, préjugés, etc.) qui réduisent l'identité d'un individu à son appartenance à un groupe que l'on stigmatise. On retrouve ces stéréotypes dans le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, punis par la loi ;</li> </ul>	<p>À partir de l'expression de stéréotypes ou de préjugés, montrer qu'ils constituent des mécanismes d'exclusion, parmi d'autres, qui peuvent être à l'origine d'agissements à caractère discriminatoire (injures, harcèlements, violences, etc.) punis par la loi.</p> <p><i>Cette démarche peut s'inscrire dans les projets d'éducation à la citoyenneté visant à lutter contre les discriminations (concours, interventions de partenaires associatifs, commémorations, visites d'un lieu d'histoire et de mémoire, etc.).</i></p>
<p>Harcèlement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>les agissements discriminatoires sont aussi à la racine du harcèlement, y compris du harcèlement en ligne (depuis 2022, le harcèlement scolaire est reconnu comme un délit).</li> </ul>	<p><b>[EMI]</b> En abordant des discours haineux en ligne, qu'ils soient oraux ou écrits, faire émerger les mécanismes d'exclusion et de harcèlement qui s'appuient sur des stéréotypes et des préjugés posés sur une identité puis s'appuyer sur des points de droit spécifiques à la discrimination choisie comme support d'étude.</p> <p>Étudier comment le droit s'adapte pour mieux lutter contre les discours de haine (création de l'Observatoire de la haine en ligne rattaché à l'ARCOM créé par l'article 16 de la loi contre les discours haineux en ligne du 24 juin 2020 ; règlement européen sur les services numériques en ligne - <i>Digital Services Act</i>).</p> <p><i>Cette démarche peut s'inscrire dans les projets d'éducation aux médias et à l'information (concours, interventions de partenaires, médias scolaires, etc.), et contribuer au développement des compétences numériques (CRCN). Le travail sur le harcèlement peut être inscrit dans le dispositif Pharee ou la participation au concours « Non au harcèlement ».</i></p>

### La solidarité et ses échelles (7-9 heures)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
<p>Solidarité Fraternité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le principe de solidarité signifie que la Nation assure aux individus libres et égaux en droit une protection. Au nom de ce principe, lié à l'idéal de fraternité, l'État, les collectivités territoriales et la société civile (associations) unissent leurs forces pour réduire les inégalités et protéger les citoyennes et les citoyens contre</li> </ul>	<p>Donner des exemples de missions des communes, des départements et des régions.</p> <p>Prendre l'exemple de l'Éducation nationale pour comprendre la mise en œuvre du principe de solidarité : sa part dans le budget de l'État, son ambition de réduire les inégalités en donnant à tous accès à la connaissance ; la contribution des régions, des départements et des communes.</p> <p>Montrer la contribution des associations à la solidarité</p>

Risques sociaux Sécurité sociale	<p>les risques sociaux et environnementaux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'impôt traduit la participation des citoyennes et des citoyens à la solidarité nationale (impôts directs et indirects) ;</li> <li>• la solidarité s'exerce également à l'échelle de l'Union européenne et, dans le cadre de l'aide au développement (y compris durable), à l'échelle mondiale (institutions internationales et ONG) ;</li> <li>• les risques sociaux (maladie, accident, invalidité, grossesse non désirée, perte d'emploi, perte d'autonomie liée à l'âge) sont tous les événements auxquels les individus risquent de ne pouvoir faire face avec leurs seules ressources. La Sécurité sociale et le système public de santé participent de la solidarité nationale ; le droit international garantit aux enfants le droit à la santé et à la sécurité sociale (art. 24 à 26 CIDE) ;</li> </ul>	<p>nationale et leur reconnaissance par l'État (intérêt public, exonération fiscale).</p> <p><i>Cette démarche peut s'inscrire dans les projets d'éducation à la citoyenneté (interventions de partenaires et d'élus, appui sur les élèves élus au conseil départemental, conseils municipaux de jeunes, etc.) et dans le cadre de l'éducation économique, budgétaire et financière (Éduc'fi).</i></p> <p>[EDD] Montrer comment le droit international (accord de Paris sur le climat) prévoit une aide des pays développés aux pays en développement pour lutter contre les effets du changement climatique (atténuation et adaptation).</p> <p>[EDD] L'ODD 3 « Bonne santé et bien-être » constitue un point d'entrée pour expliquer une politique de prévention en matière de santé publique ; par exemple : les campagnes de vaccination contre la grippe, contre l'infection du papillomavirus humain, le programme national nutrition santé (PNNS). Ces exemples aident à comprendre la responsabilité de l'État en matière de protection et de prévention et la responsabilité individuelle de chacun.</p> <p>À partir de politiques publiques de santé, présenter des dispositifs nationaux d'accès aux soins, de prise en charge du grand âge, de développement des liens intergénérationnels, de lutte contre les déserts médicaux ainsi que leur mise en œuvre à l'échelle locale. Sensibiliser au don de sang, acte de citoyenneté et de solidarité.</p>
Risques environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les risques environnementaux (pollutions, incendies, catastrophes naturelles liées ou non au changement climatique) nécessitent la mobilisation de moyens à toutes les échelles, pour la prévention, la mise en sécurité des personnes, l'aide aux victimes et la reconstruction (loi du 13 août 2004).</li> </ul>	<p>À partir de politiques publiques de santé, présenter des dispositifs nationaux d'accès aux soins, de prise en charge du grand âge, de développement des liens intergénérationnels, de lutte contre les déserts médicaux ainsi que leur mise en œuvre à l'échelle locale. Sensibiliser au don de sang, acte de citoyenneté et de solidarité.</p> <p>À partir de l'exemple d'un territoire touché par une catastrophe environnementale, étudier comment se déploie la solidarité nationale – tant par l'intervention des forces de sécurité intérieure (sécurité civile, police et gendarmerie) que par la mobilisation des services de l'État – en vue de la prise en charge des victimes et de la reconstruction.</p> <p>Considérer les territoires touchés par une pollution lente et invisible en lien avec les activités humaines ; leurs répercussions sur la santé publique ; l'environnement et les politiques de gestion des risques (expositions aux polluants et perturbateurs endocriniens, qualité des eaux).</p> <p>En s'appuyant sur la loi du 13 août 2004, montrer que la sécurité civile est l'affaire de tous et souligner l'importance de la prévention. S'appuyer sur le dispositif des cadets de la sécurité civile.</p>

## Quatrième : Défendre les droits et les libertés

### Attendus et objectifs

La classe de quatrième s'attache à approfondir le sens du premier principe de la devise de la République : la liberté. Il s'agit de faire comprendre aux élèves comment *la* liberté se décline dans *les* libertés et comment celles-ci s'inscrivent dans un cadre légal qui les sauvegarde tout en les limitant au nom de l'intérêt général. La loi et l'organisation de la justice sont abordées comme des instruments en vue de la protection des individus, en tant qu'elles permettent de pallier les atteintes à leurs libertés et de maintenir l'ordre public garanti par l'État au nom de l'intérêt général de la Nation.

### L'État de droit et les libertés (9 heures)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Libertés et droits fondamentaux (vus en CM2) Libertés individuelles et libertés collectives (vues en CM2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les libertés individuelles permettent aux citoyennes et aux citoyens d'être maîtres de leurs mouvements et de leurs choix (liberté de circulation ou de mariage, par exemple), mais aussi de leurs opinions et croyances (liberté d'opinion, liberté de conscience), ainsi que d'exprimer celles-ci (liberté</li> </ul>	<p>À partir de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (préambule, art. 2), de la Déclaration universelle des droits de l'homme (préambule, art. 1 et 2) et de la Convention internationale des droits de l'enfant, faire comprendre aux élèves que ces textes leur garantissent des droits et libertés au quotidien : intérêt supérieur de l'enfant (art. 3 CIDE), liberté d'expression (art. 13), liberté d'association et de réunion (art. 15), liberté d'information</p>

<p>Ordre public</p>	<p>d'expression), y compris en ligne. Les libertés collectives leur permettent de s'associer les uns avec les autres et de s'engager dans la vie de la société (droit de réunion, d'association, de manifestation, droit syndical, liberté de la presse). Il s'agit de libertés fondamentales et de droits inconditionnels associés à l'idée de dignité humaine ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nos libertés sont toutefois encadrées par la loi et limitées, en premier lieu par les libertés des autres, que nous n'avons pas le droit d'entraver ou de violer (art. 4 DDHC) ; ensuite par la défense de l'ordre public qui concerne non seulement la sécurité, mais également la tranquillité, la salubrité, le respect de la dignité de la personne humaine, qui permettent à chacun de jouir de ses droits et de ses libertés ;</li> </ul>	<p>(art. 17). À partir d'un exemple, étudier différents aspects de la liberté d'expression et de la liberté de la presse (définition, fondement en droit, enjeux, menaces, limites). [EMI] Travailler sur la liberté d'expression en ligne.</p> <p>À partir de l'exemple de la lutte contre les dérives sectaires, montrer que la loi ne définit pas la secte (au nom de la liberté de croyance), mais permet de réprimer les dérives sectaires, qui portent atteinte à l'ordre public, mais aussi aux droits fondamentaux, à la sécurité ou à l'intégrité des personnes.</p>
<p>État de droit et hiérarchie des normes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les libertés sont garanties par le droit : elles figurent dans le bloc de constitutionnalité reconnu par le Conseil constitutionnel, et l'action de l'État elle-même est soumise à la justice (son action ne peut violer les droits du citoyen) ;</li> </ul>	<p>À partir de décisions du Conseil constitutionnel ou du Défenseur des droits, étudier les lieux de privation de liberté ; leur diversité, les contrôles auxquels ils sont assujettis.</p>
<p>Justice et institutions judiciaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'indépendance de la justice est une condition de l'État de droit, son organisation garantissant le traitement équitable des justiciables ;</li> <li>• les droits et libertés sont enfin garantis par des traités internationaux et leur respect contrôlé par des cours supranationales (Cour européenne des droits de l'homme notamment).</li> </ul>	<p>À partir d'un cas précis (audience correctionnelle), présenter les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la justice : dualité des ordres de juridiction ; distinction première instance, appel et cassation ; rôle des cours suprêmes, Conseil d'État et Cour de cassation ; le rôle et le fonctionnement des jurys populaires ; la justice des mineurs et le droit à la protection.</p> <p><i>Ces propositions peuvent s'inscrire dans un projet d'éducation à la citoyenneté, aux médias et à l'information (concours Découvrons notre Constitution, intervention de partenaires dans le champ des médias et de l'information, Semaine de la presse et des médias dans l'école, etc.). Utiliser le Passeport Educdroit pour aborder les différents aspects traités sous l'angle des règles de droit.</i></p>

### Défendre le cadre démocratique : sécurité et défense nationale (9 heures)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
<p>Ordre public et souveraineté nationale Défense</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La « sûreté » fait partie des droits affirmés par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC, art. 2). Elle signifie à la fois que les droits du citoyen sont protégés et qu'il doit se trouver en sécurité. Les forces de sécurité intérieure, comme la police, la gendarmerie, les pompiers et les douanes, répondent à cette exigence ;</li> <li>• les forces armées ont vocation à défendre la souveraineté nationale, qui peut se trouver menacée ; elles ont aussi pour mission de servir la Nation quand elle est engagée par des traités ou comme membre d'organisations internationales comme l'ONU. La défense doit également affronter de</li> </ul>	<p>Aborder des exemples (plan Vigipirate, crise du Covid). Prendre l'exemple des incendies de forêt, pour montrer l'action des pompiers et de la sécurité civile, et en particulier la sécurisation des habitations.</p> <p>[EDD] Aborder un exemple d'action de l'Office français de la biodiversité.</p> <p>Appréhender les missions des forces de sécurité et des armées à partir d'une participation à une opération internationale.</p> <p>[EMI] À partir de l'étude de tentatives d'ingérences étrangères repérées par VIGINUM, comprendre les mécanismes et enjeux de la guerre informationnelle.</p> <p><i>Ces propositions peuvent s'inscrire dans la participation aux exercices de sécurité de l'établissement, à différents dispositifs en lien avec l'éducation à la défense (classe de défense à la sécurité globale, intervention d'acteurs de la défense et de la sécurité).</i></p>

	nouveaux enjeux comme la guerre informationnelle et la cyberdéfense ; <ul style="list-style-type: none"> <li>• la police de l'environnement assure la protection du droit de chacun à vivre dans un environnement « sain et équilibré ».</li> </ul>	
--	---	--

### Troisième : Faire vivre la démocratie

#### Attendus et objectifs

La troisième, dernière année du cycle 4, offre une vue synthétique de la vie démocratique, dans une approche permettant de montrer comment les institutions de la République sont vivifiées par les débats qu'elles rendent possibles et qu'elles encadrent. Elle permet en outre de souligner que la vie démocratique repose essentiellement sur l'engagement effectif des citoyennes et des citoyens dans la vie économique, sociale et politique. La démocratie est ainsi envisagée comme un idéal à atteindre et non comme une réalité figée et immuable. Il en résulte que chaque citoyen peut agir et participer à la vie de la démocratie.

#### Les règles du jeu démocratique (6 à 8 heures)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Constitution	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Constitution, norme juridique fondamentale, garantit les droits et libertés, détermine la séparation des pouvoirs, ainsi que le contrôle de l'action du gouvernement par le Parlement ;</li> <li>• la Constitution de la V<sup>e</sup> République fait référence à d'autres textes qui ont une valeur constitutionnelle (DDHC, préambule de la Constitution de 1946, Charte de l'environnement) ;</li> </ul>	Montrer comment fonctionnent les institutions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- à partir d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC), mettre en évidence l'indépendance de l'autorité judiciaire et la garantie des droits et libertés ;</li> <li>- à partir d'un exemple concret, suivre le trajet d'élaboration d'une loi pour illustrer les rôles respectifs de chaque institution ;</li> <li>- se pencher sur le travail d'une commission d'enquête parlementaire.</li> </ul>
Séparation des pouvoirs et laïcité de l'État (vue en 6 <sup>e</sup> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• elle affirme que la République est laïque, ce qui signifie que l'autorité politique est indépendante des autorités religieuses. Toutefois, ces dernières peuvent participer au débat public dans les limites fixées par la loi (art. 35.1 et 36.3 de la loi de 1905) ;</li> <li>• depuis 1958, elle a été l'objet de plusieurs modifications qui témoignent du caractère évolutif de la République française, notamment pour prendre en compte les enjeux environnementaux (Charte de l'environnement) ;</li> </ul>	À partir de textes constitutionnels, montrer qu'il n'y a aucune référence religieuse dans le lien qui unit l'autorité politique à la Nation.
Institutions européennes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• depuis l'après-guerre, la démocratie française s'inscrit dans les institutions du Conseil de l'Europe et de l'UE, qui élargissent le champ du débat et définissent une citoyenneté européenne. Au sein de l'UE, les États membres sont tenus d'appliquer le droit communautaire (traités, règlements, directives, décisions de la Cour de justice de l'UE).</li> </ul>	En lien avec le programme d'histoire, étudier et contextualiser les évolutions de la Constitution portant sur l'organisation des pouvoirs publics : élection du président de la République au suffrage universel direct à partir de 1962, importance accrue du Conseil constitutionnel à partir de 1971 (encore amplifiée par la réforme de 2008), introduction de la parité en 1999, passage du septennat au quinquennat en 2000, extension de la décentralisation en 2003, adjonction de la Charte de l'environnement en 2004, réforme de 2008. <p>À partir d'un exemple de questions débattues au niveau européen, présenter les institutions européennes en montrant ce qui relève de la souveraineté des États et ce qui relève d'une logique supranationale.</p> <p>L'idée de citoyenneté européenne : un citoyen européen est habilité à faire valoir ses droits devant une juridiction européenne (Cour de justice de l'Union européenne ou Cour européenne des droits de l'Homme) ; à partir d'une procédure, aborder les différents droits liés à la citoyenneté européenne dans l'UE (traités européens et Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne).</p> <p><i>Ces propositions peuvent s'inscrire dans un projet d'éducation à la citoyenneté (concours Découvrons notre Constitution, visite de l'Assemblée nationale ou d'une haute juridiction ou d'institutions européennes, rencontre avec un élu, intervention d'un partenaire, dispositif Passeport Educdroit, etc.).</i></p>

### Les acteurs du jeu démocratique et leur engagement (1) : l'opinion (5 à 6 heures)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Démocratie (vue en CM1 et 6 <sup>e</sup> ) délibérative et opinion publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>La démocratie est un régime où l'opinion publique joue un rôle capital, qui s'exprime par l'intermédiaire des médias, dont les médias sociaux, et qu'on essaie de saisir par des sondages de natures diverses ;</li> </ul>	<p>[EMI] Développer l'esprit critique à partir d'une réflexion sur la notion d'opinion publique ainsi que sur la conception, la conduite et le rôle des sondages.</p>
Information/désinformation Complotisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>l'information constitue donc un enjeu essentiel, tout particulièrement à l'ère du numérique et avec l'émergence des « intelligences artificielles » ;</li> </ul>	<p>Étudier des exemples de désinformation et d'opérations de déstabilisation en s'appuyant sur la loi du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information. Montrer comment la désinformation peut nourrir le complotisme, en lien notamment avec le racisme et l'antisémitisme.</p> <p>À travers la production d'une information, montrer l'importance de l'établissement rigoureux des faits et de la distinction entre croyance, opinion et savoir.</p>
Lanceurs d'alerte	<ul style="list-style-type: none"> <li>les médias sociaux sont eux aussi le lieu de débats et de mobilisations. Dans ce contexte, des lanceurs d'alerte prennent des risques pour informer leurs concitoyennes et leurs concitoyens.</li> </ul>	<p>Analyser des exemples d'alerte ou de mobilisation dans les réseaux sociaux (le mouvement #MeToo, les affaires financières) ; le cas de Chelsea Manning ou celui d'Irène Frachon (lanceurs d'alerte), en s'appuyant sur la loi du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte.</p> <p><i>Ces propositions peuvent s'inscrire dans un projet d'éducation à la citoyenneté, aux médias et à l'information (concours ou intervention d'un partenaire en lien avec l'EMI, etc.) et contribuer au développement des compétences numériques (CRCN).</i></p>

### Les acteurs du jeu démocratique et leur engagement (2) : l'engagement collectif (5 à 6 heures)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Citoyenneté active (vue en CM1) Élections et référendum	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les campagnes électorales et les campagnes référendaires sont des occasions de débats (entre tous les citoyens, comme entre ceux qui sont déjà ou aspirent à être des représentants politiques) et des moments décisifs de la vie démocratique – le vote n'étant pas obligatoire, mais marquant un engagement au sein de la cité ;</li> <li>les formes traditionnelles de l'engagement demeurent décisives : engagement politique et exercice d'un mandat, engagement syndical, engagement associatif ou humanitaire, démocratie scolaire ;</li> <li>l'engagement dans les institutions (armée, police, justice, éducation) ;</li> <li>l'exercice de la liberté de manifester permet aux citoyennes et aux citoyens d'exprimer leurs opinions et de faire pression sur les gouvernements.</li> </ul>	<p>Exposer les différentes temporalités et modalités électorales (élections présidentielles, législatives, sénatoriales, régionales, départementales, municipales, européennes).</p> <p>Étudier une campagne électorale ou référendaire.</p> <p>Examiner les procédures et le caractère public des délibérations municipales (filmées, enregistrées, données disponibles).</p> <p>Étudier des parcours d'engagement dans une institution ou une association.</p> <p>Étudier le fonctionnement de la démocratie scolaire et insister sur le rôle que les élèves sont amenés à y jouer.</p> <p>Prendre l'exemple de l'engagement en faveur de la cause animale.</p> <p>Présenter le service national universel (SNU), dispositif national permettant de découvrir différentes formes et domaines d'engagement.</p> <p><i>Ces propositions peuvent s'inscrire dans un projet d'éducation à la citoyenneté aux médias et à l'information (intervention d'un partenaire, d'élus, de bénévoles d'associations, visite d'institutions publiques, actions concrètes d'engagement, etc.) ou d'éducation à la défense.</i></p> <p>Proposition globale et synthétique : suivre le parcours d'une loi, de la situation à laquelle elle répond jusqu'à son application en passant par mobilisations et débats, pour voir le jeu des acteurs des institutions et appréhender comment agit le contrôle de l'action publique (par exemple la loi Veil de 1975 ou la loi sur le mariage pour tous en 2013).</p>



# LYCÉE

Parce qu'il porte des ambitions civiques communes pour toutes les lycéennes et tous les lycéens, le programme d'enseignement moral et civique du lycée présente des notions et contenus d'enseignement identiques pour toutes les voies. Sa mise en œuvre est toutefois adaptée aux horaires et aux différents contextes d'enseignement. Les horaires indiqués ci-dessous le sont à titre indicatif.

## Seconde : Droits, libertés et responsabilité

### Attendus et objectifs

En classe de seconde, les acquis de la scolarité obligatoire sont mobilisés pour engager une réflexion renouvelée sur l'État de droit, sur son origine et son évolution. Il s'agit de souligner que l'État de droit garantit nos libertés, en même temps qu'un authentique pluralisme démocratique. Ainsi se poursuit la réflexion sur la laïcité, d'une part, et, d'autre part, sur le potentiel de création de nouveaux droits au sein d'une société démocratique. L'exercice des libertés appelle à la responsabilité, autant pour les sauvegarder ou les étendre que pour répondre aux considérables défis de la société contemporaine : la montée d'une information pléthorique et inégale, les risques environnementaux ou la transition écologique.

### L'État de droit garantit les droits et libertés et un pluralisme démocratique (6 heures en voies générale et technologique, 5 heures en voie professionnelle)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
État de droit (vu en 4 <sup>e</sup> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'État de droit, dans lequel la justice est indépendante, les pouvoirs publics sont soumis au droit et les citoyens égaux devant la loi, est garant des libertés et des droits fondamentaux ;</li> </ul>	<p>À partir des textes européens (Convention européenne des droits de l'homme - CEDH, Charte européenne des droits fondamentaux), définir, par une approche historique, l'État de droit en s'appuyant sur les éléments abordés en quatrième.</p> <p>Étudier une décision de justice administrative (Conseil d'État).</p>
Sécularisation Hiérarchie des normes	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'État de droit est le fruit d'une triple évolution : la sécularisation de la politique (séparation des autorités politique et religieuse), l'affirmation des droits fondamentaux de la personne humaine et la mise en place d'une hiérarchie des normes de droit (qui soumet l'appareil étatique lui-même à la loi) ;</li> </ul>	
Laïcité (vue en CM2, 6 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> ) Pluralisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>en France, la distinction du politique et du religieux est adossée au principe de la laïcité, qui consacre la séparation des Églises et de l'État (loi de 1905) et impose la neutralité à ses agents. Ainsi, l'État ne reconnaît, ne subventionne aucun culte. En assurant que l'État traite de manière égale les citoyens, quelles que soient leurs convictions, la laïcité garantit de manière ferme la liberté de conscience et le pluralisme des croyances ;</li> </ul>	<p>Étudier la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 (art. 1, 2, 31, 44) : définir le principe de séparation, décrire son organisation, faire comprendre le primat du droit positif sur les règles religieuses et, notamment, en quoi il consolide les droits et les libertés publiques ; rappeler que la laïcité n'est pas l'athéisme.</p> <p>Étudier plus particulièrement les implications du principe de laïcité à l'école (primat des connaissances sur les croyances, espace de neutralité propre au développement de l'esprit critique) et dans le monde du travail, en distinguant services publics et entreprises privées, agents publics et usagers.</p>
Ordre public (vu en 4 <sup>e</sup> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'État de droit constitue une garantie des libertés fondamentales et ouvre une possibilité d'évolution de la loi. Il peut créer de nouveaux droits et de nouvelles libertés ;</li> <li>L'État de droit est promu par les nations démocratiques, par le Conseil de l'Europe et par l'Union européenne ;</li> <li>L'État de droit n'est cependant pas exclusif de la restriction des libertés (par exemple pour le maintien de l'ordre public) ni de la privation de liberté (par exemple pour les individus condamnés par la justice).</li> </ul>	<p>Par une recherche documentaire, expliquer comment de nouveaux droits répondant à une demande sociale forte (droits des femmes, maîtrise de la fécondité) ont été progressivement consacrés par la loi depuis les années 1960 (contraception, IVG, divorce par consentement mutuel, mariage pour tous, procréation médicalement assistée).</p> <p>Montrer, par l'analyse d'une décision, comment les cours européennes de Strasbourg et de Luxembourg contrôlent l'action de l'État en matière de droits fondamentaux (par exemple dans les lieux de privation de liberté). À partir d'une étude de cas, aborder la question pénitentiaire, celle du maintien des droits et des devoirs civiques des détenus ou encore celle du sens de la peine dans un régime démocratique.</p>

**Liberté et responsabilité : l'exemple de l'information (vecteurs, nécessité et enjeux) (6 heures en voies générale et technologique, 5 heures en voie professionnelle)**

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Liberté de la presse (vue en 4 <sup>e</sup> ) Liberté de l'information (vue en 4 <sup>e</sup> ) Pluralisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>La liberté de la presse et la liberté de s'informer constituent deux piliers fondamentaux de la démocratie. Remises en cause dans tous les régimes autoritaires, elles sont consubstantielles aux libertés d'opinion et d'expression, et elles permettent le pluralisme en matière d'information.</li> </ul>	<p>[EMI] Étudier le travail des journalistes : ses méthodes, sa déontologie, sa rigueur, mais aussi ses difficultés propres (pressions, censure ou autocensure, atteintes à la liberté de la presse), à partir d'un ou deux exemples concrets. S'appuyer sur les rapports établis par Reporters sans Frontières. Mettre à profit la rencontre avec des journalistes dans le cadre de la Semaine de la presse et des médias dans l'école.</p> <p>Pour aborder l'enjeu du pluralisme, évoquer la réglementation et les obligations des médias audiovisuels (ARCOM) concernant le pluralisme politique.</p>
Liberté d'expression (vue en 4 <sup>e</sup> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encadrée par la loi, la liberté de la presse doit relever le défi du numérique, qui multiplie les possibilités d'information, mais altère la fiabilité des sources et fragilise les circuits de diffusion réglée de l'information. Par un phénomène de boucle, de nouvelles possibilités d'information donnent lieu à de nouvelles possibilités de désinformation ;</li> <li>les médias sociaux sont un lieu de liberté d'expression, mais ils sont aussi un vecteur de désinformation et amplifient les « discours de haine ».</li> </ul>	<p>À partir des normes juridiques, montrer et expliquer que la liberté d'expression est garantie par la DDHC (art. 11) et encadrée par la loi de 1881 sur la liberté de la presse. Sont notamment interdits la diffamation, l'incitation à la haine raciale (loi Pleven de 1972), le négationnisme (loi Gaysot de 1990), l'apologie du terrorisme (Code pénal, art. 421-2-5).</p> <p>[EMI] La nouvelle donne que constituent Internet et les réseaux sociaux. Engager une réflexion sur l'évaluation des sources d'information et sur les critères de leur fiabilité ; les problèmes soulevés par l'intelligence artificielle (IA), les algorithmes de recommandation ; les désordres informationnels (mésinformation, malinformation, désinformation, réinformation, « chambres d'écho »).</p> <p>Aborder la question de la régulation des médias sociaux au niveau national, européen (lois françaises, directives européennes) et mondial. Quelles réponses législatives ? Quelle est la responsabilité des utilisateurs ? Quelle est celle des fournisseurs d'accès ? (règlement européen sur les services numériques, Code européen des bonnes pratiques contre la désinformation (2018), Pharos).</p> <p>Ces démarches participent au développement des compétences numériques (CRCN).</p>

**Droits et responsabilité : l'exemple de la protection de l'environnement et de la sauvegarde de la biodiversité (6 heures en voies générale et technologique, 5 heures en voie professionnelle)**

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Droits environnementaux Développement durable Transition écologique Responsabilité (vue en 6 <sup>e</sup> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrée au bloc de constitutionnalité, la Charte de l'environnement (2004) consacre le droit à un environnement sain et engage la responsabilité individuelle et collective pour le respect et la protection du vivant et de la biodiversité ;</li> <li>le droit environnemental induit la responsabilité des États, des producteurs, et même des consommateurs ;</li> <li>L'animal y est institué comme « objet de droit » dans le contexte d'un « respect du vivant ».</li> </ul>	<p>Étudier la Charte de l'environnement en considérant son appartenance au bloc de constitutionnalité.</p> <p>À partir d'une recherche documentaire, discuter la notion de démocratie environnementale.</p> <p>Se saisir d'une des nombreuses questions d'actualité sur le sujet, à différentes échelles, des conférences internationales aux enjeux de consommation. Inciter les élèves à agir à leur échelle (écodélégués, CVL, etc.).</p> <p>Étudier des enquêtes conduites sur les groupes de pression (ou lobbies) et mesurer l'influence qu'ils peuvent avoir sur les politiques publiques liées à la santé ou à l'environnement.</p> <p><i>Ces démarches peuvent s'articuler avec les actions d'éducation au développement durable.</i></p> <p><i>Les démarches proposées pour l'année de seconde peuvent s'inscrire dans les projets des classes engagées et être valorisées lors des séjours de cohésion du SNU.</i></p>

## Première : Cohésion et diversité dans une société démocratique

### Attendus et objectifs

La classe de première aborde la question de la cohésion des sociétés démocratiques, dans lesquelles les diverses conceptions du monde et les cultures les plus diverses peuvent s'exprimer librement. La réflexion conduite met en regard les valeurs et les principes de la République française et, plus largement, le projet démocratique, avec la complexité de la réalité sociale. Comment ces valeurs et ces principes peuvent-ils être source de cohésion sociale ? Sous quelle forme de cohésion se traduisent-ils concrètement ? Comment forme-t-on une nation démocratique et comment la France se définit-elle comme une communauté nationale ? Par-delà la prise en compte des diversités, ces questions problématisent la nature et la dynamique du lien social en tant que tel.

**Les valeurs et les principes de la République à l'épreuve de la cohésion sociale (9 heures en voies générale et technologique, 7 à 8 heures en voie professionnelle)**

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Solidarité et fraternité (vues en 5 <sup>e</sup> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>En mettant en avant les principes de liberté, d'égalité et de fraternité, la devise de la République française, comme l'article premier de la Constitution, indiquent que la Nation est porteuse d'un projet social. Celui-ci implique à la fois de lutter contre toutes les formes d'inégalité et de tisser des liens étroits de solidarité entre les citoyens ;</li> <li>les inégalités économiques et sociales peuvent présenter un danger pour la cohésion sociale et la démocratie ;</li> </ul>	<p>À partir d'un ou plusieurs cas (par exemple, le financement de l'école publique et les fonds sociaux à destination des élèves), étudier la notion de solidarité appliquée à différentes échelles, en abordant à la fois ses conditions formelles (rôle de l'impôt, logique d'assurance autant que d'assistance, contributions obligatoires ou dons volontaires, comme le don de sang), et ses modalités concrètes de mise en œuvre (redistribution, secours). Étudier la décision du Conseil constitutionnel du 6 juillet 2018, reconnaissant la valeur constitutionnelle du principe de fraternité.</p> <p>Après avoir dressé un état des lieux de la pauvreté en France, s'appuyer sur une ou deux actions clefs de l'État français (notamment menées par l'Agence nationale de cohésion des territoires) pour lutter contre les inégalités territoriales et favoriser la mixité sociale.</p>
Égalité femmes-hommes (vue en 5 <sup>e</sup> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>l'égalité entre les femmes et les hommes illustre la manière dont un principe, objet de mobilisations et de politiques volontaristes, transforme progressivement la société, tout en se heurtant à diverses formes de résistance ;</li> </ul>	<p>Mettre en regard l'évolution juridique (textes nationaux et internationaux) et les données statistiques relatives à la place des femmes dans la vie quotidienne, l'univers professionnel, la vie politique, pour ouvrir un champ à la réflexion des élèves, notamment sur les causes historiques de ces inégalités (stéréotypes et préjugés). Étudier la question de la représentation genrée des formations et des professions, et les actions mises en œuvre pour la dépasser.</p> <p>En lien avec l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, montrer que les violences sexistes et sexuelles portent atteinte à la cohésion d'une société démocratique ; étudier les actions menées pour lutter contre.</p>
Discriminations et société inclusive (vues en 5 <sup>e</sup> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>appuyée par la loi, la lutte contre les discriminations se nourrit du principe d'égalité et de celui de fraternité. La conception d'une société inclusive tournée vers les personnes en situation de handicap y ajoute un impératif de solidarité ;</li> </ul>	<p>Distinguer la définition juridique des discriminations (Code pénal, art. 225-1 et suivants) et la manière dont celles-ci sont ressenties ; examiner la question des moyens mis en œuvre par l'État pour mesurer les discriminations ; étudier l'action d'une institution (Défenseur des droits, Dilcrah, CNCDH, etc.) ou d'une association luttant contre les discriminations (un exemple).</p> <p><b>[EMI]</b> En lien avec les discriminations, aborder la question du traitement médiatique des minorités.</p>
Racisme, antisémitisme, antitsiganisme, xénophobie, haine anti-LGBT (vues en 5 <sup>e</sup> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>portant atteinte à la cohésion d'une société démocratique, le racisme, l'antisémitisme, l'antitsiganisme, la xénophobie et la haine anti-LGBT sont punis par la loi ;</li> </ul>	<p>À partir d'exemples réels ou fictifs d'agissements discriminatoires (paroles, violences, harcèlement, etc.), réfléchir aux objectifs et aux contours des normes juridiques qui les punissent (loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972 dite loi Pleven ; loi du 13 juillet 1990 dite loi Gayssot ; loi du 30 décembre 2004).</p>

Pluralisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>le principe de la laïcité vise à rendre possible la coexistence pacifique d'individus et de groupes dont les options philosophiques ou religieuses restent différentes.</li> </ul>	<p>Montrer l'importance de l'autorité arbitrale de l'État, notamment dans la police des cultes (loi de 1905, art. 27 et 28), et montrer qu'il crée ainsi les conditions de la coexistence et du pluralisme. La Cour européenne des droits de l'Homme reconnaît que des restrictions à la liberté de manifester sa religion ou ses convictions sont possibles.</p> <p><i>Ces démarches peuvent s'appuyer sur la participation à un concours ou des interventions de partenaires.</i></p>
------------	---	---

**La République et la Nation (9 heures en voies générale et technologique, 7 à 8 heures en voie professionnelle)**

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Indivisibilité de la République Décentralisation  Nationalité et citoyenneté (vues en CM2)  Défense et sécurité nationale (vues en 4 <sup>e</sup> ) Société numérique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disposant que la République est « indivisible » et que « son organisation est décentralisée », la Constitution de la V<sup>e</sup> République assure un équilibre entre l'unité de la Nation et la diversité de ses territoires ;</li> <li>la décentralisation opérée depuis 1982 a transféré certaines compétences de l'État aux collectivités territoriales ; les territoires ultramarins ont vu leurs statuts évoluer ;</li> <li>dans la République française, la communauté nationale est une communauté ouverte marquée par la possibilité d'acquérir la nationalité française (distinction du droit du sang et du droit du sol) comme par l'existence d'une citoyenneté européenne ;</li> <li>les questions mémorielles contribuent à une réflexion sur l'identité de la Nation, constituant, tantôt le ferment de son unité, tantôt un champ d'affrontements idéologiques et politiques ;</li> <li>l'idée de patriotisme constitutionnel exprime l'attachement des citoyens aux principes fondateurs de la République et de la démocratie françaises, ainsi que le souci de les voir respectés et de mieux en mieux réalisés ;</li> <li>la communauté nationale se matérialise aussi par l'existence d'une défense nationale. Celle-ci est confrontée à des enjeux renouvelés (terrorisme, cybersécurité, etc.) dans un monde à la fois de plus en plus interdépendant et soumis à des tensions économiques, politiques et culturelles constantes.</li> </ul>	<p>À partir d'exemples en lien avec l'éducation, la santé et le travail, étudier (a) le statut et l'organisation des collectivités territoriales ; (b) la décentralisation et le transfert de certaines compétences préalablement étatiques ; (c) le statut des territoires ultramarins pour définir le principe d'indivisibilité.</p> <p>À partir de la question des langues régionales, reconnues dans la Constitution comme appartenant au « patrimoine de la France » (art. 75-1), faire le lien entre unité <i>du</i> territoire et reconnaissance d'une diversité <i>des</i> territoires.</p> <p>Examiner les diverses procédures par lesquelles s'acquiert la nationalité française ; mettre en lumière des personnalités d'origine étrangère ayant joué un rôle significatif dans l'histoire nationale (s'appuyer sur le recueil <i>Portraits de France</i>) ; présenter les droits afférents à la citoyenneté européenne.</p> <p>Saisir les enjeux mémoriels à partir, par exemple, d'un personnage historique, d'un lieu, d'un monument ou d'un événement afin de clarifier le sens des commémorations et de discuter la notion de « devoir de mémoire ». Les exemples peuvent être choisis à différentes échelles.</p> <p>Comprendre ce que recouvre la notion de « sécurité nationale » introduite par le <i>Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale</i> (2008), en l'articulant aux perspectives d'une défense européenne.</p> <p><b>[EMI]</b> À partir d'études de cas, préciser présenter les modalités et les enjeux des « guerres hybrides ».</p> <p>Outre le service national universel, dont un des objectifs est de renforcer l'engagement des jeunes et la cohésion nationale, évoquer les dispositifs en lien avec la formation professionnelle : service militaire volontaire, cadets de la République, classes de défense et de sécurité globales, classes et lycées engagés (en lien avec l'éducation à la défense).</p>

## Terminale : La vie démocratique : débat, délibération et prise de décision

### Attendus et objectifs

La classe terminale parachève l'éducation à la citoyenneté active en approfondissant la question du débat démocratique. Il s'agit de s'interroger sur la manière dont, dans une société de communication et à l'ère numérique, les citoyens s'informent et échangent, pour préserver une véritable éthique de la discussion. La délibération dans les institutions à différentes échelles fonde les démocraties, dans lesquelles la légitimité et l'efficacité des décisions reposent sur des échanges, controverses, négociations et consensus. Le programme permet également d'aborder les enjeux spécifiques du débat dans les institutions internationales, notamment dans l'Union européenne ou au sein de l'Organisation des Nations unies (ONU).

**Les principes et les espaces du débat démocratique (9 heures en voies générale et technologique, 7 heures en voie professionnelle)**

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Culture du débat et éthique de la discussion Partis politiques et société civile organisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>La République française est organisée de manière à permettre des débats entre les citoyens ainsi qu'entre leurs représentants, et elle garantit la possibilité de confronter des options différentes et même opposées. Les partis politiques tiennent une place essentielle dans la vie démocratique, garantissant le pluralisme politique (Constitution de 1958, art. 4), même si leur rôle est parfois remis en question ;</li> </ul>	<p>À partir d'un ou deux exemples de débats engagés sur des grands défis contemporains (environnement, numérique, bioéthique), étudier les principales positions tenues par les parties prenantes (partis, presse, organisations de la société civile) ; montrer qu'il peut y avoir des tensions entre principes, valeurs ou idéaux qui nécessitent des arbitrages (ce qui est le propre de la vie politique).</p> <p>Discuter du rôle et de la fonction des partis politiques : structuration de la vie politique (droite, centre, gauche), termes de leur remise en question contemporaine, importance historique du droit de vote et problème de l'abstention.</p>
Opinion publique (vue en 3 <sup>e</sup> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>l'opinion publique occupe une place centrale dans une société de communication : particulièrement manifeste au moment des consultations électorales ou référendaires (art. 11 de la Constitution), elle s'exprime à travers les médias et nourrit la vie politique ; elle peut également s'exprimer par voie de pétition ou de manifestation (liberté fondamentale inscrite dans le droit français depuis 1935) ;</li> </ul>	<p>[EMI] À partir de l'étude de sondages (commanditaire, méthodologie, multiplicité des interprétations possibles, diffusion dans les médias, y compris numériques), interroger la façon dont ils mesurent l'opinion publique et la rendent visible dans les médias traditionnels ou sur les réseaux sociaux : est-elle seulement exprimée par eux ou est-elle aussi produite par eux ?</p> <p>[EDD] Prendre l'exemple du changement climatique pour étudier le rapport entre théories scientifiques, médias et opinion publique ; pointer une concurrence des discours dits « scientifiques » selon leur provenance (ONG ou lobbies industriels).</p>
Démocratie participative	<ul style="list-style-type: none"> <li>de nouveaux espaces de délibération ont diversifié les modalités de consultation des citoyennes et des citoyens, ainsi que leur association à la prise de décision, afin d'élargir leur participation à la démocratie ;</li> <li>dans les lycées, la démocratie scolaire permet aux élèves de participer au processus de décision ;</li> </ul>	<p>Recenser les différents espaces délibératifs et participatifs à l'échelle locale (conseils de quartier, budgets participatifs, etc.), éventuellement y contribuer dans le cadre d'un projet de classe ou d'établissement.</p> <p>Présenter le rôle du Conseil économique, social et environnemental et l'organisation de conventions citoyennes, et aborder la question du tirage au sort pour l'organisation de délibérations (exemple des conventions citoyennes sur le climat et sur la fin de vie).</p> <p>Évoquer le référendum d'initiative citoyenne (UE) ou partagée (France).</p>
Société numérique	<ul style="list-style-type: none"> <li>avec le numérique et les réseaux sociaux, les nouvelles conditions du débat posent le problème de la place des discours experts ou scientifiques en démocratie et de leur mise en concurrence avec les discours individuels, lesquels sont amplifiés par les technologies de la communication.</li> </ul>	<p>[EMI] À partir d'exemples ou de l'expérience des élèves, chercher à rendre compte de ce que peut être un débat sur les médias sociaux (par exemple sur la vaccination).</p> <p>Poser la question des critères pour la fiabilité d'une source à partir des méthodes du travail journalistique.</p>
Citoyenneté active (vue en 3 <sup>e</sup> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sauf mesure judiciaire particulière, tous les citoyens de la République sont éligibles à des fonctions représentatives (maire, député, sénateur à partir de 24 ans, etc.) et ils</li> </ul>	<p>Examiner les voies d'accès aux responsabilités politiques : associations, partis ; rôle des campagnes électorales.</p> <p>Prendre un exemple de professionnalisation politique d'une personnalité et poser la question de la nature de l'expertise en politique. Présenter les différentes</p>

	ont donc accès à l'exercice de responsabilités sociales et politiques variées. Si le personnel politique est ainsi à la fois ouvert et renouvelable, c'est que tout citoyen a, en vertu de la loi, le statut de gouvernant potentiel. Les citoyens français sont également éligibles au Parlement européen.	possibilités d'engagement des jeunes (institutions, associations, partis politiques, syndicats, etc.). Réfléchir au rapport entre l'idée de démocratie et la réalité du renouvellement des responsables politiques (parité entre les femmes et les hommes, représentation des différentes catégories socio-professionnelles, place des minorités).
--	---	--

**La délibération dans les institutions (nationales, européennes, internationales) (9 heures en voies générale et technologique, 7 heures en voie professionnelle)**

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Légitimité Consensus ou majorité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans les institutions, les représentants qui délibèrent trouvent leur légitimité dans l'élection ;</li> <li>dans le cadre institutionnel, toute délibération a vocation à se traduire par une décision (par consensus ou à la majorité). Le rôle du débat est en ce sens de fonder la légitimité de la décision prise ;</li> </ul>	<p>À partir d'une campagne électorale, réfléchir à ce qui contribue à la légitimité des élus (taux de participation) et à la façon dont se constitue une majorité au sein des institutions délibérantes (modes de scrutin, négociations).</p> <p>Étudier un ou plusieurs exemples afin de rendre compte des difficultés à parvenir à un consensus : les politiques migratoires française et européenne ; la protection de l'environnement et les normes sanitaires, etc.</p> <p>Étudier des procédures de résolution de blocage et leurs conséquences sur la vie démocratique : vote bloqué, engagement de la responsabilité du gouvernement (art. 49-3 de Constitution de la V<sup>e</sup> République) ; majorité qualifiée au Conseil de l'Union européenne.</p>
Droit européen	<ul style="list-style-type: none"> <li>l'élaboration de la loi suit un parcours comprenant plusieurs étapes (projet ou proposition de loi, vote à l'Assemblée nationale et au Sénat, navette parlementaire, promulgation) ; la loi votée est soumise à un contrôle constitutionnel. Les lois peuvent aussi résulter de directives européennes ;</li> </ul>	<p>Analyser un débat et sa traduction en matière de décisions et de politiques publiques à l'échelle nationale, européenne ou éventuellement internationale, par exemple sur les questions de bioéthique, de fiscalité, de laïcité, de migration de populations, ou celles liées à l'égalité entre les hommes et les femmes.</p> <p>Examiner la mise en œuvre d'une politique environnementale de l'Union européenne en soulignant les différents niveaux auxquels débattent différentes instances ; le principe de subsidiarité.</p> <p>Cette démarche peut prendre la forme d'une simulation de débat.</p>
Droit international	<ul style="list-style-type: none"> <li>avec l'ONU, le projet d'une délibération mondiale trouve quelques points de consensus (notamment dans le domaine du développement durable et de la protection de l'environnement), mais se heurte à des situations de blocage.</li> </ul>	<p>[EDD] Aborder la fabrique des objectifs de développement durable (ODD) dans le cadre de l'ONU et de l'UNESCO ; étudier les succès et échecs de la délibération internationale en prenant l'exemple des conférences sur le climat (COP).</p> <p>À partir de l'étude des projets de réforme du fonctionnement de l'ONU, montrer que l'institution est traversée par une tension entre principe démocratique (assemblée générale) et inégalité de puissances (conseil de sécurité).</p> <p>Le rôle et le fonctionnement de l'ONU peuvent être étudiés à travers le dispositif MNU (modélisation des Nations unies).</p>

**Classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle**

Le programme recouvre l'intégralité de la formation, quel que soit le nombre d'années qu'elle suppose. Le professeur peut choisir l'ordre de traitement des thèmes.

**Droits, libertés et responsabilité**

**Attendus et objectifs**

Au cours de la formation menant au CAP, les acquis de la scolarité obligatoire sont mobilisés pour engager une réflexion renouvelée sur l'État de droit, sur son origine et son évolution. Il s'agit de souligner que l'État de droit garantit nos libertés, en même temps qu'un authentique pluralisme démocratique. Ainsi se poursuit la réflexion sur la laïcité, d'une part, et, d'autre part, sur le potentiel de création de nouveaux droits au sein d'une société démocratique. Car l'exercice des libertés

appelle à la responsabilité, autant pour les sauvegarder ou les étendre que pour répondre aux considérables défis de la société contemporaine : la montée d'une information pléthorique et inégale, les risques environnementaux ou la transition écologique. Cet enjeu essentiel est l'occasion d'aborder le fonctionnement de la démocratie délibérative à différentes échelles. Il permet de souligner un fondement des démocraties, garantissant la légitimité et l'efficacité des décisions.

### L'État de droit est garant des libertés et des droits fondamentaux

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
État de droit (vu en 4 <sup>e</sup> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'État de droit est le fruit d'une triple évolution : la séparation des espaces politique et religieux, l'affirmation des droits fondamentaux de la personne humaine et la soumission de l'appareil étatique lui-même à la loi ;</li> </ul>	À partir des textes européens (CEDH, Charte européenne des droits fondamentaux), rappeler et approfondir la définition de l'État de droit qui a été donnée en classe de quatrième. Étudier une décision de justice administrative.
Laïcité (vue en 6 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>en France, la séparation du politique et du religieux est adossée au principe de laïcité, qui consacre la séparation des Églises et de l'État et impose la neutralité à ses agents dans l'exercice de leurs fonctions. Ainsi, l'État ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte. La laïcité garantit de manière ferme la liberté de conscience et le pluralisme des croyances ;</li> <li>L'État de droit constitue à la fois une garantie des libertés fondamentales et la possibilité d'une évolution et/ou d'un approfondissement de la loi. Il crée de nouveaux droits et de nouvelles libertés. Membre de l'Union européenne, la France doit conformer son droit au droit européen ;</li> <li>L'État de droit n'est cependant pas exclusif de la restriction des libertés (par exemple pour le maintien de l'ordre public) ni de la privation de liberté (par exemple pour les individus condamnés par la justice).</li> </ul>	<p>Étudier la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 (art. 1, 2, 31, 44) : définir et expliciter le principe de séparation qui consolide les droits et les libertés publiques, rappeler le primat du droit positif sur les règles religieuses. Étudier plus particulièrement les implications du principe de laïcité à l'École (primat des connaissances sur les croyances, espace de neutralité propre à développer l'esprit critique) et dans le monde du travail, en distinguant service public et entreprises privées, agents publics et usagers.</p> <p>Dans une approche interdisciplinaire, on pourra étudier les évolutions contemporaines du droit européen du travail, notamment concernant les mineurs, en s'appuyant sur la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2000), son article 32 (interdiction du travail des enfants et protection des jeunes au travail) et les dispositions prévues par le Code du travail français (travaux interdits et réglementés, dérogation pour les jeunes en formation professionnelle).</p> <p>À partir d'une étude de cas, aborder la question pénitentiaire, celle du maintien des droits et des devoirs civiques des détenus ou encore celle du sens de la peine dans un régime démocratique.</p>

### Liberté et responsabilité : l'exemple de l'information (vecteurs, nécessité et enjeux)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Liberté de la presse (vue en 4 <sup>e</sup> ) Liberté de l'information (vue en 4 <sup>e</sup> ) Pluralisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>La liberté de la presse et la liberté de s'informer constituent deux piliers fondamentaux de la démocratie. Remises en cause dans tous les régimes autoritaires, elles sont consubstantielles aux libertés d'opinion et d'expression et elles permettent le pluralisme en matière d'information ;</li> </ul>	<p>[EMI] Le travail des journalistes : ses méthodes, sa déontologie, sa rigueur, ses difficultés propres (pressions, censure ou autocensure, atteintes à la liberté de la presse). S'appuyer sur les rapports établis par Reporters sans Frontières. Mettre à profit la rencontre avec des journalistes dans le cadre de la semaine de la presse et des médias dans l'École. Sur le pluralisme, évoquer la réglementation et les obligations des médias audiovisuels (ARCOM) concernant le pluralisme politique.</p>
Liberté d'expression (vue en 4 <sup>e</sup> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>encadrée par la loi, la liberté de la presse doit relever le défi du numérique, qui développe les possibilités d'information mais altère la fiabilité des sources et fragilise les circuits de diffusion réglée de l'information. Par un phénomène de boucle, de nouvelles possibilités d'information donnent lieu à de nouvelles possibilités de désinformation ;</li> </ul>	<p>[EMI] La nouvelle donne que constituent Internet et les réseaux sociaux. Engager une réflexion sur l'évaluation des sources d'information et sur les critères de leur fiabilité ; les problèmes soulevés par l'intelligence artificielle (IA) ; les désordres informationnels (désinformation, « réinformation », « chambres d'écho »).</p> <p>Aborder la question de la régulation des médias sociaux au niveau national, européen (lois françaises, directives européennes) et mondial. Quelles réponses législatives ? Quelle est la responsabilité des utilisateurs ? Quelle est</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>les médias sociaux sont un lieu de liberté d'expression, mais ils sont aussi un vecteur de désinformation et amplifient les « discours de haine ».</li> </ul>	<p>celle des fournisseurs d'accès ? (règlement européen sur les services numériques - <i>Digital Services Act</i>, Code européen des bonnes pratiques contre la désinformation (2018), Pharos).</p> <p>Ces démarches participent au développement des compétences numériques (CRCN).</p>
--	--	--

### Droits et responsabilité : l'exemple de la protection de l'environnement et sauvegarde de la biodiversité

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Droits environnementaux Développement durable Transition écologique Responsabilité (vue en 6 <sup>e</sup> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Charte de l'environnement de 2004 a été intégrée au bloc de constitutionnalité en 2005 ;</li> <li>elle consacre le droit à un environnement sain et engage la responsabilité individuelle et collective face au respect et à la protection du vivant et de la biodiversité.</li> </ul>	<p>[EDD] Étudier la Charte de l'environnement en considérant son appartenance au bloc de constitutionnalité. En lien avec ses articles 2 et 3, étudier des exemples de mise en œuvre de la démarche « responsabilité sociétale des entreprises » à partir d'un ou plusieurs exemples de grands groupes (portée et limites). Se saisir d'une des nombreuses questions d'actualité sur le sujet, à différentes échelles, des conférences internationales aux enjeux de consommation. On peut inciter les élèves à agir à leur échelle (écodélégués, CVL, etc.).</p>

### La délibération dans les institutions (nationales, européennes, internationales) : l'exemple des questions environnementales

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Démocratie représentative (vue en 6 <sup>e</sup> ) Légitimité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans une démocratie représentative, la délibération a vocation à fonder la légitimité de la décision prise ;</li> <li>cette délibération pour prendre des décisions se retrouve aux échelles européenne et internationale ;</li> </ul>	<p>Étudier la portée et les limites des conférences internationales sur le climat (COP).</p>
Démocratie participative	<ul style="list-style-type: none"> <li>de nouveaux espaces de délibération ont diversifié les modalités de consultation des citoyennes et des citoyens, ainsi que leur association à la prise de décision, afin d'élargir leur participation à la démocratie ;</li> <li>dans les lycées, la démocratie scolaire permet aux élèves de participer au processus de décision ;</li> <li>avec le numérique et les réseaux sociaux, les discours individuels et privés concurrencent fortement ceux des experts ou des scientifiques.</li> </ul>	<p>Recenser les différents espaces délibératifs et participatifs à l'échelle locale (conseils de quartier, budgets participatifs). Éventuellement y contribuer dans le cadre d'un projet de classe ou d'établissement sur le modèle de la convention pour le climat.</p> <p>Rendre compte de ce que peut être un débat sur les médias sociaux. Poser la question des critères pour la fiabilité d'une source à partir des méthodes du travail journalistique.</p>

## Cohésion et diversité dans une société démocratique

### Attendus et objectifs

La formation menant au CAP aborde la question de la cohésion des sociétés démocratiques, dans lesquelles la diversité des individus, leurs conceptions du monde et leurs cultures peuvent s'exprimer librement. La réflexion conduite met en regard les valeurs et les principes de la République française et, plus largement, l'idéal démocratique, avec les différences et la complexité de la réalité sociale. La question de l'engagement politique des individus pour servir la communauté est également soulevée. Comment ces valeurs et ces principes peuvent-ils être source de cohésion sociale ? Sous quelle forme de cohésion se traduisent-ils concrètement ? Comment forme-t-on une nation démocratique et comment la France se définit-elle comme une communauté nationale ? Par-delà la prise en compte des diversités, ces questions interrogent la nature et la dynamique du lien social en tant que tel.

### Les valeurs et les principes de la République à l'épreuve de la cohésion sociale

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Solidarité et fraternité (vues en 5 <sup>e</sup> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>En mettant en avant les principes de liberté, d'égalité et de fraternité, la devise de la République française indique que la Nation est porteuse</li> </ul>	<p>Étudier la notion de solidarité appliquée à différentes échelles, en abordant à la fois ses conditions formelles (rôle de l'impôt, logique d'assurance autant que d'assistance, contributions obligatoires ou dons</p>



Égalité femmes-hommes (vue en 5 <sup>e</sup> )	<p>d'un projet social. Celui-ci implique à la fois de lutter contre toutes les formes d'inégalité et de tisser des liens étroits de solidarité entre les citoyens ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'égalité entre les femmes et les hommes illustre la manière dont un principe, objet de mobilisations et de politiques volontaristes, transforme progressivement la société, tout en se heurtant à diverses formes de résistance ;</li> </ul>	<p>volontaires) et ses modalités concrètes de mise en œuvre (redistribution, secours). Le financement de l'École publique par l'État et les collectivités territoriales ainsi que celui des fonds sociaux à destination des élèves pourront servir d'exemples concrets à l'étude.</p> <p>Après avoir dressé un état des lieux de la pauvreté en France, s'appuyer sur une ou deux actions clefs de l'État français (notamment menées par l'Agence nationale de cohésion des territoires) pour lutter contre les inégalités territoriales et favoriser la mixité sociale.</p> <p>Mettre en regard l'évolution législative, les textes nationaux et internationaux et les données relatives à la place des femmes dans la vie quotidienne, l'univers professionnel, la vie politique, pour ouvrir un champ à la réflexion des élèves. Étudier particulièrement la question de la représentation genrée des formations et des professions et les actions mises en œuvre pour la dépasser.</p>
Discriminations et société inclusive (vues en 5 <sup>e</sup> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la lutte contre les discriminations se nourrit du principe d'égalité et de celui de fraternité. La conception d'une société inclusive tournée vers les personnes en situation de handicap y ajoute un impératif de solidarité ;</li> </ul>	<p>Examiner la question des moyens mis en œuvre par l'État pour lutter contre les discriminations, notamment celles liées au handicap en milieu scolaire et dans le monde du travail (rôle du Défenseur des droits) ; étudier l'action d'une association luttant contre les discriminations (un exemple).</p>
Racisme, antisémitisme, antitsiganisme, xénophobie et haine anti-LGBT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• le racisme, l'antisémitisme, l'antitsiganisme, la xénophobie et la haine anti-LGBT sont punis par la loi.</li> </ul>	<p>S'appuyer sur les travaux de la Commission nationale consultative des droits de l'homme pour dresser un état des lieux de la question en France. Montrer l'action de la puissance publique, notamment au travers des lois (loi Gaysot, 1990).</p> <p>Ces démarches peuvent s'appuyer sur des temps forts (journée internationale des femmes, journée internationale des personnes handicapées), ou la participation à des concours (prix Ilan Halimi, Nous autres).</p>

### La République et la Nation

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Indivisibilité de la République Décentralisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposant que la République est « indivisible » et que « son organisation est décentralisée », la Constitution de la V<sup>e</sup> République assure un équilibre entre l'unité de la Nation et la diversité de ses territoires ;</li> </ul>	<p>Étudier le statut et l'organisation des collectivités territoriales ; la décentralisation et le transfert de certaines compétences préalablement étatiques ; le statut des territoires ultramarins. On pourra notamment prendre des exemples en lien avec l'éducation, la santé et le travail.</p>
Nationalité et citoyenneté (vues en CM2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la communauté nationale est une communauté ouverte marquée par la possibilité d'acquérir la nationalité française comme par l'existence d'une citoyenneté européenne ;</li> </ul>	<p>Examiner les diverses procédures par lesquelles s'acquiert la nationalité française ; mettre en lumière des personnalités d'origine étrangère ayant joué un rôle significatif dans l'histoire nationale (s'appuyer sur le recueil <i>Portraits de France</i>) ; présentation des droits afférents à la citoyenneté européenne.</p>
Défense et sécurité (vues en 4 <sup>e</sup> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la communauté nationale se matérialise aussi par l'existence d'une défense nationale. Celle-ci est confrontée aux enjeux d'un monde à la fois de plus en plus interdépendant et soumis à des tensions économiques, politiques et culturelles constantes. Différents dispositifs permettent à la jeunesse de s'engager au service de la défense et de la sécurité nationales.</li> </ul>	<p>Comprendre ce que recouvre la notion de « sécurité nationale » introduite par le <i>Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale</i> (2008), tout en présentant les perspectives d'une défense européenne.</p> <p>Outre le service national universel, dont un des objectifs est de renforcer l'engagement des jeunes et la cohésion nationale, on évoquera les dispositifs en lien avec la formation professionnelle : service militaire volontaire, cadets la République, classes de défense et de sécurité globale, classes et lycées engagés (éducation à la défense).</p>

## L'engagement politique des citoyennes et citoyens au service de la société

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Citoyenneté active (vue en 3 <sup>e</sup> )	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="368 185 807 548">• Sauf mesure judiciaire particulière, tous les citoyens et citoyennes de la République sont éligibles à des fonctions représentatives (par exemple maire, député, sénateur) et ils ont donc accès à l'exercice de responsabilités sociales et politiques variées. Si le personnel politique est ainsi à la fois ouvert et renouvelable, c'est que tout citoyen a, en vertu de la loi, le statut de gouvernant potentiel.</li></ul>	<p data-bbox="823 185 1471 369">Examiner les voies d'accès aux responsabilités politiques : associations, partis. Le rôle des campagnes électorales. Prendre un exemple de « professionnalisation » politique d'une personnalité. Présenter les différentes possibilités d'engagement des jeunes (institutions, associations, partis politiques, syndicats, etc.).</p> <p data-bbox="823 376 1471 504">Confronter l'idéal de démocratie et la réalité du renouvellement des responsables politiques (parité femmes-hommes, représentation des différentes catégories socio-professionnelles, place des minorités).</p>

## Sport de haut niveau

### Fonctionnement des maisons régionales de la performance (MRP) consécutivement au transfert des missions en matière de sport de haut niveau des Drajés vers les centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) et organismes identifiés

NOR : SPOV2413827J

→ Instruction du 14-5-2024

MSJOP - DS2A

Texte adressé aux directeurs et directrices des centres de ressources, d'expertise et de performance sportive ; aux directeurs et directrices du GIP sport Bretagne, du centre du sport et de la jeunesse Corse, de l'Institut martiniquais du sport ; du GIP centre sportif Normandie et de l'Institut de formation et d'accès aux sports de Guyane ; aux déléguées régionales académiques et délégués régionaux académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ; aux directeurs généraux et directrices générales de l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance, de l'Institut français du cheval et de l'équitation et de l'École nationale supérieure maritime ; au directeur de l'École nationale de voile et des sports nautiques ; au directeur général de l'Agence nationale du sport ; aux directeurs et directrices techniques nationaux

Textes de référence : décret n° 2021-590 du 12-5-2021 ; décret n° 2021-591 du 12-5-2021 ; décret n° 2022-1467 du 24-11-2022 ; arrêté du 12-5-2021 fixant les montants du régime indemnitaire alloué à certains fonctionnaires, officiers ou agents contractuels exerçant la fonction de responsable régional de la haute performance relevant du ministre chargé des sports ; arrêté du 12-5-2021 relatif à la commission consultative régionale chargée de l'examen des candidatures aux fonctions de responsable régional de la haute performance relevant du ministre chargé des sports ; arrêté du 6-2-2023 ; arrêté du 20-6-2023 ; circulaire du 12-6-2019 ; note du 2-4-2020

L'instruction n° DS/DS2A/DS2C/2020/189 du 29-10-2020 est abrogée.

#### I. Le contexte

Au regard des évolutions induites par la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE), les compétences sport de haut niveau, à l'exception de l'agrément des centres de formation des clubs professionnels (CFCP), jusqu'alors exercées par les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), sont transférées aux centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) ou, en l'absence de CREPS sur le territoire, au sein d'organismes identifiés. Ces derniers sont les établissements publics d'appui au déploiement de la politique nationale du sport de haut niveau.

L'Agence nationale du sport (ANS) s'appuie sur les CREPS et les organismes identifiés pour pouvoir décliner de manière singulière et au plus près des acteurs de l'ensemble du territoire la stratégie nationale Ambition bleue. Cet accompagnement, dit à 360°, se déploiera dans les champs des cinq axes stratégiques identifiés par l'ANS :

- l'optimisation de la performance et le suivi médical ;
- l'environnement socioprofessionnel ;
- l'accompagnement paralympique ;
- l'analyse de la performance ;
- la montée en compétence de l'encadrement.

Le décret n° 2021-590 du 12 mai 2021 porte création de la fonction de responsable régional de la haute performance (RRHP). Ces dix-sept agents, placés sous l'autorité hiérarchique des directeurs du CREPS ou de l'organisme désigné, sont en charge du déploiement régional de la stratégie nationale Ambition bleue de l'ANS, aux côtés de soixante-trois conseillers haut niveau et haute performance (CHNHP). L'ensemble des agents constituent les effectifs de la maison régionale de la performance (MRP).

Le décret n° 2021-591, publié le 12 mai 2021, fixe, quant à lui, le régime indemnitaire de ces personnels et trois arrêtés complètent ce dispositif : le premier, en date du 12 mai 2021, fixe la composition des commissions de recrutement des RRHP ; le second, également en date du 12 mai 2021, fixe le montant des indemnités. Enfin, un dernier arrêté fixe annuellement la répartition nationale des sportifs de haut niveau permettant l'attribution du régime indemnitaire alloué à chaque RRHP.

Enfin, l'arrêté du 20 juin 2023 fixe les conditions de mise en œuvre des missions relevant du ministre chargé des sports et de l'ANS en matière de formation et de préparation des sportifs figurant sur les listes mentionnées à l'article L. 221-2 du Code du sport et de participation au réseau national du sport de haut niveau. Il définit le rôle et l'organisation des MRP.

#### II. Le cadre applicable au recrutement des RRHP

Le décret n° 2021-590 du 12 mai 2021 portant création de la fonction de RRHP précise qu'il est chargé d'assurer la mise en œuvre régionale de la stratégie nationale du sport de haut niveau développée par l'ANS conformément à l'article L. 112-10 du Code du sport. Il est placé sous l'autorité du directeur du CREPS concerné, ou de celui de l'établissement dans lequel il est affecté pour la durée de ses fonctions.

L'article 4 précise ainsi les modalités de publication de la vacance du poste en insistant sur la nécessité pour les postulants d'adresser leur candidature par voie électronique à la direction de l'établissement support, mais également à la direction des sports et à l'ANS. Un modèle de fiche de poste, qui est adaptée aux spécificités régionales puis proposée par l'établissement à la direction des sports et à l'ANS pour validation, est présenté en annexe 1.

Il est, en outre, demandé aux candidats de joindre quatre documents :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae ;
- un projet managérial de deux pages maximum (ce projet devra être adapté au contexte et enjeux du territoire et répondre à l'ambition d'améliorer significativement les résultats du sport français) ;
- un document de deux pages maximum décrivant les compétences développées en matière de conduite de projet de sport de haut niveau et de haute performance à travers deux expériences professionnelles de terrain réalisées en responsabilité et pour lesquelles il conviendra de faire apparaître les résultats obtenus.

(NB : pour ces deux derniers documents, le format à respecter est : police Arial 11, format A4, sans interligne, pas de retrait en début de paragraphe, marges de 2,5 cm, en-tête et pied de page de 1,25 cm).

L'article 5 précise la mise en place d'une commission consultative régionale dont la composition et les modalités de fonctionnement sont fixées dans l'arrêté du 12 mai 2021.

À l'issue des auditions, le directeur du CREPS ou de l'organisme désigné adresse à la direction des sports et à l'ANS un document de synthèse présentant l'ensemble des candidatures, une fiche par personne auditionnée ainsi que le classement de chaque membre du jury et la proposition de recrutement faite par cette commission (annexe 2). La direction des sports accuse réception de ce document et valide le respect de la procédure de recrutement ; l'ANS émet un avis conforme sur le choix du candidat et son adéquation au poste de RRHP. En cas de désaccord persistant entre les parties prenantes, le recrutement est déclaré infructueux, induisant une nouvelle publication de la fiche de poste.

À l'issue, il appartient à l'établissement ou à l'organisme désigné de faire signer au candidat un document actant son acceptation du poste, l'accord de son supérieur hiérarchique actuel ainsi que celui du directeur de l'établissement ou organisme désigné d'accueil ; ce document doit également indiquer la date d'affectation souhaitée et le code poste RenoiRH si c'est un fonctionnaire.

**Dans le cas du recrutement d'un fonctionnaire**, l'autorité ayant le pouvoir de nomination, en fonction de son corps ou cadre d'emploi, procède à son affectation en position d'activité ou en position normale d'activité, selon les dispositions réglementaires applicables.

Enfin, l'article 6 indique le cadre de recrutement des RRHP pour une durée initiale de deux ans, renouvelable par période de quatre ans ; la durée totale cumulée d'exercice de la fonction ne peut excéder dix ans, toutes régions et tous établissements d'affectation confondus. Il appartient au RRHP de demander, trois mois avant l'expiration de son mandat, à être reconduit dans ses fonctions. Cette reconduction est soumise à l'avis préalable du directeur de l'établissement ou de l'organisme au sein duquel il est affecté puis au directeur général de l'ANS.

**Dans le cas du recrutement d'un contractuel et pour les organismes**, conformément aux articles L. 332-1 à L. 332-5 du Code général de la fonction publique, pour les contrats conclus pour une durée déterminée, cette durée est au maximum de trois ans. Ils sont renouvelables par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de six ans. Cette limite doit être indiquée dans le contrat conclu avec le RRHP.

### III. Le cadre applicable au régime indiciaire et indemnitaire des RRHP

Concernant la partie indiciaire, la direction des sports verse aux CREPS et organismes identifiés, dans le cadre d'une subvention (pour charges de service public), les montants sur une base forfaitaire de 76 457 € (91 109 € pour la zone caribéenne et 95 981 € pour La Réunion), fixée en 2021.

Le décret n° 2021-591 du 12 mai 2021 précise la rémunération complémentaire des RRHP comprenant une indemnité de fonction et un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

L'article 4 précise que les fonctions de RRHP sont réparties par arrêté en trois groupes de niveau, établis en fonction de la répartition territoriale des sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles. Cet arrêté est édicté annuellement en fonction de l'actualisation des listes ministérielles chaque 1er janvier et du pourcentage de sportifs sur le territoire.

L'arrêté du 12 mai 2021 fixe les montants du régime indemnitaire alloué aux RRHP, selon la répartition nationale des sportifs de haut niveau constatée annuellement par arrêté du ministre chargé des sports, sur la base de la liste mentionnée à l'article L. 221-2 du Code du sport. L'indemnité de fonction annuelle est comprise entre 10 000 € et 12 000 € selon les territoires et est versée mensuellement. Le montant maximal du complément indemnitaire annuel est versé en une fois et est compris entre 4 000 € et 7 000 € selon les territoires et en fonction de la manière de servir. Ces sommes sont versées par le CREPS ou l'organisme, qui reçoivent, de la part de l'ANS, une subvention pour prendre en charge ces montants.

Le complément indemnitaire est attribué sur la base d'un entretien annuel d'appréciation de l'atteinte des objectifs entre le RRHP et la direction de l'établissement ou de l'organisme désigné. En concertation avec l'ANS, les modalités d'entretien et d'attribution de l'indemnité sont établies par le directeur d'établissement sous l'autorité duquel le RRHP est placé, et en lien avec les autres directeurs d'établissement concernés dans le cadre des régions disposant de plusieurs CREPS.

L'entretien fera l'objet d'un compte-rendu selon le modèle en annexe 3.

Avant le 1er novembre de chaque année, le directeur d'établissement arrête et transmet, pour information et par voie électronique à l'ANS (agence-hp@agencedusport.fr) et à la direction des sports (ds.2a@sports.gouv.fr), le montant du complément indemnitaire compris entre 0 et 100 % du plafond indiqué dans l'arrêté du 12 mai 2021.

Les objectifs des RRHP sont définis en concertation avec l'ANS et s'appuieront, notamment, sur les axes de la stratégie haute performance identifiés dans le dispositif Ambition bleue de l'ANS et rappelés ci-dessous :

- accompagner les sportifs et les entraîneurs prioritairement ciblés par l'ANS et les fédérations ;
- évaluer et accompagner les structures d'accession ;
- favoriser les transformations nécessaires à l'évolution du sport de haut niveau ;
- faire rayonner la MRP sur tout le territoire ;
- manager l'équipe territoriale des CHNHP ;

- mobiliser les partenaires du territoire susceptibles de contribuer aux accompagnements précités ;
- prendre en considération les spécificités du territoire.

En amont de l'entretien annuel d'appréciation de l'atteinte des objectifs, le RRHP réalisera un compte-rendu d'activité de l'année écoulée (8 pages maximum) dans lequel apparaîtra :

- l'analyse de son activité professionnelle au sein de l'environnement territorial ;
- le bilan des actions réalisées sur les cinq champs du programme Ambition bleue et leur impact sur les conditions d'entraînement et de performance des sportifs ;
- la liste des objectifs qu'il propose pour l'année N + 1 qui, au-delà d'être corrélés à la stratégie de l'ANS, devront tenir compte des spécificités territoriales et des attentes des directeurs d'établissement.

Le RRHP sera soumis, chaque année, à un contrat d'objectifs qui servira de base de référence pour l'élaboration du compte-rendu d'activité conduisant à la détermination du complément indemnitaire.

#### IV. Modalités propres aux CHNHP

Les CHNHP sont déployés sur l'ensemble du territoire régional et sont également placés sous l'autorité des directeurs d'établissement et sous la coordination opérationnelle des RRHP.

La direction des sports verse aux CREPS et organismes identifiés, dans le cadre d'une subvention (pour charges de service public), les montants sur une base forfaitaire par agent de 76 457 € (91 109 € pour la zone caribéenne et 95 981 € pour La Réunion), fixée en 2021.

Le transfert des agents précédemment en charge des missions sport de haut niveau en DRJSCS/Drajes étant désormais terminé, comme pour le recrutement des RRHP, l'établissement doit publier la vacance du poste en insistant sur la nécessité pour les postulants d'adresser leur candidature par voie électronique à la direction de l'établissement support, mais également à la direction des sports et à l'ANS. Le modèle de fiche de poste de CHNHP doit être adapté aux spécificités régionales et doit préciser le champ d'action souhaité autour des 5 axes définis récemment. Puis, elle est proposée par l'établissement à la direction des sports et à l'ANS pour validation.

Il est également demandé de joindre trois documents :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae ;
- un document de deux pages maximum décrivant les compétences développées en matière de conduite de projet de sport de haut niveau et de haute performance à travers deux expériences professionnelles de terrain réalisées en responsabilité et pour lesquelles il conviendra de faire apparaître les résultats obtenus.

*(NB : pour ce dernier document, le format à respecter est : police Arial 11, format A4, sans interligne, pas de retrait en début de paragraphe, marges de 2,5 cm, en-tête et pied de page de 1,25 cm).*

La commission de recrutement est librement constituée et présidée par le directeur de l'établissement, qui convie à minima un représentant de l'ANS et le RRHP. À l'issue des auditions, le directeur du CREPS ou des organismes associés adresse à la direction des sports et à l'ANS un document de synthèse présentant l'ensemble des candidatures, une fiche par personne auditionnée ainsi que le classement de chaque membre du jury et la proposition de recrutement faite par cette commission (annexe 2). La direction des sports accuse réception de ce document et valide le respect de la procédure de recrutement ; l'ANS de son côté émet un avis conforme sur le choix du candidat. En cas de désaccord persistant entre les parties prenantes, le recrutement est déclaré infructueux, induisant une nouvelle publication de la fiche de poste.

À l'issue, il appartient à l'établissement de faire signer au candidat un document actant son acceptation du poste, l'accord de son supérieur hiérarchique actuel ainsi que celui du directeur de l'établissement d'accueil ; ce document doit également indiquer la date d'affectation souhaitée et le code poste RenoRH si c'est un fonctionnaire.

**Dans le cas du recrutement d'un fonctionnaire**, l'autorité ayant le pouvoir de nomination, en fonction de son corps ou cadre d'emploi, procède à son affectation, sans durée de temps, en position d'activité ou en position normale d'activité, selon les dispositions réglementaires applicables.

**Dans le cadre du recrutement d'un contractuel et pour les organismes identifiés**, le CHNHP est recruté pour trois ans, dans les conditions fixées par les articles L. 332-1 à L. 332-5 du Code général de la fonction publique. À l'issue de ce contrat, le directeur de l'établissement peut proposer la reconduction du contrat à la direction des sports et à l'ANS, qui émettent un avis conforme.

#### V. Les modalités de fonctionnement des MRP

Chaque année, les établissements proposent à l'ANS un plan d'action accompagné d'un budget prévisionnel. Une convention initiale octroie un budget à l'établissement de rattachement fléché exclusivement aux actions de la MRP, afin qu'il puisse réaliser les missions qui lui ont été assignées, déclinées dans les notes d'orientation de l'ANS. Le RRHP doit élaborer un suivi précis des actions engagées par la MRP en identifiant notamment les axes, le public cible, le programme olympique ou paralympique. Le suivi budgétaire des actions (via l'outil mis à disposition par l'ANS) devra distinguer les fonds utilisés qui seront justifiés (ils ont été facturés) de ceux seulement engagés. Ces éléments sont établis par le RRHP, vérifié par l'ordonnateur de l'établissement auquel est rattaché la MRP, puis transmis à l'ANS. Un temps de dialogue budgétaire sera organisé avec le directeur d'établissement et le RRHP au cours de l'année afin de permettre à l'ANS de rédiger un avenant budgétaire qui répondra aux besoins spécifiques des cibles prioritaires du territoire non identifiées en début d'année.

L'ANS organise une réunion hebdomadaire avec les RRHP ainsi que des réunions thématiques trimestrielles avec les CHNHP afin de faire des points d'étape sur la mise en œuvre de la stratégie Ambition bleue. Au moins deux fois par an, des

rencontres formelles sont organisées avec les directeurs d'établissement et la direction des sports, notamment lors du séminaire des territoires organisé par l'ANS une fois par an et qui mobilise les équipes de direction des établissements ainsi que celles de l'ensemble des MRP, le pôle performance de l'ANS, l'Insep, la direction des sports et, occasionnellement, les directeurs techniques nationaux. L'objectif de ces rencontres est d'améliorer les modes de collaboration entre les différents acteurs, de s'assurer du suivi des orientations portées par l'ANS et de veiller à la complémentarité des actions mises en œuvre au service des sportifs de haut niveau.

Les dispositions prises dans cette instruction doivent constituer la feuille de route des établissements et de leurs équipes et permettre une mise en œuvre efficace et efficiente des missions des MRP. Toute difficulté rencontrée sera soulevée auprès de la direction des sports.

Pour la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, et par délégation,  
La directrice des sports,  
Fabienne Bourdais

## **Annexe(s)**

- ▾ [Annexe 1 — Modèles de fiche de poste Profil de](#)
- ▾ [Annexe 2 — Synthèse de la procédure de recrutement](#)
- ▾ [Annexe 3 — Compte-rendu d'entretien annuel d'appréciation de l'atteinte des objectifs](#)

## Annexe 1 — Modèles de fiche de poste



MINISTÈRE  
CHARGÉ DES SPORTS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Logo établissement



AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT

## Profil de poste

## Responsable régional de la haute performance (RRHP)

Fiche descriptive d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Catégorie/corps : fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie A ou assimilés, les officiers ainsi que les agents contractuels d'un niveau équivalent, justifiant d'au moins six années d'activités professionnelles diversifiées dans le domaine du sport de haut niveau et de compétences en matière d'encadrement d'équipes et d'animation de réseaux</li> <li>- Poste vacant : oui</li> <li>- Date de prise de poste souhaitée : <b>XX/XX/XXXX</b></li> </ul>
Localisation du poste	<p>Nom de l'établissement Adresse</p>
Contexte et missions de l'Agence nationale du sport	<p>L'Agence nationale du sport est un groupement d'intérêt public (GIP), opérateur du ministère en charge des sports, qui est constitué de l'État (ministère chargé des sports), du mouvement sportif (CNOSF, CPSF), des collectivités territoriales (AMF, France urbaine, ADF et régions de France) et du monde économique.</p> <p>L'Agence nationale du sport a pour mission de définir et d'atteindre des objectifs communs en matière de développement de la pratique sportive en France et de la haute performance, notamment dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques organisés à Paris en 2024.</p> <p>Plus particulièrement, le <b>pôle haute performance</b> a pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'élaborer une stratégie nationale et internationale de mise en œuvre des objectifs nationaux en matière de sport de haut niveau et de haute performance, en particulier dans les disciplines olympiques et paralympiques ;</li> <li>- d'accompagner financièrement et opérationnellement les fédérations, les équipes techniques et les athlètes dans le cadre de ces objectifs stratégiques ;</li> <li>- de produire des connaissances à forte valeur ajoutée dans les domaines de la performance et de l'intelligence sportives.</li> </ul> <p>Conformément au projet <b>Ambition bleue</b>, sur le plan territorial, cela se traduit par le renforcement de l'accompagnement des cellules de performance autour de 5 axes, dans une logique de guichet unique ouvert à l'ensemble des sportifs inscrits dans les structures des projets de performance fédéraux (PPF) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1/ l'optimisation de la performance et suivi médical ;</li> <li>2/ le suivi socioprofessionnel ;</li> <li>3/ l'accompagnement paralympique ;</li> <li>4/ l'analyse de la performance ;</li> <li>5/ la montée en compétence de l'encadrement.</li> </ol>

	Une prise en charge prioritaire et sur mesure sera effectuée auprès des sportifs et entraîneurs identifiés dans le <b>cercle haute performance et les cellules de performance, mais également auprès des jeunes sportifs de haut niveau ciblés à fort potentiel.</b>
Contexte et missions de l'établissement	
Périmètre d'intervention	Les acteurs des PPF de la région XXXXXXXX : sportifs, partenaires d'entraînement, entraîneurs, directions techniques nationales, établissements, staffs, partenaires privés et publics, mouvements sportifs, etc.
Description de l'emploi et missions	<p>Le/la responsable régional(e) de la haute performance est placé(e) sous l'autorité du directeur de l'établissement de rattachement. Les missions du RRHP sont en synergie avec le projet du ou des établissement(s) de la région et s'inscrivent dans son (leur) organisation et son (leur) fonctionnement.</p> <p>En cohérence avec la déclinaison territoriale de la stratégie de l'Agence nationale du sport, il/elle aura pour principales missions de déployer un projet régional du sport de haut niveau et de la haute performance dans le respect des politiques publiques de l'État, de la région XXXXXXXX et du projet stratégique du ou des établissement(s).</p> <p>Pour exercer l'ensemble de ses missions, le RRHP encadre des ressources dédiées et anime une équipe projet placée dans un ou plusieurs établissements.</p> <p><b>Il/elle aura pour missions de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>garantir la mise en œuvre de la stratégie de l'Agence nationale du sport (ANS) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ assurer la déclinaison territoriale de la stratégie Ambitionbleue de l'ANS ;</li> <li>→ accompagner les cibles prioritaires identifiées par l'ANS ;</li> <li>→ créer le lien avec les directions techniques nationales et/ou les directeurs de performance des fédérations et les référents de l'ANS ;</li> <li>→ s'assurer que les actions territoriales sont en cohérence avec les projets de performance des fédérations et les contrats de performance ;</li> <li>→ suivre les réunions organisées par l'ANS et informe son directeur d'établissement et ses équipes de la MRP des orientations prises ;</li> <li>→ créer la dynamique et les interactions avec le département haut niveau de l'établissement ;</li> <li>→ participer aux réflexions et être force de proposition concernant l'adaptation, l'organisation et les orientations de la stratégie Ambition bleue ;</li> </ul> </li> <li>- <b>participer au pilotage de la politique de sport de haut niveau et de haute performance dans les territoires avec les établissements :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ s'assurer de la création et de l'animation du réseau de proximité avec les structures et partenaires du territoire ;</li> <li>→ analyser le contexte, les problématiques et s'assurer de l'évaluation des structures et dispositifs hors établissement (tous les deux ans) ;</li> <li>→ élaborer, exécuter et gérer les budgets de la MRP en relation avec les services financiers des établissements ;</li> </ul> </li> <li>- <b>animer la politique de sport de haut niveau et de haute performance dans les territoires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ faire rayonner son action sur tout le territoire, communiquer, faciliter et négocier avec les partenaires territoriaux ;</li> <li>→ assurer la liaison avec l'environnement institutionnel et les partenaires dans le cadre d'une coordination territoriale ;</li> </ul> </li> <li>- <b>diriger et manager l'équipe de la MRP :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ élaborer le cadre de fonctionnement interne de la MRP et le proposer à son directeur ;</li> </ul> </li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ définir le plan d'action de la MRP ;</li> <li>→ réunir autant que nécessaire ses équipes de CHNHP et les manager ;</li> <li>→ créer des outils partagés (dossier, suivi individuel des athlètes, groupes sur les réseaux sociaux, boîte mail, plateforme, tableau, agenda) ;</li> <li>→ valider les actions proposées par les CHNHP et rendre compte au directeur de l'établissement et à l'ANS ;</li> <li>→ brainstormer pour trouver des méthodes, solutions innovantes ;</li> <li>→ participer à la demande de la direction du ou des établissement(s) aux organes de gouvernance des établissements (Copil, Codir, RDVS, CA, etc.) ;</li> <li>→ mettre en œuvre les techniques de négociation professionnelle et de médiation professionnelle ;</li> <li>→ déléguer, contrôler, évaluer et rendre compte ;</li> </ul> <p>- <b>communiquer avec les acteurs territoriaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ communiquer les bilans et résultats des activités de la MRP auprès du directeur et de l'ANS ;</li> <li>→ communiquer les priorités, les cibles de l'Agence auprès des acteurs territoriaux ;</li> <li>→ positionner l'établissement, notamment la MRP, et l'ANS en référents en matière de SHN auprès des acteurs locaux accompagnant le sport de haut niveau (rectorat, collectivités, mouvement sportif, etc.) ;</li> <li>→ mettre du lien entre tous les acteurs territoriaux.</li> </ul>
Liaisons externes/internes	<p><b>En interne :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avec le(s) directeur(s) de l'établissement, les chefs de services et les agents du ou des établissement(s).</li> </ul> <p><b>En externe :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avec les services de la région dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du projet régional du sport de haut niveau et de la haute performance ;</li> <li>- Avec les acteurs institutionnels membres du ou des établissement(s) (rectorat, Drajes, Cros) et partenaires (fédérations sportives, mouvement sportif régional, universités,, etc.) ;</li> <li>- Avec l'Agence nationale du sport, à travers les référents nationaux et les autres RRHP. Le/la RRHP sera amené(e) à participer à des regroupements réguliers avec le pôle haute performance de l'Agence nationale du sport pour s'imprégner de la stratégie, partager les bonnes pratiques et porter la mise en œuvre du projet Ambition bleue sur le territoire ;</li> <li>- Avec le monde économique (notamment à travers ses têtes de réseau) et les acteurs scientifiques du territoire.</li> </ul>
Compétences requises	<p><b>Connaissances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- organisation du sport en France, et plus spécifiquement connaissance fine du sport de haut niveau ;</li> <li>- management de projet de performance sportive ;</li> <li>- management d'équipe ;</li> <li>- environnement institutionnel et administratif.</li> </ul> <p><b>Savoir-faire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conduire un projet ;</li> <li>- expertise dans le management d'une équipe ;</li> <li>- manager un réseau ;</li> <li>- analyser un contexte, une problématique, une complexité ;</li> <li>- communiquer et rendre compte ;</li> <li>- gérer des ressources et des budgets ;</li> <li>- représenter une institution ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en œuvre les techniques de négociation professionnelle et de médiation professionnelle ;</li> <li>- savoir déléguer, contrôler et évaluer ;</li> <li>- évaluer une structure ;</li> <li>- faciliter et négocier.</li> </ul> <p><b>Savoir-être/comportements professionnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réactivité et disponibilité ;</li> <li>- adaptabilité ;</li> <li>- esprit d'entreprendre et d'innover ;</li> <li>- autonomie et sens des responsabilités ;</li> <li>- esprit de synthèse ;</li> <li>- sens de l'engagement ;</li> <li>- diplomatie.</li> </ul>
<p><b>Modalités et conditions particulières</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Horaires atypiques ;</li> <li>- Déplacements et astreintes ;</li> <li>- Management de réseaux ;</li> <li>- Expertise dans le domaine des politiques sportives de haut niveau et expérience de management (direction/direction-adjointe/chef de service) recherchée ;</li> <li>- Expérience de pilotage de projets dans le domaine du sport de haut niveau souhaitée ;</li> <li>- Management d'équipes projets pluridisciplinaires (médical/optimisation de la performance/insertion pro) recherché ;</li> </ul> <p><b>Conditions administratives et financières :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Affecté(e) ou détaché(e) au sein de l'établissement pour une durée initiale de deux ans, renouvelable par périodes de quatre ans ; la durée totale cumulée d'exercice de la fonction ne peut excéder dix ans, toutes régions et tous établissements d'affectation confondus ;</li> <li>→ Régime indemnitaire spécifique à cette fonction prévu en référence au décret n° 2021-591 (JORF n° 0112 du 15 mai 2021).</li> </ul>
<p><b>Candidature et contacts</b></p>	<p>En appui du programme Ambition bleue, la/le candidat(e) devra produire sous format numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une lettre de motivation ;</li> <li>- un CV ;</li> <li>- un projet managérial de deux pages maximum (ce projet devra être adapté au contexte et enjeux du territoire et répondre à l'ambition d'améliorer significativement les résultats du sport français) ;</li> <li>- un document de deux pages maximum décrivant les compétences développées en matière de conduite de projet de sport de haut niveau et de haute performance à travers deux expériences professionnelles de terrain réalisées en responsabilité et pour lesquelles il conviendra de faire apparaître les résultats obtenus.</li> </ul> <p><i>(NB : pour ces deux derniers documents, le format à respecter est : Arial 11, format A4, sans interligne, pas de retrait en début de paragraphe, marges de 2,5 cm, en-tête et pied de page de 1,25 cm).</i></p> <p>Au directeur de l'établissement : XXXXXXXXXXXX avec copie à XXXXXXXXXXXX ainsi qu'à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ds.2a@sports.gouv.fr ;</li> <li>- agence-hp@agencedusport.fr.</li> </ul>



Logo établissement



## Profil de poste

### Conseiller haut niveau et haute performance (CHNHP)

#### Analyse de la performance

Fiche descriptive d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Catégorie/corps : fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie A ou assimilés, les officiers ainsi que les agents contractuels d'un niveau équivalent, justifiant d'au moins six années d'activités professionnelles diversifiées dans le domaine du sport de haut niveau et de compétences en matière d'encadrement d'équipes et d'animation de réseaux</li> <li>- Poste vacant : oui</li> <li>- Date de prise de poste souhaitée : XX/XX/XXXX</li> </ul>
Localisation du poste	<p><b>Nom de l'établissement</b> Adresse</p>
Contexte et missions de l'Agence nationale du sport	<p>L'Agence nationale du sport est un groupement d'intérêt public (GIP), opérateur du ministère en charge des sports, qui est constitué de l'État (ministère chargé des sports), du mouvement sportif (CNOSF, CPSF), des collectivités territoriales (AMF, France urbaine, ADF et régions de France) et du monde économique.</p> <p>L'Agence nationale du sport a pour mission de définir et d'atteindre des objectifs communs en matière de développement de la pratique sportive en France et de la haute performance, notamment dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques organisés à Paris en 2024.</p> <p>Plus particulièrement, le <b>pôle haute performance</b> a pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'élaborer une stratégie nationale et internationale de mise en œuvre des objectifs nationaux en matière de sport de haut niveau et de haute performance, en particulier dans les disciplines olympiques et paralympiques ;</li> <li>- d'accompagner financièrement et opérationnellement les fédérations, les équipes techniques et les athlètes dans le cadre de ces objectifs stratégiques ;</li> <li>- de produire des connaissances à forte valeur ajoutée dans les domaines de la performance et de l'intelligence sportives.</li> </ul> <p>Conformément au projet <b>Ambition bleue</b>, sur le plan territorial, cela se traduit par le renforcement de l'accompagnement des cellules de performance autour de 5 axes, dans une logique de guichet unique ouvert à l'ensemble des sportifs inscrits dans les structures des projets de performance fédéraux (PPF) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1/ l'optimisation de la performance et suivi médical ;</li> <li>2/ le suivi socioprofessionnel ;</li> <li>3/ l'accompagnement paralympique ;</li> <li>4/ l'analyse de la performance ;</li> <li>5/ la montée en compétence de l'encadrement.</li> </ol> <p>Une prise en charge prioritaire et sur mesure sera effectuée auprès des sportifs et entraîneurs identifiés dans le <b>cercle haute performance et les cellules de performance, mais également auprès des jeunes sportifs de haut niveau ciblés à fort potentiel.</b></p>

Contexte et missions de l'établissement	
Périmètre d'intervention	Les acteurs des PPF de la région XXXXXXXX : sportifs, partenaires d'entraînement, entraîneurs, directions techniques nationales, établissements, staffs, partenaires privés et publics, mouvement sportif, etc.
Description de l'emploi et missions	<p>Dans le cadre de la déclinaison territoriale de la stratégie de l'Agence nationale du sport, l'agent aura pour principales missions (par ordre de priorité) de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>contribuer au développement de l'expertise dans l'analyse de la performance des structures et dispositifs territoriaux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ analyser et suivre les structures du PPF ;</li> <li>→ questionner et conseiller les acteurs territoriaux de la performance sur les méthodes et outils d'analyse de la performance des organisations ;</li> <li>→ contribuer à l'évolution des méthodes et outils d'analyse des structures ;</li> </ul> </li> <li>- <b>produire des avis circonstanciés sur l'efficacité des dispositifs territoriaux de la performance :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ fournir des avis qualitatifs sur les stratégies territoriales des fédérations en relation avec les données collectées ; <i>Exemple : avis d'opportunité sur le maillage des structures, sur des critères de mise en liste des SE, etc.</i></li> <li>→ explorer finement la réalité des acteurs sur le terrain et leur stratégie d'action ;</li> <li>→ utiliser et maîtriser les documents de référence et les données disponibles des fédérations (débriefting Orfèvre, bilan de saison, PPF, bilan des structures territoriales, etc.)</li> <li>→ mettre en application les politiques territoriales ;</li> <li>→ contribuer à l'autoévaluation des dispositifs de recueil et d'analyse des données mis en place par l'ANS ;</li> </ul> </li> <li>- <b>veiller à la bonne utilisation du PSQS et des outils Data et accompagner leur utilisation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ appuyer les établissements et les acteurs fédéraux au déploiement des solutions informatiques de recueil de données nécessaires au pilotage des projets de performance fédéraux ; <i>Exemple : déploiement territorial de la stratégie du Sport Data Hub (SDH), acculturation au portail du suivi quotidien du sportif (PSQS), accompagnement dans la gestion des effectifs des structures, conseil dans les solutions et outils de recueil de données, conseil dans la mise en conformité réglementaire des données, etc.</i></li> <li>→ garantir la complétude et la qualité des données collectées nécessaires à l'évaluation des sportifs et des structures des PPF. <i>Exemple : s'assurer de l'intégration et de la conformité des données collectées dans les différents outils de pilotage, etc.</i></li> </ul> </li> </ul>
Compétences requises	<p><b>Connaissances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- organisation du sport en France, et plus spécifiquement connaissance fine du sport de haut niveau ;</li> <li>- management de projet de performance sportive ;</li> <li>- environnement institutionnel et administratif ;</li> <li>- connaissance fine de la réalité des acteurs sur le terrain et leur stratégie d'action ;</li> <li>- connaissance fine des politiques territoriales ;</li> <li>- bonne connaissance des outils numériques de pilotage national issus du SDH (Vis'or, Médaillabilité oly &amp; para, PSQS) ;</li> <li>- connaissance des spécificités fines de la configuration du sport de haut niveau.</li> </ul> <p><b>Savoir-faire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conduire un projet ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- analyser un contexte, une problématique, une complexité ;</li> <li>- communiquer et rendre compte ;</li> <li>- faciliter et négocier ;</li> <li>- communiquer en interne et auprès de partenaires ;</li> <li>- savoir déléguer, contrôler et évaluer ;</li> <li>- maîtriser les outils d'analyse.</li> </ul> <p><b>Savoir-être/comportements professionnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réactivité et disponibilité ;</li> <li>- esprit d'entreprendre et d'innover ;</li> <li>- autonomie et sens des responsabilités ;</li> <li>- esprit de synthèse ;</li> <li>- sens de l'engagement ;</li> <li>- sens de la collaboration et du travail d'équipe ;</li> <li>- adaptabilité et de créativité.</li> </ul>
<p><b>Modalités et conditions particulières</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Horaires atypiques ;</li> <li>- Déplacements et astreintes ;</li> <li>- Management de réseaux ;</li> <li>- Expertise dans le domaine des politiques sportives de haut niveau et expérience de management (direction/direction-adjointe/chef de service) recherchée ;</li> <li>- Expérience de pilotage de projets dans le domaine du sport de haut niveau souhaitée ;</li> <li>- Management d'équipes projets pluridisciplinaires (médical/optimisation de la performance/insertion pro) recherché ;</li> </ul> <p><b>Conditions administratives et financières :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Affecté(e) ou détaché(e) au sein de l'établissement pour une durée initiale de deux ans, renouvelable par périodes de quatre ans ; la durée totale cumulée d'exercice de la fonction ne peut excéder dix ans, toutes régions et tous établissements d'affectation confondus ;</li> <li>→ Régime indemnitaire spécifique à cette fonction prévu en référence au décret n° 2021-591 (JORF n° 0112 du 15 mai 2021).</li> </ul>
<p><b>Candidature et contacts</b></p>	<p>En appui du programme Ambition bleue, la/le candidat(e) devra produire sous format numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une lettre de motivation ;</li> <li>- un CV ;</li> <li>- un document de deux pages maximum décrivant les compétences développées en matière de conduite de projet de sport de haut niveau et de haute performance à travers deux expériences professionnelles de terrain réalisées en responsabilité et pour lesquelles il conviendra de faire apparaître les résultats obtenus.</li> </ul> <p><i>(NB : pour ces deux derniers documents, le format à respecter est : Arial 11, format A4, sans interligne, pas de retrait en début de paragraphe, marges de 2,5 cm, en-tête et pied de page de 1,25 cm).</i></p> <p>Au directeur de l'établissement : XXXXXXXXXXXXX avec copie à XXXXXXXXXXXXX ainsi qu'à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ds.2a@sports.gouv.fr ;</li> <li>- agence-hp@agencedusport.fr.</li> </ul>



Logo établissement



## Profil de poste

### Conseiller haut niveau et haute performance (CHNHP)

#### Optimisation de la performance et suivi médical

Fiche descriptive d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Catégorie/corps : fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie A ou assimilés, les officiers ainsi que les agents contractuels d'un niveau équivalent, justifiant d'au moins six années d'activités professionnelles diversifiées dans le domaine du sport de haut niveau et de compétences en matière d'encadrement d'équipes et d'animation de réseaux</li> <li>- Poste vacant : oui</li> <li>- Date de prise de poste souhaitée : <b>XX/XX/XXXX</b></li> </ul>
Localisation du poste	<p><b>Nom de l'établissement</b> Adresse</p>
Contexte et missions de l'Agence nationale du sport	<p><b>L'Agence nationale du sport</b> est un groupement d'intérêt public (GIP), opérateur du ministère en charge des sports, qui est constitué de l'État (ministère chargé des sports), du mouvement sportif (CNOSF, CPSF), des collectivités territoriales (AMF, France urbaine, ADF et régions de France) et du monde économique.</p> <p>L'Agence nationale du sport a pour mission de définir et d'atteindre des objectifs communs en matière de développement de la pratique sportive en France et de la haute performance, notamment dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques organisés à Paris en 2024.</p> <p>Plus particulièrement, <b>le pôle haute performance</b> a pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'élaborer une stratégie nationale et internationale de mise en œuvre des objectifs nationaux en matière de sport de haut niveau et de haute performance, en particulier dans les disciplines olympiques et paralympiques ;</li> <li>- d'accompagner financièrement et opérationnellement les fédérations, les équipes techniques et les athlètes dans le cadre de ces objectifs stratégiques ;</li> <li>- de produire des connaissances à forte valeur ajoutée dans les domaines de la performance et de l'intelligence sportives.</li> </ul> <p>Conformément au projet <b>Ambition bleue</b>, sur le plan territorial, cela se traduit par le renforcement de l'accompagnement des cellules de performance autour de 5 axes, dans une logique de guichet unique ouvert à l'ensemble des sportifs inscrits dans les structures des projets de performance fédéraux (PPF) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1/ l'optimisation de la performance et suivi médical ;</li> <li>2/ le suivi socioprofessionnel ;</li> <li>3/ l'accompagnement paralympique ;</li> <li>4/ l'analyse de la performance ;</li> <li>5/ la montée en compétence de l'encadrement.</li> </ol> <p>Une prise en charge prioritaire et sur mesure sera effectuée auprès des sportifs et entraîneurs identifiés dans le <b>cercle haute performance et les cellules de performance, mais également auprès des jeunes sportifs de haut niveau ciblés à fort potentiel.</b></p>

Contexte et missions de l'établissement	
Périmètre d'intervention	Les acteurs des PPF de la région XXXXXXXX : sportifs, partenaires d'entraînement, entraîneurs, directions techniques nationales, établissements, staffs, partenaires privés et publics, mouvement sportif, etc.
Description de l'emploi et missions	<p>Dans le cadre de la déclinaison territoriale de la stratégie de l'Agence nationale du sport, l'agent aura pour principales missions (par ordre de priorité) de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>constituer et mobiliser un réseau d'experts sur tout le territoire, au service des acteurs territoriaux de la performance :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ identifier et prioriser les ressources territoriales mobilisables ;</li> <li>→ construire ou consolider, et animer un réseau d'experts et d'intervenants pour accompagner les athlètes et entraîneurs cibles et offrir une réponse adaptée et réactive à leurs besoins ;</li> <li>→ favoriser les synergies interdisciplinaires et les efforts de mutualisation et de partage de compétences ;</li> </ul> </li> <li>- <b>assurer un suivi des cellules de performances des sportifs cibles de l'ANS sur le territoire en lien avec les fédérations et les référents HP de l'ANS :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ connaître les stratégies fédérales de performance en maîtrisant les PPF ;</li> <li>→ assurer une veille terrain des publics cibles sur le territoire ;</li> <li>→ alerter et être alerté des besoins identifiés pour les sportifs du territoire ;</li> <li>→ questionner et conseiller les cellules de performances des sportifs cibles sur les méthodes et outils d'optimisation de la performance ;</li> </ul> </li> <li>- <b>évaluer l'opportunité des demandes d'accompagnement des acteurs territoriaux de la performance et proposer une réponse adaptée en matière d'expertise, de méthode, de financement ou d'outils d'optimisation de la performance :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ s'assurer de la cohérence des demandes avec le débriefing Orfèvre et les PPF ainsi que de leur portage politique ;</li> <li>→ hiérarchiser les demandes au regard des publics cibles ;</li> <li>→ suivre la mise en œuvre des actions retenues et validées ;</li> <li>→ proposer si besoin les solutions liées à l'offre de service du SDH (A 360°, Métavideo, Canal Sport, etc.) ;</li> <li>→ connaître et proposer si besoin les services de l'établissement ;</li> <li>→ partager les expériences, les bonnes pratiques et les innovations ;</li> </ul> </li> <li>- <b>mobiliser et coordonner des réseaux médicaux et de la recherche sur le territoire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ identifier et contribuer à la définition de projets de recherche sur le territoire avec les universités et les fédérations ;</li> <li>→ œuvrer au rapprochement des laboratoires universitaires, des référents scientifiques des fédérations et des plateaux techniques de médecine du sport (PTMS) ;</li> <li>→ généraliser le profilage dans un objectif de protection de la santé des sportifs et le transfert de talents ;</li> <li>→ recenser les bonnes pratiques et dynamiser les réseaux en mettant en place des modules de formation interdisciplinaires.</li> </ul> </li> </ul>
Compétences requises	<p><b>Connaissances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- connaissance de l'organisation du sport en France, et plus spécifiquement connaissance fine du sport de haut niveau ;</li> <li>- management de projet de performance sportive ;</li> <li>- connaissance de l'environnement institutionnel et administratif ;</li> <li>- connaissance des experts du territoire ;</li> <li>- connaissance dans l'utilisation de PSQS/Vis'Or et de la méthode Orfèvre ;</li> <li>- connaissance des PPF ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- connaissance des besoins spécifiques d'amélioration de la performance des entraîneurs et athlètes du territoire.</li> </ul> <p><b>Savoir-faire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conduire un projet ;</li> <li>- analyser un contexte, une problématique, une complexité ;</li> <li>- communiquer et rendre compte ;</li> <li>- faciliter et négocier ;</li> <li>- maîtriser les outils A 360°.</li> </ul> <p><b>Savoir être/comportements professionnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réactivité et disponibilité ;</li> <li>- esprit d'entreprendre et d'innover ;</li> <li>- autonomie et sens des responsabilités ;</li> <li>- esprit de synthèse ;</li> <li>- sens de l'engagement ;</li> <li>- adaptabilité et de créativité.</li> </ul>
<p><b>Modalités et conditions particulières</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Horaires atypiques ;</li> <li>- Déplacements et astreintes ;</li> <li>- Management de réseaux ;</li> <li>- Expertise dans le domaine des politiques sportives de haut niveau et expérience de management (direction/direction-adjointe/chef de service) recherchée ;</li> <li>- Expérience de pilotage de projets dans le domaine du sport de haut niveau souhaitée ;</li> <li>- Management d'équipes projets pluridisciplinaires (médical/optimisation de la performance/insertion pro) recherché ;</li> <li>- <b>Conditions administratives et financières :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Affecté(e) ou détaché(e) au sein de l'établissement pour une durée initiale de deux ans, renouvelable par périodes de quatre ans ; la durée totale cumulée d'exercice de la fonction ne peut excéder dix ans, toutes régions et tous établissements d'affectation confondus ;</li> <li>→ Régime indemnitaire spécifique à cette fonction est prévu en référence au décret n° 2021-591 (JORF n° 0112 du 15 mai 2021).</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Candidature et contacts</b></p>	<p>En appui du programme Ambition bleue, la/le candidat(e) devra produire sous format numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une lettre de motivation ;</li> <li>- un CV ;</li> <li>- un document de deux pages maximum décrivant les compétences développées en matière de conduite de projet de sport de haut niveau et de haute performance à travers deux expériences professionnelles de terrain réalisées en responsabilité et pour lesquelles il conviendra de faire apparaître les résultats obtenus.</li> </ul> <p><i>(NB : pour ces deux derniers documents, le format à respecter est : Arial 11, format A4, sans interligne, pas de retrait en début de paragraphe, marges de 2,5 cm, en-tête et pied de page de 1,25 cm).</i></p> <p>Au directeur de l'établissement : XXXXXXXXXXXXX avec copie à XXXXXXXXXXXXX ainsi qu'à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ds.2a@sports.gouv.fr ;</li> <li>- agence-hp@agencedusport.fr.</li> </ul>





Logo établissement



## Profil de poste

### Conseiller haut niveau et haute performance (CHNHP)

#### Accompagnement paralympique

Fiche descriptive d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Catégorie/corps : fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie A ou assimilés, les officiers ainsi que les agents contractuels d'un niveau équivalent, justifiant d'au moins six années d'activités professionnelles diversifiées dans le domaine du sport de haut niveau et de compétences en matière d'encadrement d'équipes et d'animation de réseaux</li> <li>- Poste vacant : oui</li> <li>- Date de prise de poste souhaitée : XX/XX/XXXX</li> </ul>
Localisation du poste	<p><b>Nom de l'établissement</b> Adresse</p>
Contexte et missions de l'Agence nationale du sport	<p>L'Agence nationale du sport est un groupement d'intérêt public (GIP), opérateur du ministère en charge des sports, qui est constitué de l'État (ministère chargé des sports), du mouvement sportif (CNOSF, CPSF), des collectivités territoriales (AMF, France urbaine, ADF et régions de France) et du monde économique.</p> <p>L'Agence nationale du sport a pour mission de définir et d'atteindre des objectifs communs en matière de développement de la pratique sportive en France et la haute performance, notamment dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques organisés à Paris en 2024.</p> <p>Plus particulièrement, le <b>pôle haute performance</b> a pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'élaborer une stratégie nationale et internationale de mise en œuvre des objectifs nationaux en matière de sport de haut niveau et de haute performance, en particulier dans les disciplines olympiques et paralympiques ;</li> <li>- d'accompagner financièrement et opérationnellement les fédérations, les équipes techniques et les athlètes dans le cadre de ces objectifs stratégiques ;</li> <li>- de produire des connaissances à forte valeur ajoutée dans les domaines de la performance et de l'intelligence sportives.</li> </ul> <p>Conformément au projet <b>Ambition bleue</b>, sur le plan territorial, cela se traduit par le renforcement de l'accompagnement des cellules de performance autour de 5 axes, dans une logique de guichet unique ouvert à l'ensemble des sportifs inscrits dans les structures des projets de performance fédéraux (PPF) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1/ l'optimisation de la performance et suivi médical ;</li> <li>2/ le suivi socioprofessionnel ;</li> <li>3/ l'accompagnement paralympique ;</li> <li>4/ l'analyse de la performance ;</li> <li>5/ la montée en compétence de l'encadrement.</li> </ol> <p>Une prise en charge prioritaire et sur-mesure sera effectuée auprès des sportifs et entraîneurs identifiés dans le <b>cercle haute performance et les cellules de performance, mais également auprès des jeunes sportifs de haut niveau ciblés à fort potentiel.</b></p>

Contexte et missions de l'établissement	
Périmètre d'intervention	Les acteurs des PPF de la région XXXXXXXX : sportifs, partenaires d'entraînement, entraîneurs, directions techniques nationales, établissements, staffs, partenaires privés et publics, mouvement sportif, etc.
Description de l'emploi et missions	<p>Dans le cadre de la déclinaison territoriale de la stratégie de l'Agence nationale du sport, l'agent aura pour principales missions (par ordre de priorité) de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>assurer un suivi des cellules de performance des sportifs paralympiques cibles de l'ANS sur le territoire en lien avec les fédérations et les référents HP de l'ANS :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ connaître les stratégies fédérales de performance en maîtrisant les PPF ;</li> <li>→ assurer une veille terrain des publics paralympiques cibles sur le territoire ;</li> <li>→ alerter et être alerté des besoins identifiés pour les sportifs paralympiques du territoire ;</li> <li>→ veiller à la complétude et à la qualité des données des principaux modules de collecte des données du PSQS (hors sociopro, aides perso et dispositifs SHN délégués aux conseillers en charge de ce secteur) ;</li> <li>→ utiliser de façon optimale les outils numériques de pilotage national issus du SDH (Vis'or, Médaillabilité oly &amp; para, PSQS) ;</li> <li>→ questionner et conseiller les cellules de performance des sportifs paralympiques cibles sur les méthodes et outils d'optimisation de la performance ;</li> </ul> </li> <li>- <b>évaluer l'opportunité des demandes d'accompagnement des acteurs territoriaux de la performance et proposer une réponse adaptée en matière d'expertise, de méthode, de financement ou d'outils d'optimisation de la performance :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ s'assurer de la cohérence des demandes avec le débriefing Orfèvre et les PPF ;</li> <li>→ hiérarchiser les demandes au regard des publics cibles ;</li> <li>→ suivre la mise en œuvre des actions retenues et validées ;</li> <li>→ proposer si besoin les solutions liées à l'offre de service du SDH (A 360°, Métavidéo, Canal Sport, etc.) ;</li> <li>→ connaître et proposer si besoin les services de l'établissement ;</li> </ul> </li> <li>- <b>partager les expériences, les bonnes pratiques et les innovations :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ créer du partage d'expériences sur les bonnes pratiques territoriales en collaboration avec le champ de l'innovation ;</li> <li>→ suivre les orientations nationales ;</li> </ul> </li> <li>- <b>détecter les athlètes (à pratique compétitive) et entraîneurs de demain :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ identifier les entraîneurs et assurer la relève de l'encadrement des athlètes sur le territoire ;</li> <li>→ appuyer les échelons déconcentrés des fédérations en matière de haut niveau et de haute performance ;</li> <li>→ mettre en place des programmes en lien avec les services déconcentrés des ministères de la Santé et de l'Éducation nationale ;</li> <li>→ mettre en place des programmes de formation correspondant à des besoins clairement identifiés ;</li> </ul> </li> <li>- <b>orienter et suivre les athlètes et structures d'entraînement sur le territoire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ identifier les ressources au niveau territorial pour faciliter l'orientation des athlètes une fois détectés, notamment en mobilisant les réseaux. Cette orientation s'effectuera nécessairement en étroite relation avec le référent territorial du CPSF ;</li> <li>→ identifier les potentiels transferts d'un sport à un nouveau projet paralympique (transfert de talent) ;</li> <li>→ assurer le lien avec les dispositifs nationaux des fédérations ;</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ développer un réseau d'experts et d'accompagnants pour le suivi des athlètes et structures d'entraînement pour répondre à leurs besoins ;</li> <li>→ créer du lien entre les experts des réseaux du sport et des handicaps et le/les établissement(s) ;</li> <li>→ mobiliser des services de classification ou des ressources pour les démarches des fédérations ;</li> <li>→ intégrer les services paralympiques dans la cartographie territoriale des ressources déployées par le/les établissement(s) ;</li> </ul> <p>- <b>faciliter l'accès aux équipements :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ créer les conditions d'accueil, d'hébergement et de préparation paralympique des équipes de France dans le/les établissement(s) du territoire ;</li> <li>→ identifier les besoins spécifiques, exprimés par les athlètes et entraîneurs cibles, et assurer le lien avec les investissements en équipements de l'ANS.</li> </ul>
<p><b>Compétences requises</b></p>	<p><b>Connaissances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- organisation du sport en France, et plus spécifiquement connaissance fine du sport de haut niveau ;</li> <li>- environnement institutionnel et administratif ;</li> <li>- management de projet de performance sportive ;</li> <li>- fonctionnement des PPF ;</li> <li>- connaissance des publics paralympiques cibles et les critères d'identification ;</li> <li>- connaissances des spécificités fines de la configuration du sport paralympique de haut niveau ;</li> <li>- connaissance des outils numériques de pilotage national issus du SDH (Vis'or, Médaillabilité oly &amp; para, PSQS) ;</li> <li>- connaissance des besoins spécifiques d'amélioration de la performance des entraîneurs et athlètes du territoire ;</li> <li>- connaissance de la méthode Orfèvre.</li> </ul> <p><b>Savoir-faire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conduire un projet ;</li> <li>- analyser un contexte, une problématique, une complexité ;</li> <li>- communiquer et rendre compte ;</li> <li>- faciliter et négocier ;</li> <li>- évaluer des dispositifs et des structures.</li> </ul> <p><b>Savoir-être/comportements professionnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réactivité et disponibilité ;</li> <li>- esprit d'entreprendre et d'innover ;</li> <li>- autonomie et sens des responsabilités ;</li> <li>- esprit de synthèse ;</li> <li>- sens de l'engagement ;</li> <li>- adaptabilité et créativité ;</li> <li>- avoir le sens de l'écoute et du dialogue dans la bienveillance.</li> </ul>
<p><b>Modalités et conditions particulières</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Horaires atypiques ;</li> <li>- Déplacements et astreintes ;</li> <li>- Management de réseaux ;</li> <li>- Expertise dans le domaine des politiques sportives de haut niveau et expérience de management (direction/direction-adjointe/chef de service) recherchée ;</li> <li>- Expérience de pilotage de projets dans le domaine du sport de haut niveau souhaitée ;</li> <li>- Management d'équipes projets pluridisciplinaires (médical/optimisation de la performance/insertion pro) recherché ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Conditions administratives et financières :</b><ul style="list-style-type: none"><li>→ Affecté(e) ou détaché(e) au sein de l'établissement pour une durée initiale de deux ans, renouvelable par périodes de quatre ans ; la durée totale cumulée d'exercice de la fonction ne peut excéder dix ans, toutes régions et tous établissements d'affectation confondus ;</li><li>→ Régime indemnitaire spécifique à cette fonction prévu en référence au décret n° 2021-591 (JORF n° 0112 du 15 mai 2021).</li></ul></li></ul>
<b>Candidature et contacts</b>	<p>En appui du programme Ambition bleue, la/le candidat(e) devra produire sous format numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- une lettre de motivation ;</li><li>- un CV ;</li><li>- un document de deux pages maximum décrivant les compétences développées en matière de conduite de projet de sport de haut niveau et de haute performance à travers deux expériences professionnelles de terrain réalisées en responsabilité et pour lesquelles il conviendra de faire apparaître les résultats obtenus.</li></ul> <p><i>(NB : pour ces deux derniers documents, le format à respecter est : Arial 11, format A4, sans interligne, pas de retrait en début de paragraphe, marges de 2,5 cm, en-tête et pied de page de 1,25 cm).</i></p> <p>Au directeur de l'établissement : XXXXXXXXXXXXX avec copie à XXXXXXXXXXXX ainsi qu'à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- ds.2a@sports.gouv.fr ;</li><li>- agence-hp@agencedusport.fr.</li></ul>



LOGO établissement



## Profil de poste

### Conseiller haut niveau et haute performance (CHNHP)

### Suivi socioprofessionnel

<p>Fiche descriptive d'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Catégorie/corps : fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie A ou assimilés, les officiers ainsi que les agents contractuels d'un niveau équivalent, justifiant d'au moins six années d'activités professionnelles diversifiées dans le domaine du sport de haut niveau et de compétences en matière d'encadrement d'équipes et d'animation de réseaux</li> <li>- Poste vacant : oui</li> <li>- Date de prise de poste souhaitée : <b>XX/XX/XXXX</b></li> </ul>
<p>Localisation du poste</p>	<p>Nom de l'établissement Adresse</p>
<p>Contexte et missions de l'Agence nationale du sport</p>	<p>L'Agence nationale du sport est un groupement d'intérêt public (GIP), opérateur du ministère en charge des sports, qui est constitué de l'État (ministère chargé des sports), du mouvement sportif (CNOSF, CPSF), des collectivités territoriales (AMF, France urbaine, ADF et régions de France) et du monde économique.</p> <p>L'Agence nationale du sport a pour mission de définir et d'atteindre des objectifs communs en matière de développement de la pratique sportive en France et de la haute performance, notamment dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques organisés à Paris en 2024.</p> <p>Plus particulièrement, <b>le pôle haute performance</b> a pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'élaborer une stratégie nationale et internationale de mise en œuvre des objectifs nationaux en matière de sport de haut niveau et de haute performance, en particulier dans les disciplines olympiques et paralympiques ;</li> <li>- d'accompagner financièrement et opérationnellement les fédérations, les équipes techniques et les athlètes dans le cadre de ces objectifs stratégiques ;</li> <li>- de produire des connaissances à forte valeur ajoutée dans les domaines de la performance et de l'intelligence sportives.</li> </ul> <p>Conformément au projet <b>Ambition bleue</b>, sur le plan territorial, cela se traduit par le renforcement de l'accompagnement des cellules de performance autour de 5 axes, dans une logique de guichet unique ouvert à l'ensemble des sportifs inscrits dans les structures des projets de performance fédéraux (PPF) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1/ l'optimisation de la performance et suivi médical ;</li> <li>2/ le suivi socioprofessionnel ;</li> <li>3/ l'accompagnement paralympique ;</li> <li>4/ l'analyse de la performance ;</li> <li>5/ la montée en compétence de l'encadrement.</li> </ol>

	Une prise en charge prioritaire et sur mesure sera effectuée auprès des sportifs et entraîneurs identifiés dans le <b>cercle haute performance et les cellules de performance, mais également auprès des jeunes sportifs de haut niveau ciblés à fort potentiel.</b>
<b>Contexte et missions de l'établissement</b>	
<b>Périmètre d'intervention</b>	Les acteurs des PPF de la région XXXXXXXX : sportifs, partenaires d'entraînement, entraîneurs, directions techniques nationales, établissements, staffs, partenaires privés et publics, mouvement sportif, etc.
<b>Description de l'emploi et missions</b>	<p>Dans le cadre de la déclinaison territoriale de la stratégie de l'Agence nationale du sport, l'agent aura pour principales missions (par ordre de priorité) de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>gérer la caractérisation, la priorisation et l'instruction des dispositifs d'accompagnement socioprofessionnels :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ proposer un accompagnement individualisé pour les sportifs de haut niveau (SHN) répondant à leurs problématiques ;</li> <li>→ coordonner l'action avec les responsables de la cellule socioprofessionnelle des fédérations ;</li> </ul> </li> <li>- <b>orienter et accompagner les parcours de formation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ assurer la primo-information des athlètes et de leurs familles ;</li> <li>→ proposer une orientation et un aménagement de formation individualisé pour les sportifs de haut niveau (SHN) répondant aux problématiques de leur projet sportif ;</li> <li>→ formaliser des partenariats afin d'optimiser l'orientation des sportifs ;</li> <li>→ identifier l'offre de formations aménagées ou aménageables ;</li> <li>→ contribuer à la mise en place des dispositifs d'aménagement spécifiques pour les SHN et suivre leur application en partenariat avec les établissements d'appui scolaires et universitaires.</li> </ul> </li> <li>- <b>accompagner l'insertion professionnelle et la reconnaissance des compétences des sportifs de haut niveau, et leur reconversion :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ faciliter l'aménagement de l'emploi (CIP CAE) ;</li> <li>→ formaliser des partenariats et mutualiser les moyens avec les collectivités territoriales ;</li> <li>→ développer un réseau d'employeurs sur l'apprentissage et l'emploi des SHN ;</li> <li>→ faciliter l'insertion professionnelle des SHN (bilans de compétences, accompagnement à l'emploi, aide à la création d'entreprise).</li> </ul> </li> <li>- <b>piloter le réseau d'établissements scolaires pour optimiser le parcours des SHN et actualisation de la cartographie :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ animer et accompagner le réseau d'établissements scolaires et universitaires pour optimiser le parcours des SHN ;</li> <li>→ être force de proposition autour des innovations possibles en matière d'aménagements scolaires dans le pré-baccalauréat ;</li> <li>→ être force de proposition autour des innovations possibles en matière d'aménagements post-baccalauréat ;</li> <li>→ être référent du dispositif Parcoursup pour les sportifs identifiés par la cellule HNHP sur la région ;</li> <li>→ construire et animer un réseau d'établissement (chef d'établissement, équipes éducatives) en partenariat avec les services académiques ;</li> <li>→ construire et animer un réseau d'établissements du supérieur (universités, grandes écoles, apprentissage, etc.) ;</li> <li>→ formaliser la cartographie des ressources ;</li> </ul> </li> <li>- <b>piloter les cellules OFIRS (orientation, formation, insertion, reconversion, suivi) :</b></li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ piloter et coordonner le réseau de partenaires (APEC, Pôle emploi, Afdas, pacte de performance) ;</li> <li>→ qualifier les demandes des sportifs et l'orienter vers l'accompagnateur adapté en lien avec le réseau de partenaires ;</li> <li>→ suivre les accompagnements réalisés par les partenaires ;</li> <li>→ animer en lien avec les partenaires le réseau local d'entreprises.</li> </ul>
Compétences requises	<p><b>Connaissances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- organisation du sport en France, et plus spécifiquement connaissance fine du sport de haut niveau ;</li> <li>- management de projet de performance sportive ;</li> <li>- expertise dans le management et la gestion d'équipe et de projet sportifs complexes ;</li> <li>- environnement institutionnel et administratif ;</li> <li>- expérience dans l'environnement socioprofessionnel des sportifs de haut niveau.</li> </ul> <p><b>Savoir-faire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conduire un projet ;</li> <li>- analyser un contexte, une problématique, une complexité ;</li> <li>- communiquer et rendre compte ;</li> <li>- communiquer en interne et auprès de partenaires ;</li> <li>- faciliter et négocier ;</li> <li>- gérer des ressources et des budgets ;</li> <li>- gérer le fonctionnement des dispositifs CIP-CAE-emplois SHN.</li> </ul> <p><b>Savoir-être/comportements professionnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réactivité et disponibilité ;</li> <li>- esprit d'entreprendre et d'innover ;</li> <li>- autonomie et sens des responsabilités ;</li> <li>- esprit de synthèse ;</li> <li>- sens de l'engagement ;</li> <li>- leadership ;</li> <li>- sens de la diplomatie et de la médiation ;</li> <li>- maîtrise de soi ;</li> <li>- sens de l'écoute et du dialogue.</li> </ul>
Modalités et conditions particulières	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Horaires atypiques ;</li> <li>- Déplacements et astreintes ;</li> <li>- Management de réseaux ;</li> <li>- Expertise dans le domaine des politiques sportives de haut niveau et expérience de management (direction/direction-adjointe/chef de service) recherchée ;</li> <li>- Expérience de pilotage de projets dans le domaine du sport de haut niveau souhaitée ;</li> <li>- Management d'équipes projets pluridisciplinaires (médical/optimisation de la performance/insertion pro) recherché.</li> </ul> <p><b>Conditions administratives et financières :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Affecté(e) ou détaché(e) au sein de l'établissement pour une durée initiale de deux ans, renouvelable par périodes de quatre ans ; la durée totale cumulée d'exercice de la fonction ne peut excéder dix ans, toutes régions et tous établissements d'affectation confondus ;</li> <li>→ Régime indemnitaire spécifique à cette fonction est prévu en référence au décret n° 2021-591 (JORF n° 0112 du 15 mai 2021).</li> </ul>
Candidature et contacts	

En appui du programme Ambition bleue, la/le candidat(e) devra produire sous format numérique :

- une lettre de motivation ;
- un CV ;
- un document de deux pages maximum décrivant les compétences développées en matière de conduite de projet de sport de haut niveau et de haute performance à travers deux expériences professionnelles de terrain réalisées en responsabilité et pour lesquelles il conviendra de faire apparaître les résultats obtenus.

*(NB : pour ces deux derniers documents, le format à respecter est : Arial 11, format A4, sans interligne, pas de retrait en début de paragraphe, marges de 2,5 cm, en-tête et pied de page de 1,25 cm).*

Au directeur de l'établissement : XXXXXXXXXXXXX

avec copie à XXXXXXXXXXXXX

ainsi qu'à :

- ds.2a@sports.gouv.fr ;
- agence-hp@agencedusport.fr.



## Annexe 2 — Synthèse de la procédure de recrutement

CREPS (ou OPE)		POSTE :		N° de publication du poste sur la PEP :		
COMMISSION D'AUDITION						
Nom	Prénom	Fonction	Classement 1	Classement 2	Classement 3	Classement 4
CANDIDATS REÇUS EN ENTRETIEN						
Nom	Prénom	Statut	Poste actuel		Points forts	Limites

PROPOSITION TRANSMISE À L'ANS ET A LA DS		
Classement	Nom	Prénom
1		
2		
3		
4		



## GRILLE D'ANALYSE INDIVIDUELLE

Nom:

Prénom:

Statut:

Poste actuel:

Commission réunie en date du

...

Analyse de la candidature au regard des compétences requises sur le poste

Savoirs et savoir-faire	++	+	-	-	Notes
Connaissance du sport en France et plus spécifiquement, connaissance fine du sport de haut niveau					
Management de projet de performance sportive					
Management d'équipe					
Management d'un réseau					
Environnement institutionnel et administratif					
Conduire un projet					
Analyser un contexte, une problématique, une complexité					
Communiquer et rendre compte					
Faciliter et négocier					
Savoir-être	++	+	-	-	Notes
Réactivité et disponibilité					
Esprit d'entreprendre et d'innover					

Autonomie et sens des responsabilités					
Esprit de synthèse					
Sens de l'engagement					
Avoir le sens de l'efficacité					
Savoir gérer les situations difficiles					
<u>Observations :</u>					
Date de prise de poste souhaitée / date de disponibilité					

## Annexe 3 — Compte-rendu d'entretien annuel d'appréciation de l'atteinte des objectifs

**Année 20\*\*/20\*\***

AGENT		SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE DIRECT	
Nom d'usage de l'agent		Nom	
Nom de famille		Prénom	
Prénom		Intitulé de la fonction	
Date de naissance		Structure	
Date de prise de poste			

Date de l'entretien	
---------------------	--

### 1. Description du poste occupé par l'agent

<sup>1</sup>Missions du poste :

Nombre d'agents encadrés :

---

<sup>1</sup> Décret n°2021-590 du 12 mai 2021

## 2. Évaluation de l'année écoulée

### 2.1. Rappel des objectifs d'activités attendus fixés l'année précédente

### 2.2. Événements survenus au cours de la période écoulée ayant entraîné un impact sur l'activité

(nouvelles orientations, réorganisations, nouvelles méthodes, nouveaux outils, etc.)

### 2.3. Réalisation des objectifs de l'année écoulée (atteinte conforme, atteinte partielle ou non atteints)

(merci d'indiquer si des démarches ou moyens spécifiques ont été mis en œuvre pour atteindre ces objectifs)

## 3. Objectifs fixés pour la nouvelle année

### 3.1. Objectifs d'activités attendus<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Dans le cadre des orientations de l'arrêté du 20 juin 2023 fixant les conditions de mise en œuvre des missions relevant du ministre chargé des sports et de l'Agence nationale du sport en matière de formation et de préparation des sportifs figurant sur les listes mentionnées à l'article L. 221-2 du Code du sport et de participation au réseau national du sport de haut niveau.

## 4. Formations demandées pour la nouvelle période afin d'atteindre les objectifs fixés

### 4.1. Formation continue

- Type 1 – Formations d'ADAPTATION immédiate au poste de travail  
(stages d'adaptation à l'emploi, de prise de poste après une mutation ou une promotion)
  
- Type 2 – Formations à l'ÉVOLUTION des MÉTIERS ou des postes de travail  
(approfondir ses compétences techniques, actualiser ses savoir-faire professionnels, acquérir des fondamentaux ou remettre à niveau ses connaissances pour se préparer à des changements fortement probables, induits par la mise en place d'une réforme, d'un nouveau système d'information ou de nouvelles technologies)

## 5. Observations et signature de l'autorité hiérarchique

Nom de l'autorité hiérarchique :	
Qualité :	
Date :	
Signature :	

## 6. Signature du RRHP

Date :	
Signature :	

## Pour une École inclusive

### Modules de formation d'initiative nationale pour une École inclusive - Année scolaire 2024-2025

NOR : MENE2413697C

→ Circulaire du 4-6-2024

MENJ - DGESCO A1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale

Références : décret n° 2017-169 du 10 février 2017 modifié ; arrêté du 10 février 2017 modifié ; circulaire du 12 février 2021.

En application de l'article 7 du décret n° 2017-169 du 10 février 2017 modifié

#### A. Le dispositif réglementaire

Le dispositif de formation mis en place par les textes réglementaires s'articule autour de deux types de modules de formation d'initiative nationale.

##### a) Les modules de formation d'initiative nationale organisés pour compléter le parcours de formation pour les enseignants titulaires du Cappei

Ces modules de formation sont organisés pour les enseignants qui ont obtenu le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'École inclusive (Cappei). Ces enseignants ont, de droit, accès aux modules de formation d'initiative nationale pour une durée totale de 100 heures pendant les cinq années qui suivent l'obtention de leur certification. Ils peuvent faire valoir leur candidature à deux modules au maximum pour un total de 50 heures par an sous réserve d'exercer sur un poste spécialisé. Dans le cadre du calendrier arrêté par le recteur d'académie, l'accès à ce ou ces modules s'effectue l'année où le candidat en fait la demande.

##### b) Les modules de formation d'initiative nationale organisés dans le cadre de la formation continue

Ces modules de formation sont organisés à l'intention :

- des enseignants spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions. Ces enseignants peuvent solliciter leur participation à un ou plusieurs modules d'approfondissement ou de professionnalisation dans l'emploi, ou à un ou plusieurs modules de formation d'initiative nationale. La participation à ces modules fait l'objet d'une attestation professionnelle précisant les formations suivies ;
- des enseignants non spécialisés et autres personnels de la communauté éducative pour leur permettre de développer leurs compétences pour la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.

#### B. Les axes de formation

Pour l'année scolaire 2024-2025, trois grands axes ont été retenus :

##### a) Axe 1 – Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

Deux niveaux de formations sont proposés pour répondre à l'ensemble des besoins des personnels.

- Niveau 1 : titulaires du Cappei, enseignants non spécialisés, personnels non enseignants au sein de la communauté éducative (AESH ; personnels de collectivités, etc.) dans une logique pluri-catégorielle ;
- Niveau 2 : titulaires du Cappei. Réponses pédagogiques ou éducatives plus expertes adaptées aux besoins des élèves ayant des troubles spécifiques (troubles spécifiques du langage et des apprentissages, troubles du spectre de l'autisme, troubles du neurodéveloppement, troubles des fonctions cognitives, difficultés à expression comportementale, troubles sensoriels). Ces modules requièrent un niveau d'expertise confirmé et sont destinés aux enseignants titulaires du Cappei ou exerçant déjà auprès de ces publics spécifiques.

##### b) Axe 2 – Travailler en équipe et avec les partenaires

Les formations de cet axe sont organisées selon les chapitres suivants :

- Le livret de parcours inclusif : un outil au service de la différenciation pédagogique.
- Exercer les missions de personne ressource pour l'École inclusive : positionnement, démarche, outils et partenariats.
- Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme : rendre les apprentissages accessibles.
- Co-enseigner pour tenir compte des besoins des élèves.
- Enseigner à tous les élèves de l'école maternelle : prévenir les difficultés et sécuriser les parcours scolaires.



- Parcours de formation et d’insertion professionnelle des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers en lycée professionnel.
- Les clés de l’accessibilité : des réponses pédagogiques universelles pour des parcours de scolarisation inclusifs.
- Analyser et comprendre la complexité des situations risquant de faire obstacle à la réussite du parcours des élèves.
- Préparer la poursuite d’études post-bac des élèves en tenant compte de leurs besoins éducatifs particuliers (LP et LEGT).
- Coopérer au service d’une école pour tous.
- Personne-ressource pour l’éducation inclusive dans les collèges, lycées et lycées professionnels : positionnement, démarches, outils et partenariats.
- Autoévaluer le fonctionnement inclusif d’un dispositif ou d’un établissement pour sécuriser le parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Enseigner à tous les élèves : coopération, autodétermination et parcours inclusifs.
- Éducation, migration, itinérance.
- Parcours de formation et d’insertion professionnelle des élèves en situation de handicap.
- Le métier d’AESH : gestes professionnels, coopération au profit du parcours des élèves en situation de handicap.
- Exercer les missions de personne-ressource pour le déploiement d’une école pleinement inclusive.
- Coopérer avec le médico-social pour construire ensemble l’École inclusive.
- La coopération enseignants/AESH : enjeux de l’accompagnement humain et complémentarité des pratiques professionnelles.
- Coopération, intermétier et École inclusive.

### c) Axe 3 – Se former dans un contexte professionnel spécifique

Les formations de cet axe sont organisées selon les chapitres suivants :

- Coordonner un dispositif Ulis - (module de professionnalisation).
- Exercer dans un dispositif Ulis et coordonner son fonctionnement.
- Exercer en section d’enseignement général et professionnel adapté (Segpa) et répondre aux besoins des élèves.
- Collège inclusif et Segpa : stratégies, organisations, argumentaire, modalités pédagogiques, partenariats avec le médico-social, évaluation.
- Enseigner en unité d’enseignement dans des établissements sanitaires - Scolarisation des élèves avec une maladie somatique invalidante.
- Segpa : postures et leviers pour un collège inclusif.
- Exercer comme enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH).
- Exercer en réseau d’aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) – compétences relationnelles.
- Exercer en Segpa, Erea.
- Exercer en section d’enseignement général et professionnel adapté (Segpa), en établissement régional d’enseignement adapté (Erea) - (module de professionnalisation).
- Exercer en tant que professeur référent handicap dans les établissements du premier et du second degré.

La liste de l’ensemble des modules de formation retenus par la commission nationale d’expertise, répartis par thèmes, figure en annexe 1.

## C. Recueil et remontée des candidatures

Les recteurs d’académie et les directeurs académiques des services de l’Éducation nationale sont chargés de désigner les candidats retenus pour suivre les formations.

Les candidatures feront l’objet d’une validation par les écoles académiques de la formation continue (EAFC), puis seront regroupées par le responsable académique de la formation continue des enseignants pour être transmises à l’administration centrale selon la procédure indiquée ci-dessous :

### a) Transmission des candidatures

Les candidatures seront transmises par le responsable académique de la formation continue des enseignants à la direction générale de l’enseignement scolaire dans le fichier Excel joint en annexe 2 :

« ANNEXE 2 candidatures\_MIN\_EI2024XXX.xls ».

Les instructions détaillées de renseignement du fichier figurent dans l’onglet « Instructions ». Une fois renseigné, le fichier Excel sera renommé en remplaçant les lettres XXX par le nom de l’académie (exemple : « ANNEXE 2 candidatures\_MIN\_EI2024Orleans-Tours.xls ») et envoyé **avant le vendredi 5 juillet 2024** à l’adresse fonctionnelle suivante : [dgesco-ecole-inclusive@education.gouv.fr](mailto:dgesco-ecole-inclusive@education.gouv.fr)

Le respect absolu de la forme du tableau et son bon renseignement sont indispensables à la concaténation des données au niveau national.

Les tableaux incomplets, modifiés ou renvoyés après cette date ne seront pas pris en compte. De même, aucune candidature individuelle ne sera examinée.

### b) Validation des candidatures

L’administration centrale validera les candidatures. Pour respecter le nombre de places prévu par chaque organisateur, la validation se fera à partir des critères suivants :

- droit d’accès pour les titulaires du Cappei ;
- ancienneté générale de service ;

— nombre d'heures de MIN ASH suivies lors des années précédentes, etc.

La liste des candidats retenus validée sera ensuite communiquée par la direction générale de l'enseignement scolaire aux services académiques et départementaux.

### c) Inscription dans Gaia

Les services académiques et départementaux procéderont, à partir de la liste nationale validée, à l'inscription dans l'application Gaia de leurs candidats, afin de pouvoir établir les ordres de mission nécessaires.

Les frais de transport et d'hébergement seront imputés, le cas échéant, sur les crédits du programme 141 pour les personnels du second degré ou sur les crédits du programme 140 pour les personnels du premier degré.

Pour la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,

Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,

La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,  
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

---

## Annexe(s)

⌵ [Annexe 1 – Modules d'initiative nationale 2024-2025](#)

⌵ [Annexe 2 — Candidatures MIN ASH – Année scolaire 2024-2025](#)

## Annexe 1 – Modules d’initiative nationale 2024-2025

### Table des matières

<b>AXE 1 Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves .....</b>	<b>5</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux TSLA: Comprendre, repérer et adapter pour favoriser la réussite scolaire et l’épanouissement des élèves.....	6
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementale : autorégulation .....	7
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme.....	8
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme : réponses éducatives et pédagogiques expertes .....	9
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme.....	11
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementale .....	12
Enseigner à des élèves en tenant compte de leurs besoins éducatifs particuliers grâce à la conception universelle des apprentissages.....	13
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme (Niveau 1) .....	14
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme (Niveau 2) .....	15
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementale : Prévenir les violences en milieu scolaire grâce au ProDAS (Programme de Développement Affectif et Social) ..	16
Exercer en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme (Niveau 1) .....	17
Exercer en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme (Niveau 2).....	18
Exercer en tenant compte des besoins liés aux troubles du Développement Intellectuel : proposer des situations d’apprentissage adaptées (Niveau 2) .....	19
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementale .....	20
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementale : apporter des réponses pédagogiques adaptées dans le 1er degré.....	21
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme dans le 1er degré .....	22
Exercer en tenant compte des besoins liés aux TND- TSLA.....	24
Exercer en tenant compte des besoins liés au haut potentiel.....	26
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme.....	27
Enseigner avec les outils et ressources numériques pour assurer l’accessibilité des apprentissages ....	28
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme.....	29
Enseigner en tenant compte des besoins de tous les élèves : conception universelle des apprentissages, accessibilité pédagogique, approches inclusives et accessibles .....	30
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementale : apaiser le climat relationnel dans une école inclusive.....	31
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux difficultés de compréhension des attentes de l'école (GDCAE).....	32
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux TSLA dans le 1er degré.....	33
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux TSLA : réponses éducatives et pédagogiques expertes .....	34
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux TFC : réponses éducatives et pédagogiques expertes .....	36

Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme.....	38
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementale .....	39
Enseigner en tenant compte des vulnérabilités et besoins liés à l'entrée en relation avec les autres et le savoir.....	40
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementale .....	41
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles spécifiques du langage et des apprentissages.....	42
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme (Niveau 1).....	43
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux TND .....	44
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme (niveau 1) .....	45
Exercer en tenant compte des difficultés à expression comportementale : Scolariser et accompagner le parcours des élèves présentant des difficultés à expression comportementale.....	46
Enseigner grâce aux sciences cognitives .....	48
Exercer en tenant compte des besoins liés aux troubles des fonctions cognitives: scolariser et accompagner le parcours scolaire .....	49
Exercer en tenant compte des besoins éducatifs particuliers des élèves .....	50
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementale.....	51
Exercer en tenant compte des difficultés à expression comportementale.....	52
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme (niveau 2) .....	54
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux TSLA.....	56
Exercer en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementale .....	57
Exercer en tenant compte des besoins liés aux TND Niveau 1 - enseignants du 1er et du 2nd degré	58
Exercer en tenant compte des besoins liés au trouble du spectre de l'autisme (module d'approfondissement – niveau 2).....	60
Exercer en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementale .....	62
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme : de la compréhension du fonctionnement autistique à la mise en oeuvre de stratégies pédagogiques et éducatives (premier degré) .....	63
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme : de la compréhension du fonctionnement autistique à la mise en oeuvre de stratégies pédagogiques et éducatives (second degré).....	64
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles des fonctions motrices et de l'acquisition de la coordination.....	65
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementale.....	67
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux élèves avec polyhandicap (niveau 1) .....	68
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux élèves avec polyhandicap (approfondissement niveau 2) .....	69
Premières compétences en braille et outils numériques adaptés à la déficience visuelle : préparation à l'attestation (contrôle continu) .....	70
Enseigner à des élèves déficients visuels (malvoyants non brailleistes).....	72
Enseigner à des élèves déficients visuels (malvoyants et aveugles) Niveau 1 .....	73
Enseigner à des élèves déficients visuels (malvoyants et aveugles) Niveau 2 .....	74
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du neurodéveloppement (TND) dans le 1er degré.....	75

Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du neurodéveloppement (TND) dans le 2nd degré .....	76
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux TSA (second degré) .....	77
Enseigner en mobilisant les fonctions attentionnelles, exécutives et mnésiques (premier degré) .....	78
Enseigner en mobilisant les fonctions attentionnelles, exécutives et mnésiques (second degré).....	79
Enseigner à des élèves en tenant compte de leurs besoins éducatifs particuliers avec l'appui d'outils et ressources numériques.....	80
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementale .....	81
LSF niveau A1 Ile de France.....	82
LSF niveau A1 Province.....	83
LSF niveau A2 Ile-de-France .....	84
LSF niveau A2.....	85
LSF niveau B1 Ile-de-France .....	86
LSF niveau B1.....	87
LSF niveau B2.....	88
LSF niveau C1 .....	89
Langue française parlée complétée (LfPC).....	90
Notations spécifiques braille et Dessin en relief assisté par ordinateur .....	91
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme (groupe Ile-de-France).....	92
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme.....	93
Les clés de l'accessibilité : des réponses pédagogiques universelles pour des parcours de scolarisation inclusifs .....	94
<b>AXE 2 Travailler en équipe et avec les partenaires .....</b>	<b>95</b>
Le livret de parcours inclusif : un outil au service de la différenciation pédagogique .....	96
Exercer les missions de personne ressource pour l'école inclusive : positionnement, démarche, outils et partenariats .....	97
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme : rendre les apprentissages accessibles .....	99
Co-enseigner pour tenir compte des besoins des élèves .....	100
Enseigner à tous les élèves de l'école maternelle : prévenir les difficultés et sécuriser les parcours scolaires .....	101
Parcours de formation et d'insertion professionnelle des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers en lycée professionnel .....	102
Exercer en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme : déployer des parcours de scolarisation .....	103
Analyser et comprendre la complexité des situations risquant de faire obstacle à la réussite du parcours des élèves .....	104
Préparer la poursuite d'études post-bac des élèves en tenant compte de leurs besoins éducatifs particuliers (LP & LGT) .....	105
Coopérer au service d'une école pour tous .....	106
Personnes ressource éducation inclusive dans les collèges, lycées et lycées professionnels : positionnement, démarches, outils et partenariats .....	107

Auto-évaluer le fonctionnement inclusif d'un dispositif ou d'un établissement pour sécuriser le parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers.....	108
Enseigner à tous les élèves : coopération, autodétermination et parcours inclusifs.....	109
Éducation, migration, itinérance.....	111
Personne ressource éducation inclusive dans les collèges, lycées et lycées professionnels : positionnement, démarche, outils et partenariats .....	112
Parcours de formation et d'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap .....	114
Le métier d'AESH : gestes professionnels, coopération au profit du parcours des élèves en situation de handicap.....	115
Exercer les missions de personne ressource pour le déploiement d'une école pleinement inclusive...	116
Coopérer avec le médico-social pour construire ensemble l'école inclusive .....	117
Coopération enseignants/AESH : enjeux de l'accompagnement humain et complémentarité des pratiques professionnelles .....	118
Coopération, intermétier et école inclusive .....	119
<b>AXE 3 Se former dans un contexte professionnel spécifique .....</b>	<b>120</b>
Coordonner un dispositif ULIS - (module de professionnalisation).....	121
Exercer dans un dispositif ULIS et coordonner son fonctionnement .....	122
Exercer en SEGPA et répondre aux besoins des élèves .....	123
Collège inclusif et Segpa : stratégies, organisations, argumentaire, modalités pédagogiques, partenariats avec le médico-social, évaluation .....	124
Enseigner en Unité d'enseignement dans des établissements sanitaires Scolarisation des élèves avec une maladie somatique invalidante.....	125
SEGPA : postures et leviers pour un collège inclusif.....	127
Exercer comme enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap ( ERSEH) .....	128
Exercer en réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté (RASED) – compétences relationnelles.	129
Exercer en Segpa, Erea.....	130
Exercer en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), en établissement régional d'enseignement adapté (EREA) - (module de professionnalisation) .....	131
Exercer en tant que professeur référent handicap dans les établissements du premier et du second degré .....	132

## AXE 1 Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6000</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux TSLA: Comprendre, repérer et adapter pour favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des élèves	25 heures	Du 25/11/2024 au 29/11/2024	25
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés ;Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH	Troyes  Lieu à définir  du 25/11 à 13h30 au 29/11 à 12h00	Rectorat de l'académie de Reims  Service ASH  DSDEN Aube	
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquérir et développer des connaissances sur les TSLA (troubles spécifiques du langage et des apprentissages) et leur retentissement sur les activités d'apprentissage scolaire.</li> <li>• Connaître les réponses institutionnelles, les procédures et les partenaires.</li> <li>• Mettre en œuvre des réponses pédagogiques adaptées aux besoins des élèves TSLA.</li> <li>• Comprendre et utiliser les outils numériques pour favoriser l'accès universel à l'écrit.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
TSLA : première sensibilisation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance et compréhension des troubles Dys, les</li> <li>• particularités de ces élèves et les problématiques relatives à leur scolarité (mises en situation, vidéos, analyses des besoins des élèves)</li> <li>• Connaissance des cadres institutionnel et légal, des différents niveaux de prévention, du repérage.</li> <li>• Impact des fonctions exécutives dans les capacités à apprendre des élèves porteurs de TSLA.</li> <li>• Mise en œuvre des réponses pédagogiques adaptées</li> <li>• aux besoins des élèves (accès universel à l'écrit, pratiques pédagogiques efficaces dont l'enseignement explicite,...)</li> <li>• Identification et témoignages de partenaires institutionnels / associatifs.</li> </ul>		Formateurs éducation nationale (équipe ASH Aube), intervenants extérieurs	



## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6001</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementale : autorégulation	25 heures	Du 10/03/2025 au 14/03/2025	25
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH	Du lundi 10 mars 2025 13h30 au vendredi 14 mars 2025 12h (mercredi inclus)  Troyes, lieu à définir	Rectorat de l'académie de Reims  Service ASH DSDEN Aube	
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Enseigner l'autorégulation pour favoriser l'entrée dans les apprentissages des élèves à difficulté d'expression comportementale (en situation de handicap ou pas).</li> <li>Analyser les situations et anticiper pour éviter les comportements défis.</li> <li>Mettre en œuvre des réponses pédagogiques adaptées aux besoins des élèves.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>	<b>Intervenants</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaissance du fonctionnement du cerveau et son rôle dans les apprentissages.</li> <li>Impact des fonctions exécutives dans les capacités à apprendre des élèves neurotypiques ou pas.</li> <li>Identification des besoins fondamentaux de l'élève, place de l'effort et de la motivation dans les apprentissages (connaissances des outils d'évaluation et de planification)</li> <li>Découverte de ressources, de techniques et d'outils permettant d'analyser, de comprendre et d'élaborer des stratégies de gestion des troubles du comportement, d'enseignement des comportements adaptés et d'autorégulation (compétences psychosociales, gestion des émotions...).</li> <li>Acquisition ou consolidation des gestes professionnels qui permettent de guider et de développer l'autonomie de l'élève.</li> </ul>	Formateurs Education Nationale (équipe ASH de l'Aube)		

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6002</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme	50 heures	Du 04/04/2025 au 04/04/2025	60
	<b>Format</b>	Du 15/05/2025 au 16/05/2025	
	Distanciel uniquement	Du 20/05//2025 au 22/05/2025  Du 26/05//2025 au 27/05/2025	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI	DISTANCIEL		Rectorat de l'académie de Rennes  EAFC
<b>Objectifs</b> À l'issue de la formation, le stagiaire devra : - avoir développé des connaissances théoriques sur l'autisme, les particularités de fonctionnement sensoriel, cognitif et social ; - être capable de mobiliser ses connaissances pour proposer, en lien avec la famille, l'élève et les partenaires, des aménagements et des adaptations favorisant la scolarisation inclusive.			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
Il s'agit, par des apports théoriques et l'analyse de situations, de comprendre les conséquences des troubles du spectre de l'autisme sur les apprentissages pour construire des réponses pédagogiques adaptées, dans le cadre d'un travail en coopération/partenariat.		Sandrine LE SOURN-BISSAOUI, Enseignant Chercheur, LP3C (EA1285), Université Rennes 2 et Coordinatrice du Comité Scientifique et Technique du CRA Bretagne Stéphanie ORTIS, Enseignante spécialisée, personne ressource Autisme Ille-et-Vilaine Céline ALBRESPY, CPC ASH Morbihan	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6003</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme : réponses éducatives et pédagogiques expertes	50 heures	Du 13/01/2025 au 16/01/2025 en présentiel (9h00-12h00 & 13h30-16h30)	20
	<b>Format</b>	Le 17/01/2025 en distanciel	
	Hybride	Du 31/03/2025 au 02/04/2025 en présentiel (9h00-12h00 & 13h30-16h30)  Le 03/04/2025 en présentiel (9h00-12h00)	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH	INSPE de Niort, 11 rue d'Archimède, 79000 Niort		Académie de Poitiers, CT EI
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à jour et approfondir les connaissances, les particularités de fonctionnement spécifiques aux élèves avec un TSA et les réponses éducatives et pédagogiques appropriées</li> <li>Développer le partenariat avec les familles et les personnels en inter-métier pour répondre aux besoins des élèves dans toutes leurs dimensions</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Actualisation des connaissances des troubles du spectre de l'autisme en lien avec les données scientifiques récentes : étiologie des facteurs de risque, apports de la génétique et de la neurobiologie, manifestations cliniques, modalités de repérage et démarches diagnostiques (PCO notamment), référence aux recommandations de la haute autorité de santé et à la stratégie nationale 2023-2027 pour les TND.</li> <li>Comprendre les incidences des particularités de fonctionnement cognitives, sensorielles, communicationnelles et sociales, sur les processus d'apprentissage, le comportement et la vie quotidienne dans les établissements scolaires.</li> <li>Réponses pédagogiques et éducatives : démarche d'identification et d'analyse des besoins, méthodes</li> </ul>		PR TSA/TND, universitaires, formateurs INSPE et académiques, professionnels de santé, paramédicaux, famille experte	

éducatives comportementales et d'éducation structurée, stratégies et adaptations pédagogiques, apports didactiques, modalités d'évaluation et aménagements d'examen, outils numériques éducatifs, MPA ...

- Parcours de scolarisation des élèves porteurs de TSA, insertion professionnelle et sociale : missions et fonctionnement des unités et dispositifs spécifiques de scolarisation (UEMA, UEEA, ULIS TSA, DAR) ; parcours scolaire, transition et continuité, préparation à la vie professionnelle, parcours de vie.
- Partenariat, pratiques inter-métier, collaboration : missions et pratiques des partenaires de la scolarisation des élèves porteurs de TSA (enseignants, AESH, famille, éducateurs, partenaires de soins...)

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6004</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme	25 heures	Du 16/12/2024 au 20/12/2024	25
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	EAFC 533 Av. Abbé Paul Parguel, 34090 Montpellier		EAFC Montpellier
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à l'adaptation du parcours de scolarisation en visant l'accessibilité pédagogique.</li> <li>• Acquérir des connaissances sur les TSA.</li> <li>• Assurer les missions de personne ressource de l'école inclusive pour une scolarisation réussie de tous les élèves</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
Mettre en place les aménagements et adaptations pédagogiques pertinents. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les connaissances des troubles du spectre autistique et mieux connaître leur impact en contexte scolaire.</li> <li>• Appréhender le concept d'accessibilité universelle des apprentissages.</li> <li>• Améliorer le travail d'équipe et les relations avec les partenaires de l'école pour la réussite des élèves.</li> <li>• Interroger la dimension de parcours de l'élève dans une école pleinement inclusive (LPI).</li> <li>• Connaître l'ensemble des réponses pour adapter le parcours des élèves.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller technique École inclusive</li> <li>• IEN-ASH</li> <li>• CP ASH</li> <li>• Formateurs académiques</li> <li>• Enseignants référents</li> <li>• Chefs d'établissement</li> <li>• Intervenants extérieurs du secteur sanitaire et médico-social</li> <li>• Professeurs ressource autisme.</li> <li>• Partenaires associatifs</li> <li>• Pédo-psychiatre et psychologue du Centre ressources autisme.</li> </ul>	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6005</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementale	25 heures	Du 02/12/2024 au 06/12/2024	25
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	EAFC  533 Av. Abbé Paul Parguel, 34090 Montpellier		EAFC Montpellier
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître et comprendre les difficultés à expressions comportementales afin de mettre en œuvre une méthodologie d'actions et d'aides répondant aux besoins des élèves.</li> <li>• Assurer les missions de personne ressource de l'école inclusive pour une scolarisation réussie de tous les élèves.</li> <li>• Mettre en œuvre une méthodologie d'actions et d'aides répondant aux besoins de ces élèves.</li> <li>• Assurer les missions de personne ressource de l'école inclusive pour une scolarisation réussie de tous les élèves</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser les besoins de l'élève et interroger le contexte scolaire pour mettre en perspective une méthodologie d'actions et de réponses adaptées en qualité de personne ressource de l'école inclusive.</li> <li>• Comprendre l'impact des difficultés sur la situation scolaire.</li> <li>• Analyser l'impact sur les situations d'apprentissage et adapter les enseignements.</li> <li>• Appréhender le concept d'accessibilité universelle des apprentissages.</li> <li>• Connaître les modalités d'accompagnement et d'adaptation du parcours, organisées et déclinées en plusieurs niveaux d'intervention (LPI).</li> <li>• Apprendre à mieux coopérer avec les familles et les partenaires (Sessad, ITEP, etc.)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller technique École inclusive</li> <li>• IEN-ASH</li> <li>• CP ASH</li> <li>• Formateurs de l'école inclusive</li> <li>• Experts du cercle des élèves à comportement perturbé</li> <li>• Enseignants référents</li> <li>• Chefs d'établissement</li> <li>• Intervenants extérieurs du secteur sanitaire et médico-social</li> </ul>	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6006</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner à des élèves en tenant compte de leurs besoins éducatifs particuliers grâce à la conception universelle des apprentissages	25 heures	Du 18/11/2024 au 22/11/2024	25
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	EAFC  533 Av. Abbé Paul Parguel, 34090 Montpellier	EAFC Montpellier	
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Apports de connaissance sur la conception universelle des apprentissages.</li> <li>• Mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>	<b>Intervenants</b>		
Conception universelle de l'apprentissage (CUA) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les attentes, objectifs et contenus d'apprentissage</li> <li>• les stratégies pédagogiques - les situations d'apprentissage ;</li> <li>• le matériel et les outils pédagogiques ;</li> <li>• l'évaluation.</li> <li>• Les enjeux de l'école inclusive</li> <li>• La différenciation pédagogique</li> <li>• Les adaptations pédagogiques</li> <li>• Les fonctions exécutives et les fonctions cognitives. Leurs rôles dans les apprentissages</li> <li>• L'analyse de pratique</li> <li>• Les difficultés et besoins des élèves et pratiques professionnelles</li> <li>• Le développement psychoaffectif et cognitif de l'enfant et de l'adolescent</li> <li>• La pédagogie de projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller technique École inclusive</li> <li>• IEN-ASH</li> <li>• CP ASH</li> <li>• Formateurs école inclusive</li> <li>• Enseignants référents</li> <li>• Chefs d'établissement</li> <li>• Intervenants extérieurs du secteur sanitaire et médico-social</li> <li>• Partenaires associatifs</li> </ul>		

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6007</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme (Niveau 1)	25 heures	Du 04/11/2024 au 07/11/2024	20
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH	Rectorat de Bordeaux	CRA Aquitaine Rectorat de Bordeaux	
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Approfondir les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des troubles du spectre autistique</li> <li>Connaitre les spécificités de la professionnalisation de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation. » Annexe III – 2 – i du BO n° 7 du 16-02-2017</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
Pratiques pédagogiques : Savoir prendre en compte les besoins liés aux TSA dans les apprentissages des mathématiques et de la lecture. Adapter sa pédagogie en termes de sensorialité, communication, traitement de l'information et cognition sociale. <ul style="list-style-type: none"> <li>Les dispositifs de l'éducation nationale en appui de la scolarisation : identifier et connaitre le fonctionnement d'une UEM et d'une Ulis TSA.</li> <li>Partenariat : identifier les missions des partenaires de la scolarisation (SESSAD et professionnels libéraux) et travailler en complémentarité.</li> <li>Sécurisation des parcours : à l'aide des témoignages des familles, identifier les leviers et obstacles pour mieux communiquer et sécuriser les parcours des jeunes.</li> <li>Actualisation des connaissances sur le TSA au sein des troubles du neurodéveloppement.</li> </ul>		HEMON Catherine, Enseignante Spécialisée mise à disposition du CRA Aquitaine Enseignants spécialisés sur dispositifs TSA : UEMA	



## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6008</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme (Niveau 2)	25 heures	Du 06/01/2025 au 09/01/2025	20
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH	CRA Aquitaine (Hôpital Charles de Bordeaux)	CRA Aquitaine Rectorat de Bordeaux	
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Approfondir les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des troubles du spectre autistique</li> <li>Connaitre les spécificités de la professionnalisation de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation. » Annexe III – 2 – i du BO n° 7 du 16-02-2017</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>	<b>Intervenants</b>		
Pratiques pédagogiques : Savoir prendre en compte les besoins liés aux TSA dans les apprentissages. Adapter sa pédagogie en termes de sensorialité, communication, traitement de l'information et cognition sociale. <ul style="list-style-type: none"> <li>Les dispositifs de l'éducation nationale en appui de la scolarisation : identifier et connaitre le fonctionnement d'une UEMA, d'un DAR.</li> <li>Partenariat : identifier les missions des partenaires de la scolarisation (SESSAD et professionnels libéraux) et travailler en complémentarité.</li> <li>Sécurisation des parcours : à l'aide des témoignages des familles, identifier les leviers et obstacles pour mieux communiquer et sécuriser les parcours des jeunes.</li> <li>Actualisation des connaissances sur le TSA au sein des troubles du neurodéveloppement.</li> </ul>	Catherine Hémon, enseignante spécialisée mise à disposition du CRA Aquitaine Professionnels du CRA : psychologue, orthophoniste, éducateur spécialisé, ergothérapeute. Enseignants spécialisés sur dispositifs TSA : UEMA, DAR.		

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6009</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementale : Prévenir les violences en milieu scolaire grâce au ProDAS (Programme de Développement Affectif et Social)	25 heures	Du 18/11/2024 au 21/11/2024	12
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique	Rectorat de Bordeaux	Rectorat de Bordeaux	
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Apprendre à mettre en place des séquences d'apprentissage structurées axées sur le développement des compétences psychosociales</li> <li>Développer une posture professionnelle favorisant la prévention des violences et des discriminations</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>	<b>Intervenants</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Apports théoriques sur les facteurs protecteurs vis-à-vis de la violence scolaire</li> <li>Ecoute active : postulats/principes/attitudes + mises en situation</li> <li>Expérimentation de jeux et outils concrets pour développer les compétences psychosociales des élèves et résoudre les conflits</li> <li>Accompagnement à la mise en place de programmations annuelles</li> <li>Analyse de pratiques professionnelles</li> </ul>	Deux formatrices EN titulaires de la certification ProDAS		

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6010</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Exercer en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme (Niveau 1)	25 heures	Du 18/11/2024 au 22/11/2024	25
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	Université de Picardie Jules Verne La Citadelle 10 rue des Français Libres Amiens  Heures de formation : lundi de 13h à 16h, mardi, mercredi, jeudi 9h - 16h, vendredi 9h - 13h	INSPE de l'Académie d'Amiens	
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre d'acquérir des connaissances spécifiques dans le domaine de l'autisme</li> <li>• Permettre la scolarisation des enfants porteurs de troubles autistiques et de troubles envahissants du développement</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
Connaître l'autisme et ses principales caractéristiques  Scolarisation et environnements structurés  Les différents établissements et services sociaux et médico-sociaux		Enseignants chercheurs et formateurs Ide l'UPJV, Référents Académiques (exemple Professeurs Ressources TSA et TND, enseignants spécialisés)	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6011</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Exercer en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme (Niveau 2)	25 heures	Du 17/03/2025 au 21/03/2025	25
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)  Préalable avant inscription : "Avoir suivi le niveau 1 ou bien avoir une expérience d'au moins 3 ans avec des élèves TSA".	Université de Picardie Jules Verne  La Citadelle – 10 rue des Français Libres - 80080 Amiens  Heures de formation lundi de 13h à 16h, mardi, mercredi, jeudi 9h - 16h, vendredi 9h - 13h	INSPE de l'Académie d'Amiens	
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre d'acquérir des connaissances spécifiques dans le domaine de l'autisme</li> <li>• Permettre la scolarisation des enfants porteurs de troubles autistiques et de troubles envahissants du développement</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>	<b>Intervenants</b>		
Caractéristiques du fonctionnement cognitif de l'enfant TSA  Les différents établissements et services sociaux et médico-sociaux  Etudes de cas et contexte d'intervention	Enseignants-chercheurs et enseignants de l'UPJV, Référents Académiques (exemple Professeurs Ressources TSA et TND, enseignants spécialisés), professionnels du médico-social		

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6012</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Exercer en tenant compte des besoins liés aux troubles du Développement Intellectuel : proposer des situations d'apprentissage adaptées (Niveau 2)	25 heures	Le 24/03/2025 de 13h00 à 17h00 en distanciel	20
	<b>Format</b>	Le 25/03/2025 de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 en présentiel	
	Hybride	Du 26/03/2025 au 27/03/2025 de 9h à 12h00 et de 13h00 à 16h00 en distanciel  Le 28/03/2025 de 9h30 à 12h30 en présentiel	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants du premier ou du 2nd degré titulaires du CAPPEI ou exerçant auprès d'un public spécifique.	Université de Picardie Jules Verne - La Citadelle  10 rue des Français Libres - 80080 Amiens	INSPE de l'académie d'Amiens	
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler des situations d'apprentissage adaptées aux élèves avec TDI</li> <li>• Travailler les compétences d'autodétermination</li> <li>• Travailler en partenariat avec le secteur médico-social pour favoriser l'autonomie des élèves avec TDI</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>	<b>Intervenants</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprentissages fondamentaux et accès à la conceptualisation des élèves avec TDI (6h)</li> <li>• Le travail en partenariat avec le secteur médico-social (3h) - Distanciel</li> <li>• Autodétermination d'élèves avec TDI (3h)</li> <li>• Collaboration avec le personnel non-enseignant (3h) - Distanciel</li> <li>• Aider à développer les capacités de socialisation et de communication d'élèves avec TDI (6h) - Distanciel</li> <li>• Les outils numériques au service des apprentissages d'élèves avec TDI (4h)</li> </ul>	Enseignants-chercheurs et formateurs INSPE et composantes universitaires. Formateurs académiques		

## AXE1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6013</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementale	50 heures	Du 04/11/2024 au 26/02/2025	60
	<b>Format</b>	Du 27/02/2025 au 29/04/2025	
	Hybride	Du 30/04/2025 au 30/04/2025  Du 05/05/2025 au 13/06/2025	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH	EAFC Rennes Quai Dujardin pour les 2 présentiels du 26.02.2025 et 30.04.2025		EAFC Rennes
<b>Objectifs</b> Permettre aux acteurs de mieux comprendre les besoins des élèves ayant des troubles du comportement pour mettre en oeuvre des démarches d'accompagnement adaptées ainsi que des aides spécialisées			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
Permettre aux acteurs de mieux comprendre les besoins des élèves ayant des troubles du comportement pour mettre en oeuvre des démarches d'accompagnement adaptées ainsi que des aides spécialisées		Emmanuel Brault, IEN ASH 29 P. Grimaldi, A Monvoisin, CPC M Forucoin, V TRillon, M Hermman Ludiye, enseignants	

## AXE1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6014</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementale : apporter des réponses pédagogiques adaptées dans le 1er degré	25 heures	Du 17/03/2025 au 21/03/2025	15
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants non spécialisés;AESH	Collège Coubertin-Cormontreuil	IEN ASH de la Marne académie de Reims	
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménager son enseignement en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementales.</li> <li>• Connaître le cadre réglementaire et institutionnel relatif à la scolarisation des élèves.</li> <li>• Comprendre et analyser des propositions de réponses pédagogiques spécifiques.</li> <li>• Comprendre les rôles des différents acteurs (l'équipe, l'enseignant, l'AESH, les partenaires) aux difficultés à expression comportementales.</li> <li>• Acquérir des connaissances sur les difficultés à expression comportementales à travers différents points de vue : thérapeutique, éducatif et pédagogique.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Propositions de pistes pédagogiques favorisant la scolarisation de l'élève dans le cadre de l'École inclusive.</li> <li>• Observer finement l'élève afin d'adapter au mieux son intervention.</li> <li>• Présentation et analyse des aménagements (spatiaux,temporels, pédagogiques et matériels) au regard des besoins particuliers des élèves.</li> <li>• Le travail avec les partenaires : regards et actions croisés, découverte des structures et dispositifs spécialisés (DITEP : UE et UEE ITEP, SESSAD).</li> <li>• Présentation de différents fonctionnements pédagogiques en UE et en SESSAD.</li> <li>• Connaissance du secteur médico-social et caractérisation des établissements spécialisée en fonction des besoins des enfants</li> <li>• Gestion des comportements au quotidien : anticiper, gérer et apprendre de la crise.</li> <li>• Les apports des neurosciences pour comprendre les difficultés à expression comportementale.</li> <li>• Apport de ressources documentaires : vidéos, bibliographie, sitographie, etc.</li> </ul>		CPC ASH, Personnels Etablissement Médico-sociaux, PE spécialisés.	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6015</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme dans le 1er degré	25 heures	Du 02/12/2024 au 06/12/2024	15
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; AESH	EREA Robert Tritant 61 rue du commandant Derrien CHALONS – EN – CHAMPAGNE	circonscription ASH MARNE académie de Reims	
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre quels sont les besoins éducatifs particuliers des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA)</li> <li>• Favoriser une meilleure accessibilité pédagogique :</li> <li>• Adapter sa communication, les situations et supports d'apprentissage, la structuration des temps et espaces scolaires, pour répondre aux besoins des élèves porteurs de TSA.</li> <li>• Connaître les particularités de fonctionnement cognitif et sensoriel des élèves avec TSA et leur impact sur les apprentissages ;</li> <li>• Connaître le cadre réglementaire et institutionnel relatif à la scolarisation des élèves avec TSA ; Orientations de la Stratégie nationale pour les TND ; Recommandations de bonnes pratiques ;</li> <li>• Identifier et analyser des gestes professionnels et aménagements adaptés aux besoins des élèves présentant des TSA ;</li> <li>• Identifier des pratiques favorisant une scolarisation inclusive ; Comprendre les rôles des différents acteurs (équipe pédagogique, AESH, Personne-Ressource Autisme, partenaires extérieurs) dans l'accompagnement scolaire des élèves présentant des TSA.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du cadre institutionnel : Cadre de la scolarisation des élèves en situation de handicap ; Dispositifs de scolarisation des élèves porteurs de TSA ; Stratégie nationale pour les TND 2023-2027</li> <li>• Point sur les connaissances actuelles relatives aux TSA : Définition des TSA ; Particularités de fonctionnement autistique ; Principes et apports des différentes approches éducatives</li> <li>• Réponses pédagogiques : Aménagements spatiaux, temporels, pédagogiques et matériels adaptés au regard des besoins particuliers des élèves ; Analyse et élaboration de réponses pédagogiques favorisant une meilleure accessibilité pédagogique ; Présentation de fonctionnement pédagogique en</li> </ul>		CPC ASH Marne ; Enseignants spécialisés exerçant auprès d'élèves porteurs de TSA en UEMA/UEEA, et en service de pédopsychiatrie du CHU ; Neuropsychologue en IME ; Educatrice spécialisée ; Personne-Ressource Autisme	



<p>Unités d'Enseignement Maternelle/élémentaire Autisme</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagnement AESH (en ULIS ou en classe ordinaire) : Rôles et postures respectifs AESH/enseignant ; Outils</li><li>• Rôles spécifiques des différents partenaires dans la l'accompagnement du parcours de l'enfant</li><li>• Présentation de ressources documentaires et pédagogiques</li></ul>	
---	--

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6016</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Exercer en tenant compte des besoins liés aux TND- TSLA	50 heures	Du 02/12/2024 au 06/12/2024	25
	<b>Format</b>	Du 17/02/2025 au 22/02/2025	
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	En alternance entre les villes de Saint Denis et Le Tampon	Circonscription Ecole Inclusive La Réunion	
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation des caractéristiques et fonctionnement cognitifs particuliers des élèves TSLA</li> <li>Apports sur les démarches pédagogiques et éducatives en lien avec l'identification des besoins liées aux troubles du neurodéveloppement.</li> <li>Réflexion et échanges sur les enjeux du partenariat dans le repérage/dépistage et la prise en charge des élèves porteurs de TSLA</li> <li>Connaître les particularités des différents troubles, et leurs conséquences possibles sur la scolarité.</li> <li>Se positionner en tant que personnel ressource</li> <li>Connaitre le déploiement des leviers institutionnels, du LPI</li> <li>Articulation du binôme Enseignant/AESH</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les TSLA dans la constellation des TND, définitions.</li> <li>Les indices de repérage, premières prises en charge</li> <li>Le développement des processus cognitifs de l'élève.</li> <li>Les processus d'admission, coordination de parcours PCO</li> <li>Les rééducateurs et autres partenaires dans l'Identification des besoins et des processus cognitifs de l'élève. Missions, spécificités disciplinaires, processus d'admission, coordination de parcours</li> <li>Les répercussions des troubles au quotidien (vie privée et professionnelle)</li> <li>Le WISC 5 outil d'Identification des besoins et des processus cognitifs de l'élève</li> <li>Installation du langage et Les Troubles Spécifiques du Langage Oral (TSLO), définition, répercussions dans la vie de l'enfant, adaptations possibles</li> </ul>		Institutionnels :Chargé de mission TND-TSLA, Psy EN EDO, Coordonnateurs ULIS et UE TSLA, Médecin EN Partenaires de médico-social: CAMSP, CMPP (chef de service, Médecin coordonnateur, orthophoniste, neuropsychologue, ergothérapeute, psychomotricien). Partenaires libéraux : Ergothérapeute, rééducatrice du geste d'écriture	

- Les Troubles Spécifiques du Langage écrit (TSLE), définition, répercussions dans la vie de l'enfant, adaptations possibles
- Les Troubles développementaux de la coordination (TDC), définition, répercussions dans la vie de l'enfant, adaptations possibles
- Les troubles logico mathématiques, définition, répercussions dans la vie de l'enfant, adaptations possibles
- Les Troubles Déficitaires de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDA/H) définition, répercussions dans la vie de l'enfant, adaptations possibles
- Développer ses connaissances dans l'apprentissage de la lecture et écriture en tenant compte des TSLA
- Les dispositifs particuliers l'UE TSLA de l'hôpital d'enfants, admission, suivis, partenariat, outils pédagogiques, continuité
- ULIS TSLA élémentaire suivis, partenariat, outils pédagogiques, continuité
- Le geste d'écriture, adaptations, remédiations
- Différenciation et Adaptations pédagogiques. Atelier participatif
- Le binôme AESH/Enseignant

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6017</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Exercer en tenant compte des besoins liés au haut potentiel	25 heures	Du 02/06/2025 au 07/06/2025	25
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	EN ALTERNANCE ENTRE ZONE NORD ET ZONE SUD OUEST	Inspection Ecole Inclusive La Réunion	
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appréhender la notion d'EHP et le fonctionnement cognitif des élèves.</li> <li>• Connaître les particularités des EHP et leurs conséquences possibles sur la scolarité.</li> <li>• Initiation à des outils spécifiques de repérage et remédiation.</li> <li>• Apporter des réponses pédagogiques et didactiques spécifiques face aux besoins des élèves présentant de troubles du langage, des apprentissages et de l'attention.</li> <li>• Connaître les partenaires possibles et savoir collaborer avec eux.</li> <li>• Se positionner en tant que personnel ressource.</li> <li>• Connaître le déploiement des leviers institutionnels.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définitions des élèves à haut potentiel.</li> <li>• Cadre législatif, le vademecum EHP.</li> <li>• La scolarisation des enfants des élèves à haut potentiel.</li> <li>• Les besoins particuliers des élèves à haut potentiel concernant les apprentissages : communication, sensorialité et apprentissages.</li> <li>• L'observation et l'évaluation au service de l'accompagnement éducatif et pédagogique des EHP.</li> <li>• L'approche pluridisciplinaire et le travail de collaboration avec les autres professionnels analyse réflexive sur les pratiques professionnelles, partage autour des pratiques pédagogiques, mise en réseau.</li> <li>• Travailler en interdisciplinarité et en partenariat avec le médico-social</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chargé de mission académique EHP</li> <li>• Psychologue Éducation Nationale</li> <li>• Médecin Éducation Nationale</li> <li>• Professionnels des CMPP</li> <li>• Praticiens libéraux</li> <li>• Association ANPEIP</li> </ul>	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

Identifiant : 24NDGS6018

Identifiant : 24NDGS6018			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme	25 heures	<b>Session 1</b> asynchrone 2h de formation entre le 30/09/2024 et le 14/10/2024	25
	<b>Format</b>	<b>Session 2</b> Présentiel du 15/10/2024 au 18/10/2024 de 14h à 16h	
	Hybride	<b>Session 3</b> asynchrone 2h de formation entre le 19/10/2024 et le 08/11/2024	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH	Inspé Centre Val de Loire - Site de Fondettes 30 quai de la Guignière, 37230 Fondettes		Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• rendre accessible les apprentissages en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme (TSA);</li> <li>• améliorer l'action pédagogique dans un cadre partenarial ;</li> <li>• apprendre à déterminer et mobiliser les ressources institutionnelles ;</li> <li>• coopérer avec les familles.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• apports de connaissances sur les TSA ;</li> <li>• ateliers de mise en situation ;</li> <li>• attentes institutionnelles de l'école inclusive et évolution des dispositifs ;</li> <li>• témoignages et échanges avec des personnes/familles ;</li> <li>• autorégulation et voies de coopération entre enseignants et AESH ;</li> <li>• rôle et missions de l'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH) ; - rôle des personnels paramédicaux (orthophoniste, psychomotricien) en lien avec l'enseignant ;</li> <li>• pistes pédagogiques ;</li> <li>• études de cas ;</li> <li>• travail en autonomie.</li> </ul>		CT-ASH, formateurs de l'Inspé, IEN-ASH, CPC, Centre ressources autisme, personnels paramédicaux, parents	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6019</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner avec les outils et ressources numériques pour assurer l'accessibilité des apprentissages	25 heures	Distanciel du 18/11/2024 au 22/01/2025	25
	<b>Format</b>	Présentiel du 9/12/2024 au 12/12/2024	
	Hybride		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	EAFC - École académique de la formation continue Site Bergès (1025 rue de la piscine - 38400 Saint Martin-d'Hères)		EAFC Grenoble
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer de l'accessibilité pédagogique et développer l'autonomie des élèves avec les outils numériques.</li> <li>Faire un choix éclairé d'outils et ressources, correspondant aux besoins.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Cadre de Référence des Compétences Numériques et plateforme Pix</li> <li>Déconstruction des a priori sur les écrans et le développement cognitif de l'enfant</li> <li>Tablette comme outil d'accessibilité grâce aux applications natives</li> <li>Règles de base, réalisation puis mise à l'épreuve de documents et supports accessibles</li> <li>Outils numériques au service de l'autonomie</li> <li>Ressources (sites, logiciels, applications) pour soutenir l'apprentissage pour tous.</li> <li>Ateliers de mise en œuvre</li> </ul>		Formateurs éducation nationale et intervenants extérieurs (recherche)	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6020</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme	25 heures	Du 19/03/2025 au 19/03/2025	25
	<b>Format</b>	Du 24/03/2025 au 27/03/2025	
	Hybride	Du 02/04/2025 au 07/05/2025	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	EAFC - École académique de la formation continue  Site Bergès (1025 rue de la piscine - 38400 Saint Martin-d'Hères)		EAFC Grenoble
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les troubles autistiques</li> <li>• Situer les pratiques éducatives</li> <li>• Connaître la diversité des modalités actuelles de scolarisation (individuelle en classe de référence, avec dispositif collectif, en unité d'enseignement, avec scolarité partagée).</li> <li>• Construire des réponses éducatives et pédagogiques adaptées aux élèves avec TSA</li> <li>• S'appuyer sur les partenaires extérieurs pour l'utilisation des outils spécifiques afin de favoriser le parcours de formation des élèves avec TSA</li> <li>• Devenir personne ressource pour impulser des transformations des postures professionnelles au bénéfice de la scolarisation des élèves TSA et de leurs familles</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partager et construire des outils spécifiques</li> <li>• Anticiper, accompagner et remédier, dans une logique partenariale, pour une scolarisation réussie des élèves TSA</li> <li>• Quelle continuité dans le milieu scolaire des méthodes éducatives, comportementales et d'éducation structurée ?</li> <li>• Prise en compte de l'expertise parentale</li> <li>• Relier le parcours de formation avec un parcours de vie professionnelle et sociale</li> <li>• Echanges et analyse de pratique</li> <li>• Partage avec des témoins de leur sensibilité au monde, l'art, la culture...</li> </ul>		Intervenants extérieurs, formateurs éducation nationale, partenaires du médico-social et témoignages	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6021</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins de tous les élèves : conception universelle des apprentissages, accessibilité pédagogique, approches inclusives et accessibles	25 heures	Du 03/02/2025 au 28/03/2025	25
	<b>Format</b>	Du 31/03/2025 au 03/04/2025	
	Hybride	Du 04/04/2025 au 04/06/2025	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés ;Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	Cité scolaire Alain Borne  10 Pl. du Théâtre  26216 Montélimar	EAFC Grenoble et DSDEN 26	
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce MIN vise à former des enseignants et personnes ressources sur les leviers d'amélioration des pratiques pédagogiques inclusives, pour favoriser la réussite de tous les élèves. Il invite à :</li> <li>Découvrir les principes liés au développement du curriculum qui favorisent les possibilités d'apprentissage équitables pour tous les élèves.</li> <li>Proposer l'accessibilisation collective plutôt que la compensation individuelle</li> <li>Proposer un cadre pour la création de méthodes, d'évaluations et de matériel éducatif et pédagogique qui fonctionnent pour tous les élèves.</li> <li>Développer une approche flexible qui peut être élaborée sur mesure ou ajustée selon les besoins de l'élève</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>	<b>Intervenants</b>		
Alternance de Conférences et Ateliers sur les thèmes de : <ul style="list-style-type: none"> <li>La pédagogie universelle, l'enseignement explicite</li> <li>Apprendre à apprendre</li> <li>La conception de programmes, d'environnements d'apprentissage et d'évaluations accessibles à tous les élèves en tenant compte de leur variabilité</li> </ul>	Formateurs académiques, CPC ASH, ERUN (Éducation Nationale) Intervenants extérieurs (INSEI)		



## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6022</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementale : apaiser le climat relationnel dans une école inclusive	25 heures	Du 31/03/2025 au 07/05/2025	50
	<b>Format</b>	Du 12/05/2025 au 15/05/2025	
	Hybride	Du 19/05/2025 au 04/07/2025	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	EAFC - École académique de la formation continue  Site Bergès (1025 rue de la piscine - 38400 Saint Martin-d'Hères)		EAFC Grenoble
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Comprendre la problématique sous-jacente aux troubles du comportement et à la motivation scolaire</li> <li>S'approprier des repères pour la relation pédagogique</li> <li>Analyser les modalités du rapport aux savoirs et à l'apprentissage de ces élèves, expliciter leurs besoins éducatifs particuliers pour adapter des gestes professionnels</li> <li>Elaborer les actions et les aides spécialisées à mettre en œuvre, analyser les conditions de scolarisation et d'intervention pour ces élèves en fonction des différents modes de prise en charge.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Eclairage médical sur la problématique sous-jacente aux troubles du comportement et du désir d'apprendre reliés aux contextes sociétaux, sociaux et éducatifs</li> <li>Apaiser le climat relationnel pour mieux inclure les élèves perturbateurs.</li> <li>Les fondamentaux de la communication : qui – quoi – comment – dans quel contexte...</li> <li>Des repères pour la relation pédagogique et pour la communication professionnelle</li> <li>Interculturalités et comportements des jeunes à l'école</li> <li>Le refus anxieux de l'école, versant plus invisible des troubles du comportement</li> <li>Réflexion partagée, échanges de pratiques</li> </ul>		Intervenants extérieurs, formateurs éducation nationale, partenaires du médico-social et témoignages	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6023</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux difficultés de compréhension des attentes de l'école (GDCAE)	50 heures	Du 13/01/2025 au 07/02/2025	30
	<b>Format</b>	Du 17/03/2025 au 21/03/2025	
	Hybride		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI	Session 1 : à distance (plateforme de l'université)  Session 2 : INSPE de l'académie de Versailles, site d'ANTONY (92)		INSPE DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compléter les compétences professionnelles des détenteurs du CAPPEI dans le domaine des grandes difficultés de compréhension des attentes de l'école.</li> <li>• A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable 1- d'analyser et de comprendre la complexité des situations risquant de faire obstacle à la réussite du parcours de formation des élèves; 2- de comprendre les conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire; 3- de construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées aux besoins des élèves; 4- de mener des coopérations et partenariats spécifiques.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une session d'enseignement à distance de 22h via la plateforme de l'université sera accessible aux enseignants pendant un mois.</li> <li>• Une semaine de 5 jours en présentiel (28h) aura lieu ensuite sur le site INSPE d'Antony.</li> <li>• Apports de contenus théoriques et pratiques, interactions guidées et analyses des pratiques.</li> </ul>		Formateurs de l'INSPE de l'académie de Versailles intervenant dans la formation préparatoire au CAPPEI.	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6024</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux TSLA dans le 1er degré	25 heures	Du 21/10/2024 au 25/10/2024	30
	<b>Format</b>		
	Distanciel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	Distanciel	INSEI	
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquérir des connaissances sur les troubles spécifiques du langage et des apprentissages (description des troubles, articulation entre repérage des difficultés et diagnostic),</li> <li>• Appréhender les conséquences des TSLA sur les apprentissages et la vie scolaire,</li> <li>• Cibler les besoins pour construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques,</li> <li>• Coopérer et travailler en partenariat.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>	<b>Intervenants</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître le cadre de référence (Éducation nationale, Haute Autorité de Santé et données internationales),</li> <li>• Identifier les principales fonctions cognitives (mémoire, attention, fonctions exécutives, etc.),</li> <li>• Analyser les besoins liés à ces troubles et leurs conséquences sur les apprentissages (mises en situation, méthodologie de l'observation),</li> <li>• Construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques (proposer des pistes d'adaptation, aménager un environnement favorable aux apprentissages, concevoir et mettre en œuvre un PAP et un PPS),</li> <li>• Savoir utiliser des solutions numériques adaptées,</li> <li>• Identifier les partenaires (éducatif, culturel, associatif et de la santé), leurs rôles et missions,</li> <li>• Travailler au sein d'un réseau de coopération.</li> </ul>	Formateurs INSEI		

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6025</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux TSLA : réponses éducatives et pédagogiques expertes	50 heures	Du 16/12/2024 au 19/12/2024 en présentiel (9h00-12h00 & 13h30-16h30)	20
	<b>Format</b>	Le 20/12/2024 en distanciel	
	Hybride	Du 01/04/2025 au 03/04/2025 en présentiel (9h00-12h00 & 13h30-16h30) Le 04/04/2025 en présentiel (9h00-12h00)	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique	INSPE 11, rue Archimède 79000 Niort		Académie de Poitiers, CT EI
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à jour et approfondir les connaissances, les particularités de fonctionnement spécifiques aux élèves avec un TSLA et les réponses éducatives et pédagogiques appropriées</li> <li>Développer le partenariat avec les familles et les personnels en inter-métier pour répondre aux besoins des élèves dans toutes leurs dimensions</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaissance et maîtrise des enjeux de la stratégie nationale de prise en compte des élèves présentant des troubles du neuro-développement (TND) en interaction avec les apprentissages scolaires (définitions, repérage, manifestations, répercussion, profils cognitifs.)</li> <li>Comprendre les incidences des particularités de fonctionnement cognitives, sensorielles, communicationnelles et sociales, sur les processus d'apprentissage, le comportement et la vie quotidienne dans les établissements scolaires.</li> </ul>		PR TND, universitaires, formateurs INSPE et académiques, professionnels de santé, paramédicaux, famille experte	

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Réponses pédagogiques et éducatives :<br/>Identification des besoins éducatifs particuliers des élèves concernés, des outils et des pratiques pédagogiques adaptés : observation des élèves et analyse des besoins éducatifs particuliers ; adaptations pédagogiques et personnalisation du parcours (PPRE, PAP ou PPS, MO PPS inclus dans le LPI) ; outils numériques pour l'éducation ; différenciation, adaptation des supports et des situations d'apprentissages.</li><li>• Partenariat, pratiques inter-métier, collaboration :<br/>identifier les dispositifs, les partenaires, leurs missions et leurs pratiques pour mieux coopérer avec les familles, l'orthophoniste, l'ergothérapeute, le psychomotricien, etc.</li></ul> |  |
|---|--|

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6026</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux TFC : réponses éducatives et pédagogiques expertes	50 heures	Le 14/10/2024 en présentiel (13h30-16h30)	20
	<b>Format</b>	Du 15/10/2024 au 17/10/2024 en présentiel (9h00-12h00 & 13h30-16h30)	
	Hybride	Le 13/01/2025 en distanciel  Du 14/01/2025 au 16/01/2025 en présentiel (9h00-12h00 & 13h30-16h30)  Le 17/01/2025 en présentiel (9h00-12h00)	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique	INSPE 11, rue Archimède 79000 Niort		Académie de Poitiers, CT EI
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à jour et approfondir les connaissances, les particularités de fonctionnement spécifiques aux élèves avec un TSLA et les réponses éducatives et pédagogiques appropriées</li> <li>Développer le partenariat avec les familles et les personnels en inter-métier pour répondre aux besoins des élèves dans toutes leurs dimensions</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Comprendre les incidences des particularités de fonctionnement cognitives, sensorielles, communicationnelles et sociales, sur les processus d'apprentissage, le comportement et la vie quotidienne dans les établissements scolaires.</li> <li>Réponses pédagogiques et éducatives : Identification des besoins éducatifs particuliers des élèves concernés, des outils et des pratiques pédagogiques adaptés : observation des élèves et analyse des besoins éducatifs particuliers ; adaptations pédagogiques et personnalisation du parcours (PPRE, PAP ou PPS, MO PPS inclus dans</li> </ul>		Universitaires, formateurs INSPE et académiques, professionnels médicosociaux, de santé, famille experte	

le LPI) ; outils numériques pour l'éducation ; différenciation, adaptation des supports et des situations d'apprentissages.

- Partenariat, pratiques inter-métier, collaboration : identifier les dispositifs, les partenaires, leurs missions et leurs pratiques pour mieux coopérer avec les familles, les professionnels de santé et médicosociaux.

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : Identifiant : 24NDGS6027</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme	50 heures	Du 13/01/2025 au 15/03/2025	15
	<b>Format</b>	Du 03/02/2025 au 12/03/2025	
	Distanciel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI	Sessions 1 et 2 : à distance (plateforme de l'université ou plateforme utilisée par l'intervenant).	INSPE de l'académie de Versailles	
<b>Objectifs</b> Compléter les compétences professionnelles des détenteurs du CAPPEI dans le domaine des troubles du spectre autistique. A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approfondir les connaissances des troubles du spectre autistique ;</li> <li>• Comprendre les conséquences de ces troubles sur les apprentissages et sur la vie scolaire ;</li> <li>• Identifier les besoins pour construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées ;</li> <li>• Avoir des éléments permettant une coopération et des partenariats spécifiques.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>	<b>Intervenants</b>		
Deux semaines d'enseignement à distance. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une session de 4 jours en distanciel asynchrone (sur une période de 9 semaines) sur la plateforme de l'université CY Cergy Paris</li> <li>• Une session distancielle synchrone de 4 jours perlés entre février et mars, sur la plateforme de l'université CY Cergy Paris ou autre plateforme utilisée par l'intervenant.</li> </ul> Dates : lundi 3 février, mercredi 5 février, lundi 10 mars, mercredi 12 mars 2025.  Apports de contenus théoriques et pratiques, interactions guidées et analyses des pratiques.	Formateurs de l'INSPE de l'académie de Versailles intervenant dans la formation préparatoire au CAPPEI.		



## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6028</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementale	25 heures	Du 04/12/2024 au 04/12/2024	30
	<b>Format</b>	Du 13/01/2025 au 16/01/2025	
	Hybride	Du 19/03/2025 au 19/03/2025	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH	INSPE de Nantes 4 Chemin de Launay Violette 44322 Nantes		DSDEN 44
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Comprendre les élèves ayant des difficultés à expression comportementale</li> <li>Ajuster sa posture</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuis théoriques psychologie clinique (distanciel session 1 2h00)</li> <li>Comment se servir des apports de la clinique, quelles postures enseignantes? (6h présentiel session 2)</li> <li>Motivation, stimulation, mémorisation pluri-sensorielle, contexte émotionnel d'apprentissage</li> <li>Pédagogies différenciée, diversifiée et individualisée (présentiel session 2 6h)</li> <li>Comment appréhender les situations qui mobilisent une équipe pédagogique (présentiel session 2 6h)</li> <li>Entrée clinique pour aider à la compréhension de ce qui s'exprime avec des élèves qui s'opposent au cadre scolaire. Étude de situations concrètes (présentiel session 2 3h)</li> <li>Mises en perspectives. Bilan (session 3 distanciel 2h)</li> </ul>		Formateurs Education nationale, formateurs inspé.	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6029</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des vulnérabilités et besoins liés à l'entrée en relation avec les autres et le savoir	25 heures	Du 12/05/2025 à 10h00 au 16/05/2025 à 15h30	25
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	29 rue Boursault, 75017 Paris	Inspe de l'académie de Paris	
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les principales fragilités dans les relations affective et cognitive au savoir.</li> <li>• Identifier les leviers pédagogiques permettant de soutenir le développement d'une compréhension fine des attentes de l'école.</li> <li>• Appréhender les difficultés relationnelles sous l'angle du développement cognitif, affectif et social de l'enfant et de l'adolescent.</li> <li>• Développer des outils destinés à accueillir et accompagner les parcours de tous les élèves (déplacements, migrations, décrochages, exclusions).</li> <li>• Prévenir les difficultés qui peuvent apparaître au cours des changements de cycle (GS/CP, CM2/6e/5e) afin d'assurer la continuité des parcours scolaires.</li> <li>• Développer une connaissance fine des enjeux du fonctionnement en dispositif pour savoir agir en personne ressource au service des parcours scolaires inclusifs de tous les élèves.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyses de situations professionnelles.</li> <li>• Psychologie du développement affectif et social de l'enfant et de l'adolescent.</li> <li>• Enjeux systémiques de l'école inclusive : analyser le fonctionnement en dispositif, prendre en compte les parcours migratoires et le décrochage scolaire, assurer la continuité des parcours scolaires.</li> <li>• Approche culturelle et médiations artistiques destinées à</li> <li>• favoriser la compréhension de l'école et à entrer en relation avec le savoir.</li> </ul>		Formateurs Inspe (Sorbonne Université)	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6030</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementale	25 heures	Du 19/05/2025 à 10h00 au 23/05/2025 à 15h30	25
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI	29 rue Boursault, 75017 Paris	Inspe de l'académie de Paris	
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les principales fragilités conduisant à l'apparition de comportements posant problème à l'école et au collège.</li> <li>• Aborder des démarches d'identification et d'analyse des besoins éducatifs particuliers liés à l'interaction, la communication, et l'entrée dans un cadre pour pouvoir apprendre.</li> <li>• Accueillir et accompagner tous les comportements des élèves (motivation, difficulté scolaire, décrochage, exclusion, violence).</li> <li>• Approcher les pratiques pédagogiques appuyées sur des supports culturels et des médiations artistiques comme levier pour développer un climat scolaire propice aux apprentissages.</li> <li>• -Être ressource pour les équipes en tant qu'enseignant spécialisé et identifier les gestes professionnels soutenant des pratiques inclusives.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyses de situations professionnelles.</li> <li>• Psychologie du développement affectif et social de l'enfant et de l'adolescent.</li> <li>• Cadre pédagogique et interactions sociales dans la classe.</li> <li>• Motivation, décrochage et grande difficulté scolaire.</li> <li>• Approche culturelle et médiations artistiques destinées à favoriser l'enseignement à la diversité des élèves.</li> </ul>		Formateurs Inspe (Sorbonne Université)	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6031</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles spécifiques du langage et des apprentissages	52h	Du 14/10/2024 au 18/10/2024	8
	<b>Format</b>	Du 09/12/2024 au 13/12/2024	
	Hybride		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique	INSPE de l'académie de Limoges 209 boulevard de Vanteaux 87036 LIMOGES CEDEX	INSPE LIMOGES	
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Approfondir les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves avec des troubles spécifiques du langage et des apprentissages</li> <li>Connaître les spécificités de la professionnalisation de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>	<b>Intervenants</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Approfondissement des connaissances sur les différents troubles spécifiques du langage et des apprentissages</li> <li>Connaissance des conséquences de chacun des troubles sur les apprentissages et sur la vie scolaire</li> <li>Identification des besoins et des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques qui y correspondent</li> <li>Coopération et partenariat spécifiques avec les différents partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Professionnels des TSLA</li> <li>Formateurs INSPE Limoges</li> <li>Enseignants spécialisés</li> </ul>		

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6032</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme (Niveau 1)	52h	Du 03/02/2025 au 07/02/2025	8
	<b>Format</b>	Du 31/03/2025 au 04/04/2025	
	Hybride		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique	INSPE de l'académie de Limoges 209 boulevard VANTEAUX 87000 LIMOGES		INSPE LIMOGES
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approfondir les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves avec des troubles du spectre de l'autisme ;</li> <li>• Connaître les spécificités de la professionnalisation, de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance des troubles du spectre autistique.</li> <li>• Conséquences sur les apprentissages et la vie scolaire.</li> <li>• Identification des besoins et des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques qui y correspondent</li> <li>• Coopération et partenariat spécifiques avec les différents partenaires</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professionnels du CRA Limousin</li> <li>• Formateurs INSPE Limoges</li> <li>• Enseignants référents et enseignants spécialisés</li> </ul>	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6033</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux TND	25 heures	Du 13/01/2025 au 17/01/2025	35
	<b>Format</b>		
	Hybride		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	Lyon Inspé de l'académie de Lyon Université Claude Bernard Lyon, 5 rue Anselme, 69004 Lyon (ou autre lieu dans Lyon intra-muros).	Rectorat de Lyon et UCBL Lyon 1- Inspé de l'académie de Lyon de l'académie de Lyon	
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les troubles neuro développementaux, leurs spécificités et leurs caractéristiques communes. Les troubles du spectre autistique, les troubles dys et les troubles du développement intellectuel seront particulièrement ciblés.</li> <li>• Comprendre les retentissements de ces troubles sur les apprentissages.</li> <li>• Identifier les besoins des élèves ayant des troubles neuro développementaux pour construire des réponses pédagogiques et didactiques adaptées.</li> <li>• Exercer dans un contexte inclusif en prenant en compte les dimensions d'inter métier et de partenariat notamment avec les familles.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>	<b>Intervenants</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction générale sur les TND par un neuro pédiatre ou par un neuropsychologue. Les difficultés identifiées en lien avec la communication et la gestion des comportements.</li> <li>• Élaboration de réponses pédagogiques et didactiques en fonction des besoins identifiés notamment en lien avec les outils numériques.</li> <li>• Partenariat avec les professionnels (médicosocial, intervenants en secteur libéral) et avec les familles.</li> <li>• Participation des stagiaires du MIN TND à la journée académique TSA organisée par l'académie de Lyon, en présentiel, le mercredi de la semaine concernée.</li> </ul>	intervenants éducation nationale, formateurs inspé, personnels du médico-social, médicaux/paramédicaux.		

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

Identifiant : 24NDGS6034

Identifiant : 24NDGS6034			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme (niveau 1)	25 heures	Du 13/01/2025 au 17/01/2025	35
	<b>Format</b>		
	Hybride		
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	Inspé de l'académie de LYON  Université Claude Bernard Lyon, 5 rue Anselme, 69004 Lyon ( ou autre lieu dans Lyon intra-muros)	Rectorat de Lyon et UCBL Lyon-1 Inspé de l'académie de Lyon	
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre aux professionnels de comprendre les obstacles rencontrés dans la scolarisation des élèves qui présentent un TSA et se saisir des préconisations et des recommandations de bonnes pratiques pour trouver les réponses les plus adaptées à leurs besoins.</li> <li>Comprendre les démarches nécessaires pour prendre en compte les besoins des élèves qui présentent un TSA, se saisir d'outils et de ressources.</li> <li>Développer un savoir-faire sur les TSA transférables à toute scolarisation inclusive.</li> </ul>			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Actualisation des connaissances sur la variété des TSA (dyades, particularités sensorielles, autres particularités, troubles associés).</li> <li>Identification des bonnes pratiques recommandées par l'HAS</li> <li>Les adaptations incontournables, les aménagements de l'environnement (espace-temps), la gestion des comportements, la coopération avec les partenaires de l'école, témoignage d'un parent.</li> <li>Présentation de ressources.</li> <li>Participation des stagiaires du MIN TSA à la journée académique TSA organisée par l'académie de Lyon, en présentiel, le mercredi de la semaine concernée.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Professionnels du CRA (médecin, psychologue)/témoignages parents : professionnels spécialisés</li> <li>Personnels éducation nationale</li> <li>Formateurs Inspé</li> </ul>	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

Identifiant : 24NDGS6035

Identifiant : 24NDGS6035			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Exercer en tenant compte des difficultés à expression comportementale : Scolariser et accompagner le parcours des élèves présentant des difficultés à expression comportementale	25 heures	Du 24/03/2025 au 28/03/2025	35
	<b>Format</b>		
	Hybride		
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	Inspé de Lyon, 5 rue Anselme 69004	Rectorat de Lyon et UCBL Lyon 1-INSPE de l'académie de Lyon	
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appréhender l'historique de la scolarisation des enfants et adolescents présentant des difficultés à expression comportementale ou étant diagnostiqués comme présentant des troubles du comportement et de la conduite.</li> <li>• Informer et former sur l'état actuel des recherches et connaissances sur les difficultés à expression comportementale et leurs conséquences chez les enfants et adolescents en âge d'être scolarisés.</li> <li>• Repérer les signes cliniques, connaître les critères d'évaluation de ces difficultés ou troubles, analyser les difficultés qui en résultent.</li> <li>• Analyser les modalités du rapport aux savoirs et à l'apprentissage de ces élèves, expliciter leurs besoins éducatifs particuliers pour adapter les pratiques d'enseignement.</li> <li>• Proposer et construire des réponses pédagogiques adaptées pour accompagner les élèves, prévenir l'aggravation des difficultés dans le cadre scolaire afin de mieux appréhender et traiter la question du décrochage scolaire.</li> <li>• Connaître les parcours de scolarisation des élèves présentant des difficultés à expression comportementale dans le cadre d'une école inclusive.</li> <li>• Repérer les partenaires qui participent à la prise en compte des besoins spécifiques de ces élèves.</li> <li>• Se mettre en projet pour devenir personne ressource au sein de son établissement.</li> </ul>			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Distinguer difficultés à expression comportementale et troubles du comportement identifiés.</li> <li>• Les troubles du comportement et de la conduite chez l'enfant et l'adolescent : aspects cliniques et thérapeutiques, apports de la recherche sur les connaissances et les pratiques actuelles permettant un accompagnement pédagogique, éducatif et thérapeutique plus efficient ;</li> <li>• Les parcours de scolarisation des enfants et adolescents présentant des difficultés à expression</li> </ul>		Formateurs éducation nationale - formateurs Inspé - intervenants extérieurs (médecins pédopsychiatres, enseignant chercheur, directeur de DITEP, CPC EI, IEN)	



comportementale dans le cadre d'une éducation inclusive ;

- L'élaboration de réponses pédagogiques adaptées pour les élèves présentant des difficultés à expression comportementale ;
- La gestion des situations de crise : les réponses adaptées, les protocoles de gestion de crise.
- Le partenariat et le travail d'équipe, les ressources à mobiliser.
- Participation des stagiaires du MIN DEC à la journée académique « Difficulté à Expression Comportementale » organisée par l'académie de Lyon, le mercredi de la semaine concernée

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6036</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner grâce aux sciences cognitives	25 heures	Du 19/05/2025 au 23/05/2025	35
	<b>Format</b>		
	Hybride		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI	INSPE (Université Claude Bernard, Lyon 1) 5 rue Anselme 69004	: Rectorat de Lyon et UCBL Lyon 1-INSPE de l'académie de Lyon	
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre en compte les connaissances issues des sciences cognitives pour comprendre les processus d'apprentissage de tous les élèves dans le cadre de l'école inclusive.</li> <li>Transférer ces apports dans des mises en œuvre pédagogiques adaptées pour rendre accessible les apprentissages à tous les élèves.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
Apports théoriques sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>La mémoire</li> <li>La métacognition</li> <li>La cognition sociale</li> <li>Les compétences psycho-sociales</li> <li>Les fonctions exécutives</li> <li>L'attention</li> <li>Les neuromythes</li> </ul>		Intervenants éducation nationale (Chargée de mission, CPC ASH, ...et formateurs Inspé	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6037</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Exercer en tenant compte des besoins liés aux troubles des fonctions cognitives: scolariser et accompagner le parcours scolaire	24h	13/01/2025 distanciel 9h à 12h	20
	<b>Format</b>	Du 13/01/2025 au 27/01/2025 distanciel asynchrone	
	Hybride	26/01/2025 et 28/01/2025 présentiel 8h30- 16h00	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH	INSPE GUYANE		Service de l'école inclusive GUYANE
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des compétences dans l'analyse des besoins éducatifs particuliers des élèves présentant des troubles cognitifs</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
Approfondissement des compétences relatives à la grande difficulté de compréhension des élèves		IEN, CPAIEN, Partenaires, INSPE Guyane, CANOPE	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6038</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Exercer en tenant compte des besoins éducatifs particuliers des élèves	30h	Du 24/03/2025 au 28/03/2025	30
	<b>Format</b>	De 9h à 12h et de 13h30 à 16h30	
	Hybride		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	Inspé de Besançon - 57 avenue de Montjoux, 25000 BESANÇON	EAFC - rectorat	
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître des éléments historiques, conceptuels et contextuels de l'école inclusive.</li> <li>• Acquérir des connaissances et méthodologie relatives à l'analyse des besoins des élèves.</li> <li>• Apprécier des difficultés spécifiques liées à des troubles.</li> <li>• Décliner ces connaissances sur les pratiques et gestes professionnels.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>	<b>Intervenants</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• cadre législatif, conceptuel et institutionnel</li> <li>• textes de référence</li> <li>• apport de connaissances sur les différents troubles et leurs conséquences sur les apprentissages</li> <li>• apports sur l'analyse des besoins, sur les accompagnements, sur les aménagements et adaptations pédagogiques (notamment les apports d'un enseignement explicite).</li> </ul>	Formateurs école inclusive, inspecteurs, enseignants spécialisés, partenaires extérieurs.		

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6039</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementale	25 heures	Du 05/03/2025 au 11/06/2025  Cours organisés le mercredi : 05/03, 12/03, 19/03, 04/06, 11/06	30
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; AESH	58 avenue des Landes, 92150 Suresnes	INSEI	
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquérir des connaissances sur les difficultés à expression comportementale.</li> <li>• Apprendre à identifier et à prévenir ces difficultés.</li> <li>• Développer des compétences dans l'accompagnement des élèves présentant ce type de difficultés. Savoir élaborer un plan d'accompagnement.</li> <li>• Maîtriser des outils pour appréhender les difficultés à expression comportementale chez les élèves.</li> <li>• Être capable de gérer les crises en milieu scolaire.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficultés à expression comportementale et troubles du comportement.</li> <li>• Repérage des difficultés à expression comportementale.</li> <li>• Répercussions sur les sphères cognitives, émotionnelles et affectives.</li> <li>• Mise en évidence du lien entre comportements des élèves et climat scolaire.</li> <li>• Identification des besoins éducatifs particuliers des élèves avec des difficultés à expression comportementale.</li> <li>• Prévention et accompagnement scolaire.</li> <li>• Utilisation de grilles et d'outils pour prévenir les difficultés à expression comportementale et gérer les crises.</li> <li>• Gestion de crises.</li> <li>• L'entretien avec les familles.</li> <li>• Identifier les partenaires de prévention, d'accompagnement et d'orientation.</li> <li>• Donner du sens aux règles (exemple avec les APSA)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enseignants-chercheurs, formateurs et maître de conférence (INSEI)</li> <li>• Psychologues</li> <li>• Associations</li> </ul>	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6040</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Exercer en tenant compte des difficultés à expression comportementale	25 heures	Du 14/01/2025 au 17/01/2025	30
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	INSPE GUADELOUPE	IEN ASH Guadeloupe	
<b>Objectifs</b> <b>STAGE NIVEAU</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présenter l'essentiel des connaissances actualisées concernant les troubles du spectre autistique.</li> <li>Informersur les modalités de repérage, dépistage et diagnostic.</li> <li>Identifier les gestes professionnels adaptés</li> <li>Articuler l'action de l'enseignant avec tous les partenaires qui participent au projet personnalisé de scolarisation.</li> <li>Analyser les difficultés liées aux troubles et identifier les conséquences sur les apprentissages scolaires.</li> <li>Identifier les particularités de la cognition de l'autisme ainsi que les besoins spécifiques de l'autisme.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le cadre institutionnel: les modalités de scolarisation des élèves avec des troubles du spectre de l'autisme.</li> <li>Les troubles du spectre autistique au sein des troubles neuro-développementaux.</li> <li>Etat de la recherche sur l'autisme et présentation de la stratégie nationale.</li> <li>Adaptation de l'environnement scolaire. Stratégies cognitives dans le traitement de l'autisme.</li> <li>Présentation des dispositifs UEEA, UEMA, DAR, ULIS-TSA. Cohérence et complémentarité des rôles de chaque partenaire</li> <li>La démarche de projet et la pédagogie explicite au service de l'apprentissage.</li> </ul>		CRA, Circonscription ASH, Professeur ressource TSA, Formateurs INSPE	

<ul style="list-style-type: none"><li>• Le développement des performances d'un élève TSA: la place des familles.</li><li>• Compensations et aides dans les situations pédagogiques.</li><li>• Présentation de TEACCH et ABA.</li><li>• La gestion des comportements et la sensibilité sensorielle.</li><li>• Travail collaboratif de l'enseignant avec l'AESH.</li></ul>	
--	--

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6041</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme (niveau 2)	25 heures	Du 28/01/2025 au 31/01/2025	30
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH	INSPE GUADELOUPE	Circonscription ASH Guadeloupe	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectifs</li> </ul> <p>Approfondir la connaissance des troubles de l'autisme et l'analyse des besoins scolaires des élèves de la maternelle au lycée. Approfondir l'analyse réflexive de la pratique des enseignants dans une logique partenariale. Identifier les leviers qui préviennent les ruptures de parcours des élèves TSA. Rendre l'environnement accessible ( fabrication d'outils) et savoir adapter les enseignements Analyser les comportements et les propositions de régulation. Proposer des situations d'apprentissage des habiletés sociales. Devenir personne ressource au sein de son établissement pour mieux accompagner les équipes dans les gestes professionnels au bénéfice des élèves TSA et de leurs familles.</p>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Témoignage de jeunes avec des troubles du spectre de l'autisme: analyse du vécu, des obstacles et leviers identifiés au cours de son parcours.</li> <li>Etat des lieux de la recherche .</li> <li>Questionner les particularités inhérentes aux établissements des stagiaires: école, collège, lycée, IME, ULIS, UEE, UE, UEMA, JEEA</li> <li>Les principes de l'éducation structurée et des méthodes comportementales en référence aux recommandations de la HAS.</li> <li>Présentation d'autres pratiques et approches.</li> <li>Evaluations fonctionnelles des élèves.</li> <li>Les leviers pour rendre l'environnement scolaire accessible: adapter, proposer des objectifs d'apprentissage, des plans ou des programmes d'apprentissages.</li> <li>Les particularités langagières, sensorielles et cognitives et leur incidence dans les situations scolaires et savoir les prendre en compte.</li> </ul>		CRA , professeur ressource académique autisme ,INSPE, circonscription ASH	



- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Les outils numériques.</li><li>• Partenariat avec les familles et les professionnels du médico-social, la coopération entre les acteurs.</li><li>• Les questions inhérentes à l'adolescence. Analyse des comportements dévifs: rappel des principes de l'analyse fonctionnelles, mise en pratique, études de cas.</li><li>• Fabrication d'outils.</li></ul> |  |
|---|--|

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6042</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux TSLA	25 heures	Du 18/02/2025 au 21/02/2025	30
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH	INSPE GUADELOUPE  Morne Ferret 97139 Les ABYMES	Circonscription ASH Service de l'école Inclusive .Région Académique Guadeloupe	
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquérir des connaissances sur les dysphasies, dyslexies, dyspraxies pour pouvoir agir ;</li> <li>• Proposer une pédagogie adaptée aux besoins des élèves ayant un trouble spécifique du langage et des apprentissages.</li> <li>• Connaissance des troubles spécifiques du langage et des apprentissages pour répondre aux besoins des élèves dans le cadre de la scolarité inclusive.</li> <li>• Des outils numériques pour adapter ses pratiques et ses supports d'enseignement.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>	<b>Intervenants</b>		
Questionner la grande difficulté scolaire, sensibiliser aux troubles , élaborer des outils professionnels et des procédures pour exercer au sein du pôle-ressource, travailler en partenariat Dyslexie, dysphasie ,dyspraxie, troubles de l'attention: analyse des conséquences dans les situations scolaires, proposer des aménagements mobilisables pour répondre aux besoins des élèves. Pratiques collaboratives enseignant/AESH .Présentation des outils numériques. Etudes de cas et adaptations de documents pédagogiques. Identification et mise en œuvre des différents outils institutionnels.	Circonscription ASH, INSPE, professionnels du médico-social, PSY EN		

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6043</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Exercer en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementale	25 heures	Du 03/12/2024 au 06/12/2024	30
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	INSPE GUADELOUPE  MORNE FERRET 97139 LES ABYMES	Circonscription ASH, service de l'école inclusive Région académique Guadeloupe	
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquérir des connaissances de base sur les troubles du comportement chez l'enfant et l'adolescent.</li> <li>• Être capable de construire un projet pédagogique en équipe pluridisciplinaire</li> <li>• Favoriser une scolarisation adaptée.</li> <li>• Connaître le cadre règlementaire et institutionnel et les dispositifs de droit commun.</li> <li>• Comprendre et analyser les rôles des différents acteurs dans l'accompagnement scolaire d'un élève avec des troubles du comportement.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>	<b>Intervenants</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conceptions et définitions des troubles du comportement, débats actuels.</li> <li>• Approches croisées et pluridisciplinaires des ces troubles dans une perspective d'articulation des modèles dans une perspective d'articulation des modèles et de complémentarité des interventions</li> <li>• Modalités et conditions de scolarisation des enfants et adolescents.</li> <li>• Conceptions et démarches d'enseignement auprès de ces élèves; analyse des gestes professionnels face aux troubles du comportement.</li> <li>• Questionner les relations et le travail collaboratif avec les familles, le médico-social, l'AESH au sein de l'établissement. Questionner la sécurisation du parcours de l'élève.</li> </ul>	Circonscription ASH, ITEP, INSPE PSY EN, professionnels du médico-social.		

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6044</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Exercer en tenant compte des besoins liés aux TND Niveau 1 - enseignants du 1er et du 2nd degré	25 heures	Du 04/11/2024 au 08/11/2024	25
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	En académie et en établissement médico-social	Académie de Martinique	
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les troubles neurodéveloppementaux et les répercussions sur les apprentissages.</li> <li>• Identifier et concevoir des réponses pédagogiques efficaces dans la scolarisation des élèves avec TND.</li> <li>• Agir comme personne ressource pour mieux accompagner les équipes dans la réussite de la scolarisation des élèves ayant des TND.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>	<b>Intervenants</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition générale des concepts clés et enjeux de l'éducation inclusive, mise en perspective internationale.</li> <li>• Les troubles neurodéveloppementaux, définition : trouble du spectre autistique, troubles spécifiques du langage, trouble de la coordination motrice, trouble du développement intellectuel.</li> <li>• Les troubles associés (comorbidités).</li> <li>• Les fonctions cognitives associées : fonctions exécutives, attentionnelles, mnésiques et métacognitives (notion d'autorégulation) et leur dysfonctionnement dans le cadre des processus d'apprentissage.</li> <li>• Les incidences sur le comportement verbal et moteur, l'apprentissage du langage écrit.</li> <li>• Démarches pédagogiques efficaces, outils et ressources : apports de la recherche en neurosciences pour faciliter l'accessibilité au savoir</li> </ul>	Service de l'Ecole Inclusive		

des élèves avec TND (Notion clé : Conception universelle de l'apprentissage).

- Etude de situations, de profils d'élève et analyse de séances didactiques.
- Appropriation et construction d'outils :
- Pour les élèves : outils de guidance, de structuration, outils numériques.
- Pour les enseignants : grilles d'observation et de suivi, supports d'évaluation, outils numériques, adaptations pédagogiques.
- Pour l'équipe et ses partenaires : présentation des outils de repérage ? (neuropsychologue)

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6045</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Exercer en tenant compte des besoins liés au trouble du spectre de l'autisme (module d'approfondissement – niveau 2)	25 heures	Du 17/03/2025 au 21/03/2025	25
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	Rectorat Martinique et en ESMS	Académie de Martinique	
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Actualiser les connaissances sur les troubles du spectre autistique et les méthodes d'accompagnement recommandées par la HAS.</li> <li>● Identifier les méthodes et les outils de repérage pour favoriser la mise en œuvre des projets avec le réseau des partenaires.</li> <li>● Appréhender le parcours de vie d'un jeune avec TSA : scolarisation, orientation, formation pré professionnelle.</li> <li>● Mettre en pratique les stratégies d'enseignement pour l'accessibilité au langage écrit.</li> <li>● Approfondir l'analyse réflexive de la pratique de l'enseignant : pallier aux déficiences des fonctions exécutives</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>	<b>Intervenants</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'évolution des connaissances sur les troubles du spectre autistique et les méthodes d'accompagnement recommandées par la HAS.</li> <li>● Résultat de recherches récentes</li> <li>● Recommandations des pratiques de la HAS</li> <li>● Les méthodes et les outils de repérage pour favoriser la mise en œuvre des projets avec le réseau des partenaires.</li> <li>● De la simple grille d'observations au diagnostic médical</li> <li>● Méthodes et outils - points d'attention</li> <li>● Complexité de la différenciation avec d'autres troubles</li> <li>● Complexité du diagnostic chez l'adolescent</li> <li>● Annonce aux parents</li> <li>● Le parcours de vie d'un jeune avec TSA : scolarisation, orientation, formation pré professionnelle.</li> </ul>	Formateurs du Service Ecole Inclusive		

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation des diverses orientations scolaires d'un jeune avec TSA en Martinique : UEMA - ULIS école collège lycée – DAR – IME - école ordinaire</li><li>• Présentation et particularités du DAR : autorégulation</li><li>• Les stratégies d'enseignement pour l'accessibilité au langage écrit.</li><li>• Méthodologie d'apprentissage</li><li>• Adaptations de texte 1er et 2nd degré</li><li>• Les conséquences des déficiences de fonctions exécutives sur les apprentissages</li><li>• Adaptations des apprentissages et des évaluations pour pallier aux difficultés exécutives</li></ul> |  |
|---|--|

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

Identifiant : 24NDGS6046

Identifiant : 24NDGS6046			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Exercer en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementale	25 heures	Du 20/01/2025 au 24/01/2025	25
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
Public concerné	Lieu de stage	Opérateur principal	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	Rectorat de la Martinique et ESMS	Académie de Martinique	
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Comprendre la problématique sous-jacente aux troubles du comportement et à la motivation scolaire;</li> <li>S'approprier des repères pour la relation pédagogique ;</li> <li>Analyser les modalités du rapport aux savoirs et à l'apprentissage de ces élèves, expliciter leurs besoins éducatifs particuliers pour adapter des pratiques d'enseignement ;</li> <li>Élaborer les actions et les aides spécialisées à mettre en œuvre, analyser les conditions de scolarisation et d'intervention pour ces élèves en fonction des différents modes de prise en charge ;</li> <li>Appréhender les particularités de ce public de jeunes afin pour mieux les accueillir et mieux les accompagner.</li> </ul>			
Contenus de formation		Intervenants	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Éclairage médical sur la problématique sous-jacente aux troubles du comportement et du désir d'apprendre en la reliant avec les contextes sociétaux, sociaux et éducatifs ;</li> <li>La grande difficulté scolaire ;</li> <li>Les élèves perturbateurs. Apaiser le climat relationnel ;</li> <li>Des repères pour la relation pédagogique et pour la communication professionnelle ;</li> <li>Le refus anxieux de l'école, versant plus invisible des troubles du comportement ;</li> <li>Evolution actuelle : de l'ITEP au DITEP.</li> </ul>		Formateurs du Service de l'École Inclusive / ESMS	



## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6047</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme : de la compréhension du fonctionnement autistique à la mise en oeuvre de stratégies pédagogiques et éducatives (premier degré)	25 heures	du 24/02/2025 au 28/02/2025	25
	<b>format</b>		
	présentiel uniquement		
<b>public concerné</b>	<b>lieu de stage</b>	<b>opérateur principal</b>	
enseignants titulaires du cappei; enseignants non spécialisés; aesh	La Réunion	IEN EI SO Laurent Clodic	
<b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Connaître les caractéristiques des troubles du spectre de l'autisme et leurs conséquences sur les apprentissages</li> <li>● Identifier les besoins des élèves TSA pour construire des réponses pédagogiques et didactiques adaptées</li> <li>● connaître les méthodes recommandées par la HAS</li> <li>● construire et modéliser des schémas de coopération partenariale avec les familles, le médico-social, les associations et les différents acteurs de l'Education nationale.</li> </ul>			
<b>contenus de formation</b>		<b>intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les caractéristiques des troubles du spectre de l'autisme</li> <li>● Les aménagements et adaptations pédagogiques communication et CAA, sensorialité</li> <li>● Gestion des comportements défis</li> <li>● Neuropsychologie</li> <li>● Echanges de groupe et analyses de pratiques.</li> </ul>		Professionnels du CRA, professionnels libéraux, enseignants spécialisés, association de famille, PR TSA	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6048</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme : de la compréhension du fonctionnement autistique à la mise en œuvre de stratégies pédagogiques et éducatives (second degré)	25 heures	Du 07/04/2025 au 11/04/2025	25
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; AESH	La Réunion	IEN EI SO Laurent Clodic	
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les caractéristiques des troubles du spectre de l'autisme et leurs conséquences sur les apprentissages</li> <li>• Identifier les besoins des élèves tsa pour construire des réponses pédagogiques et didactiques adaptées</li> <li>• Connaître les méthodes recommandées par la HAS</li> <li>• Construire et modéliser des schémas de coopération partenariale avec les familles, le médico-social, les associations et les différents acteurs de l'éducation nationale.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
Les caractéristiques des troubles du spectre de l'autisme - aménagements et adaptations pédagogiques - communication et CAA - sensorialité - gestion des comportements dévifs - neuropsychologie - échanges de groupe et analyses de pratiques.		Professionnels du CRA, professionnels libéraux, enseignants spécialisés, association de famille, PR TSA.	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6049</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles des fonctions motrices et de l'acquisition de la coordination	50 heures	Du 13/01/2025 au 17/02/2025	20
	<b>Format</b>	Du 17/01/2025 au 18/02/2025	
	Présentiel		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique	INSEI, 58 avenue des Landes, 92150 Suresnes		INSEI
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les répercussions sur la scolarité, la vie à l'école et sur les apprentissages des troubles moteurs affectant les élèves.</li> <li>• Savoir identifier les besoins éducatifs des élèves avec un trouble moteur et ses troubles associés, afin de mettre en place les contenus et modalités pédagogiques adaptées pour y répondre.</li> <li>• Collaborer avec les acteurs de la communauté éducative et les partenaires pour développer les compétences de l'élève afin de l'accompagner jusqu'à une formation professionnelle ou issue de l'enseignement supérieur.</li> <li>• Expérimenter des pratiques inclusives pour les conduire sur son terrain professionnel, notamment celles qui engagent les habiletés motrices et un matériel spécifique.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des conséquences sur la mobilité et la santé des élèves en fonction de leurs différents troubles moteurs.</li> <li>• Adaptation des contenus et modalités pédagogiques aux troubles associés fréquemment aux troubles moteurs des élèves, notamment le trouble spécifique de l'acquisition de la coordination (dyspraxie). Développement d'une séance inclusive.</li> <li>• Identification des implications sur les apprentissages des troubles moteurs avec déficience intellectuelle des élèves (polyhandicap).</li> <li>• Identification des dispositifs de compensation du déficit de préhension et d'expérimentation.</li> <li>• Identification des dispositifs de compensation du déficit de déplacement et d'inclusion sociale et culturelle.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formateurs de l'INSEI,</li> <li>• Professeurs spécialisés exerçant auprès d'élèves avec TFM et/ou chargé de mission par le rectorat</li> <li>• Médecin pédiatre</li> </ul>	

- Découverte des adaptations pédagogiques pour répondre aux BEP des élèves avec un trouble moteur, au regard des recherches en pédagogie et neuroéducation : structure et temporalité de la séance, modalités et des contenus, différenciation pédagogique. Développement et mise en œuvre d'une séance en groupe.
- Découverte et expérimentation des modalités d'adaptations par disciplines, dont des pratiques inclusives engageant particulièrement les habiletés motrices (pratiques artistiques et sportives) et du matériel spécifique.
- Séance pratique sur un site d'enseignement inclusif (pratiques sportives).
- Stage d'observation d'une journée dans des établissements qui accueillent des élèves avec des troubles des fonctions motrices et troubles associés.
- Identification des éléments et utilisation d'outils qui favorisent une communication objective et collaboration explicite avec l'AESH et la famille.
- Analyse des démarches et outils d'orientation, les projets (PPS/PAOA, MOPPS/PPI), les filières et démarches, les examens et attestations de compétences.
- Séance d'analyse de pratiques professionnelles.

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6050</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementale	25 heures	Du 05/03/2025 au 11/06/2025	30
	<b>Format</b>	Cours organisés le mercredi après-midi : 5 mars, 12 mars, 19 mars, 26 mars, 4 juin, 11 juin 2025	
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; AESH	INSEI, 58 avenue des Landes, 92150 Suresnes		INSEI
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquérir des connaissances sur les difficultés à expression comportementale.</li> <li>• Apprendre à identifier et à prévenir ces difficultés.</li> <li>• Développer des compétences dans l'accompagnement des élèves présentant ce type de difficultés. Savoir élaborer un plan d'accompagnement.</li> <li>• Maîtriser des outils pour appréhender les difficultés à expression comportementale chez les élèves.</li> <li>• Être capable de gérer les crises en milieu scolaire.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficultés à expression comportementale et troubles du comportement.</li> <li>• Repérage des difficultés à expression comportementale.</li> <li>• Répercussions sur les sphères cognitives, émotionnelles et affectives.</li> <li>• Mise en évidence du lien entre comportements des élèves et climat scolaire.</li> <li>• Identification des besoins éducatifs particuliers des élèves avec des difficultés à expression comportementale.</li> <li>• Prévention et accompagnement scolaire.</li> <li>• Utilisation de grilles et d'outils pour prévenir les difficultés à expression comportementale et gérer les crises.</li> <li>• Gestion de crises.</li> <li>• L'entretien avec les familles.</li> <li>• Identifier les partenaires de prévention, d'accompagnement et d'orientation.</li> <li>• Donner du sens aux règles (exemple avec les APSA)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enseignants-chercheurs, formateurs et maître de conférence (INSEI)</li> <li>• Psychologues</li> <li>• Associations</li> </ul>	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6051</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux élèves avec polyhandicap (niveau 1)	50 heures	Du 30/09/2024 au 04/10/2024	30
	<b>Format</b>	Du 06/01/2025 au 10/01/2025	
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	INSEI, 58 avenue des Landes, 92150 Suresnes	INSEI	
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approfondir la connaissance du polyhandicap : définitions, recommandations de bonnes pratiques et éléments de cadrage institutionnel</li> <li>• Identifier des enjeux d'apprentissage afin d'adapter les situations d'enseignement pour les élèves avec polyhandicap : le rôle clé de l'observation et de l'évaluation</li> <li>• Travailler en équipe pluridisciplinaire : enjeux de la collaboration en équipe pluridisciplinaire et avec les familles.</li> <li>• Mettre en œuvre des modalités de communication alternative et améliorée dans la classe : démarches et ressources</li> </ul> <p>NB : ce stage MIN est centré sur la scolarisation d'élèves avec polyhandicap. Le polyhandicap est une situation de vie caractérisée par l'association de déficiences motrices et cognitives, le plus souvent associées à des troubles sensoriels, mais également des difficultés somatiques (au niveau respiratoire, digestif, épilepsie...). Ce sont des personnes qui le plus souvent communiquent par des signaux subtils (mimiques, mouvements des yeux, modifications du tonus...). Il ne s'agit donc pas d'une formation qui présente différents types de handicap.</p>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les définitions du polyhandicap ; le cadre de la loi (en particulier la loi du 11 février 2005) et ses enjeux, la scolarisation des enfants en situation de polyhandicap.</li> <li>• Les besoins particuliers des élèves en situation de polyhandicap concernant les apprentissages :</li> <li>• communication, interactions et apprentissages.</li> <li>• L'observation et l'évaluation au service de l'accompagnement éducatif et pédagogique des élèves en situation de polyhandicap.</li> <li>• L'approche pluridisciplinaire et le travail de collaboration avec les familles, acteur essentiel de cette scolarisation</li> <li>• Analyse réflexive sur les pratiques professionnelles,</li> <li>• partage autour des pratiques pédagogiques, mise en réseau.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formateurs INSEI, intervenants extérieurs</li> </ul>	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6052</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux élèves avec polyhandicap (approfondissement niveau 2)	50 heures	Du 18/11/2024 au 22/11/2024  Du 17/03/2025 au 24/03/2025	20
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	INSEI		INSEI
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mieux connaître le développement des personnes avec polyhandicap pour cibler des objectifs d'apprentissage adaptés</li> <li>Approfondir la réflexion autour de la sensorialité dans les situations d'enseignements : de la prise en compte des particularités sensorielles à la mise en œuvre d'histoires multisensorielles</li> <li>Identifier des enjeux d'apprentissage afin d'adapter les situations d'enseignement pour les élèves avec polyhandicap : le rôle clé de l'observation et de l'évaluation</li> <li>Mettre en œuvre des modalités de communication alternative et améliorée dans la classe : démarches et ressources</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement de la conscience de soi dans le développement de l'enfant et présentation des travaux de J. Dind en lien avec les modèles psychodéveloppementaux de Saulus</li> <li>L'observation et l'évaluation au service de l'accompagnement éducatif et pédagogique des élèves en situation de polyhandicap.</li> <li>Répondre aux besoins particuliers des élèves avec polyhandicap : sensorialité, mise en œuvre de la CAA</li> <li>Apports des travaux de recherche récents, français mais aussi internationaux et des curricula étrangers</li> <li>Analyse réflexive sur les pratiques professionnelles, partage autour des pratiques pédagogiques, mise en réseau avec l'organisation de deux visites d'établissement.</li> </ul>		Formateurs INSEI, intervenants extérieurs	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6053</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Premières compétences en braille et outils numériques adaptés à la déficience visuelle : préparation à l'attestation (contrôle continu)	100 heures	Du 23/09/2024 au 27/09/2024	12
	<b>Format</b>	Du 18/11/2024 au 22/11/2024	
	Présentiel uniquement	Du 13/01/2025 au 17/01/2025  Du 12/05/2025 au 16/05/2025	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique	INSEI		INSEI
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conformément aux textes officiels régissant le Cappei (BO du 16 février 2017), « les candidats se destinant à exercer auprès d'élèves présentant des troubles de la fonction visuelle doivent justifier d'une première compétence en braille et outils numériques afférents préalablement vérifiée et attestée par un centre de formation préparant aux modules d'approfondissement pour les troubles de la fonction visuelle ».</li> <li>• Pour les professeurs déjà titulaires d'un Cappei sans module TFV qui enseignent à des élèves malvoyants ou non voyants, ce MFIN permettra d'acquérir les premières compétences techniques indispensables à l'adaptation des documents pour leurs élèves malvoyants et aveugles, de corriger des devoirs en braille, éventuellement de valider par contrôle continu l'attestation nécessaire à un enseignant spécialisé pour exercer en dispositif TFV et à un enseignant non spécialisé de se former aux modules TFV du Cappei.</li> <li>• L'objectif est que les professeurs sachent adapter les documents écrits et puissent se consacrer en modules d'approfondissement Cappei TFV1 et 2 (proposés également en MFIN) à une réflexion pédagogique et didactique approfondie.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprentissage et maîtrise progressive du braille intégral et abrégé et des notations mathématiques en lecture et en écriture</li> <li>• Découverte et maîtrise progressive des technologies (matériels, logiciels) qu'utilisent les élèves correspondant à leurs besoins permettant d'adapter les documents écrits numériques : bloc-notes braille, ordinateurs avec plage braille, logiciels d'agrandissement ou de synthèse vocale, tablettes, etc.</li> <li>• Manipulation d'outils technologiques et de logiciels spécifiques et utilisation spécifique des outils et logiciels de droit commun</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formateurs INSEI,</li> <li>• Intervenants extérieurs</li> </ul>	



- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• La pédagogie prendra en compte les niveaux préalables des stagiaires, tant en braille qu'en informatique.</li><li>• Un travail régulier sera demandé durant les intersessions, ainsi que des travaux en temps limité pendant les regroupements dans le cadre de l'évaluation des compétences en contrôle continu.</li><li>• Le Mfin pourra conduire à l'attestation de premières compétences en braille et outils numériques (évaluation par contrôle continu et terminal)</li></ul> |  |
|--|--|

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6054</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner à des élèves déficients visuels (malvoyants non brailleuses)	25 heures	Du 06/01/2025 au 10/01/2025	20
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique	INSEI, 58 avenue des Landes, 92150 Suresnes	INSEI	
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tout enseignant du premier et second degré (spécialisé ou non) travaillant avec un ou plusieurs élèves malvoyants non brailleuses ou souhaitant se former à la scolarisation des élèves malvoyants</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>	<b>Intervenants</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Panorama de la scolarisation des élèves malvoyants et de leurs besoins éducatifs particuliers</li> <li>Les différentes formes de malvoyance et impacts sur la scolarisation (ophtalmologiste et orthoptiste spécialisées en basse-vision)</li> <li>Production de documents pédagogiques adaptés aux différentes formes de malvoyance</li> <li>Pistes disciplinaires et pédagogiques : lecture et écriture, histoire et géographie, arts plastiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formateurs de l'INSEI</li> <li>Ophtalmologiste spécialisée en basse-vision</li> <li>Orthoptiste spécialisée en basse-vision</li> <li>Enseignants spécialisés et intervenants extérieurs</li> </ul>		

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6055</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner à des élèves déficients visuels (malvoyants et aveugles) Niveau 1	50 heures	Du 14/10/2024 au 18/10/2024	15
	<b>Format</b>	Du 09/12/2024 au 13/12/2024	
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique	INSEI, 58 avenue des Landes, 92150		INSEI
<b>Objectifs</b> Objectif principal : <ul style="list-style-type: none"> <li>Se familiariser avec les problématiques principales des élèves malvoyants et non-voyants dans leurs contextes de scolarisation.</li> </ul> Sous-objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>Connaître les différentes façons de mal voir, les besoins et les modalités d'apprentissages spécifiques des élèves malvoyants et non-voyants pour leur apporter des réponses pédagogiques adaptées.</li> <li>Connaître les partenariats spécifiques aux projets des jeunes déficients visuels.</li> <li>Connaître les ressources spécialisées utiles aux enseignants (ressources documentaires, organismes, associations).</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les différentes façons de mal voir et leurs conséquences pour l'élève et l'enseignant.</li> <li>Présentation du public des élèves avec troubles de la fonction visuelle.</li> <li>Histoire de la scolarisation des aveugles et du braille et conséquences actuelles pour la scolarisation des élèves avec TFV. Compétences transversales aux disciplines scolaires : le toucher, l'écoute et la maîtrise de l'espace.</li> <li>Modalités de lecture et à l'écriture, accès à l'image.</li> <li>Les problématiques de l'enseignement scientifique et des sciences humaines.</li> <li>Approche psychologique des enfants et adolescents déficients visuels.</li> <li>Les partenariats spécifiques de l'enseignant en dispositif TFV, notamment le S3AS.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Formateurs de l'INSEI,</li> <li>enseignants spécialisés,</li> <li>ophtalmologiste,</li> <li>orthoptiste,</li> <li>partenaires institutionnels.</li> </ul>	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6056</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner à des élèves déficients visuels (malvoyants et aveugles) Niveau 2	50 heures	Du 03/02/2025 au 07/02/2025	15
	<b>Format</b>	Du 31/03/2025 au 04/04/2025	
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique	INSEI, 58 avenue des Landes, 92150 Suresnes		INSEI
<b>Objectifs</b>			
<p>Objectif principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Se familiariser avec les problématiques principales des élèves malvoyants et non-voyants dans leurs contextes de scolarisation.</li> </ul> <p>Sous-objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Connaître les différentes façons de mal voir, les besoins et les modalités d'apprentissages spécifiques des élèves malvoyants et non-voyants pour leur apporter des réponses pédagogiques adaptées.</li> <li>Connaître les partenariats spécifiques aux projets des jeunes déficients visuels.</li> <li>Connaître les ressources spécialisées utiles aux enseignants (ressources documentaires, organismes, associations).</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Adaptations dans les disciplines scientifiques, humaines, littéraires et artistiques selon l'âge et les contextes de scolarisation des élèves.</li> <li>Premières approches des adaptations des documents iconographiques.</li> <li>Les adolescents malvoyants et aveugles. La formation professionnelle ; les pistes d'orientation et témoignages. Les partenariats spécifiques de l'enseignant en dispositif TFV.</li> <li>Modalités de formation : cours magistraux, travaux dirigés, études de cas. Visites. Interactions entre les formateurs et les stagiaires entre les deux sessions.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Formateurs de l'INSEI,</li> <li>Enseignants spécialisés,</li> <li>Partenaires institutionnels</li> </ul>	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6057</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du neurodéveloppement (TND) dans le 1er degré	60h	Du 06/11/2024 au 22/01/2025	30
	<b>Format</b>	Cours organisés le mercredi : 6/11 ; 13/11 ; 20/11 ; 27/11 ; 4/12 ; 11/12 ; 18/12 ; 8/01 ; 15/01 ; 22/01	
	Distanciel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; AESH	Distanciel		INSEI
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualiser ses connaissances sur les TND et leurs incidences en milieu scolaire</li> <li>• Connaître et mettre en œuvre les réponses institutionnelles et pédagogiques adaptées</li> <li>• Agir comme personne ressource dans son établissement pour accompagner l'équipe pédagogique dans la scolarisation inclusive des élèves avec TND</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître et repérer les différentes formes de TND rencontrés en milieu scolaire</li> <li>• Connaître et savoir évaluer les besoins spécifiques des élèves avec TND</li> <li>• Connaître et savoir mettre en œuvre les gestes professionnels et aménagements / adaptations utiles pour rendre les apprentissages accessibles aux élèves avec TND</li> <li>• Connaître les différentes modalités et parcours de scolarisations possibles pour les élèves avec TND, dans une dynamique de travail en partenariat</li> <li>• Mieux comprendre les comportements des élèves, leurs fonctions, afin de mettre en œuvre des stratégies de prévention et de gestion adaptées</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professionnels de l'INSEI</li> <li>• Professionnels extérieurs spécialisés dans le domaine des TND.</li> <li>• Représentants d'associations actives dans le domaine des TND et de la scolarisation.</li> </ul>	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6058</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du neurodéveloppement (TND) dans le 2nd degré	60h	Du 07/11/2024 au 23/01/2025	30
	<b>Format</b>	Cours organisés le jeudi : 7/11 ; 14/11 ; 21/11 ; 28/11 ; 5/12 ; 12/12 ; 19/12 ; 9/01 ; 16/01 ; 23/01	
	Distanciel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; AESH	Distanciel		INSEI
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualiser ses connaissances sur les TND et leurs incidences en milieu scolaire</li> <li>• Connaître et mettre en œuvre les réponses institutionnelles et pédagogiques adaptées</li> <li>• Agir comme personne ressource dans son établissement pour accompagner l'équipe pédagogique dans la scolarisation inclusive des élèves avec TND</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître et repérer les différentes formes de TND rencontrés en milieu scolaire</li> <li>• Connaître et savoir évaluer les besoins spécifiques des élèves avec TND</li> <li>• Connaître et savoir mettre en œuvre les gestes professionnels et aménagements / adaptations utiles pour rendre les apprentissages accessibles aux élèves avec TND</li> <li>• Connaître les différentes modalités et parcours de scolarisations possibles pour les élèves avec TND, dans une dynamique de travail en partenariat, et en lien avec le parcours avenir.</li> <li>• Mieux comprendre les comportements des élèves, leurs fonctions, afin de mettre en œuvre des stratégies de prévention et de gestion adaptées</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professionnels de l'INSEI</li> <li>• Professionnels extérieurs spécialisés dans le domaine des TND.</li> <li>• Représentants d'associations actives dans le domaine des TND et de la scolarisation.</li> </ul>	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6059</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux TSLA (second degré)	27h	Du 24/02/2025 au 28/02/2025	60
	<b>Format</b>		
	Distanciel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	Distanciel		INSEI
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Acquérir des connaissances sur les troubles spécifiques du langage et des apprentissages (description des troubles, spécificités des TDA/H et des élèves à haut potentiel, articulation entre repérage des difficultés et diagnostic),</li> <li>Appréhender les conséquences des TSLA sur les apprentissages et la vie scolaire,</li> <li>Cibler les besoins pour construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques,</li> <li>Améliorer la collaboration ULIS-classe de référence et enseignant-AESH,</li> <li>Agir en qualité de personne-ressource pour l'éducation inclusive, coopérer et travailler en partenariat.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaître le cadre de référence (Éducation nationale, Haute Autorité de Santé et données internationales),</li> <li>Identifier les principales fonctions cognitives (mémoire, attention, fonctions exécutives, etc.),</li> <li>Analyser les besoins liés à ces troubles et leurs conséquences sur les apprentissages (mises en situation, méthodologie de l'observation),</li> <li>Construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques (proposer des pistes d'adaptation, aménager un environnement favorable aux apprentissages, concevoir et mettre en œuvre un PAP et un PPS),</li> <li>Savoir utiliser des solutions numériques adaptées,</li> <li>Travailler au sein d'un réseau de coopération.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Formateurs INSEI</li> </ul>	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6060</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en mobilisant les fonctions attentionnelles, exécutives et mnésiques (premier degré)	25 heures	Du 05/03/2025 au 02/04/2025	30
	<b>Format</b>	Cours organisés le mercredi : 05/03, 12/03, 19/03 26/03, 02/04	
	Distanciel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; AESH	Distanciel		INSEI
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre les bases du fonctionnement des fonctions cognitives transversales</li> <li>• Repérer les élèves à risque de difficultés attentionnelles, exécutives et mnésiques</li> <li>• Comprendre les répercussions scolaires</li> <li>• Proposer une pédagogie et un environnement de classe adaptés</li> <li>• S'inscrire comme personne ressource dans l'équipe pédagogique et avec les professionnels psycho-médicosociaux</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonctions attentionnelles, fonctions exécutives et fonctions mnésiques : fonctionnement et rôle dans l'apprentissage</li> <li>• Difficultés et déficits des fonctions cognitives transversales : repérage et implications à l'école</li> <li>• Travailler en tenant compte de la charge cognitive</li> <li>• S'appuyer sur la métacognition</li> <li>• Adaptations pédagogiques transversales</li> <li>• Collaborer avec et s'appuyer sur les professionnels psycho-médicosociaux</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• formateurs INSEI,</li> <li>• intervenants extérieurs</li> </ul>	



## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6061</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en mobilisant les fonctions attentionnelles, exécutives et mnésiques (second degré)	25 heures	Du 06/03/2025 au 03/04/2025	30
	<b>Format</b>	Cours organisés le jeudi : 06/03, 13/03, 20/03 27/03, 03/04	
	Distanciel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; AESH	Distanciel	INSEI	
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre les bases du fonctionnement des fonctions cognitives transversales</li> <li>• Repérer les élèves à risque de difficultés attentionnelles, exécutives et mnésiques</li> <li>• Comprendre les répercussions scolaires</li> <li>• Proposer une pédagogie et un environnement de classe adaptés</li> <li>• S'inscrire comme personne ressource dans l'équipe pédagogique et avec les professionnels psycho-médicosociaux</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonctions attentionnelles, fonctions exécutives et fonctions mnésiques : fonctionnement et rôle dans l'apprentissage</li> <li>• Difficultés et déficits des fonctions cognitives transversales : repérage et implications à l'école</li> <li>• Travailler en tenant compte de la charge cognitive</li> <li>• S'appuyer sur la métacognition</li> <li>• Adaptations pédagogiques transversales</li> <li>• Collaborer avec et s'appuyer sur les professionnels psycho-médicosociaux</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formateurs INSEI</li> <li>• Intervenants extérieurs</li> </ul>	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6062</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner à des élèves en tenant compte de leurs besoins éducatifs particuliers avec l'appui d'outils et ressources numériques	25 heures	Du 03/03/2025 au 07/03/2025	18
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	INSEI, 58 avenue des Landes, 92150 Suresnes		INSEI
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier dans les situations scolaires les leviers et les obstacles à l'accessibilité et la façon de les diminuer ou de les contourner au moyen d'outils numériques adaptés.</li> <li>• Concevoir des situations d'apprentissages pour les élèves à besoins éducatifs particuliers intégrant des outils numériques dans le cadre d'un enseignement inclusif avec une perspective d'accessibilité universelle.</li> <li>• Créer des outils d'aide ou des supports didactiques à partir de logiciels connus du grand public ou libres de droit.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lundi matin : Introduction à l'accessibilité universelle et présentation de l'Observatoire des ressources numériques adaptées (Orna) Créations d'animations et narration</li> <li>• Lundi après-midi : Usage avancé des outils windows (PowerPoint et Word) ou LibreOffice, bonnes pratiques, normes, questions en lien avec l'accessibilité des images</li> <li>• Mardi : le jeu sérieux et transposition des activités en jeu sérieux</li> <li>• Mercredi matin : analyse de pratique et de situations à partir de ressources dans les classes.</li> <li>• Mercredi après-midi et Jeudi : Accessibilisation de visite pédagogique réelle et 360° (traitement des vidéos et de la visite sous H5P en fonction du public). Application à des séances pédagogiques. Vendredi : Réalité virtuelle - Exemples de mises en pratiques</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formateurs INSEI,</li> <li>• intervenants extérieurs</li> </ul>	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6063</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementale	50 heures	Du 18/09/2024 au 20/11/2024	50
	<b>Format</b>	<b>Île de France :</b> Mercredi 18/9/24 ; 25/9/24 ; 2/10/24; 9/10/24; 6/11/24; 20/11/24 Samedi 19/10/24;16/11/24	
	Distanciel uniquement  10h de cours en asynchrone	<b>Province :</b> Mercredi 27/11/24; 4/12/24; 11/12/24; 18/12/24; 15/1/25 Samedi 11/1/25;25/1/25; 1/2/25	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	Distanciel		INSEI
<p>Objectifs</p> <p>Permettre aux différents professionnels de l'Éducation nationale de mieux comprendre ces troubles et de mettre en œuvre des démarches de pédagogie, d'accompagnement, des aides adaptées, répondant aux besoins particuliers de ces élèves.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquérir des connaissances utiles sur les difficultés à expression comportementale</li> <li>• Proposer des démarches de prévention</li> <li>• Outiller l'observation du comportement des élèves</li> <li>• Étudier la pédagogie adaptée aux TCC et aux troubles attentionnels</li> <li>• Pilotage des équipes, partenariats, travail avec les familles</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours sur les pédagogies adaptées</li> <li>• Analyse de pratiques issues du terrain</li> <li>• Vidéos, documentation</li> <li>• Aspects institutionnels (MDPH, ITEP, etc.)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formateurs INSEI,</li> <li>• Intervenants extérieurs</li> </ul>	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6064</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
LSF niveau A1 Ile de France	120h	Du 13/01/2025 au 17/01/2025	12
	<b>Format</b>	Du 20/01/2025 au 24/01/2025	
	Hybride	Du 28/04/2025 au 02/05/2025  Du 05/05/2025 au 09/05/2025	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	INSEI, 58 avenue des Landes, 92150 Suresnes		INSEI
<b>Objectifs</b> Acquérir le niveau A1 du cadre européen de référence pour les langues (CECRL) : <ul style="list-style-type: none"> <li>« Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets.</li> <li>Peut se présenter ou présenter quelqu'un, y compris en utilisant l'alphabet manuel et poser à une personne des questions la concernant (lieu d'habitation, relations, ce qui lui appartient, etc.) et peut répondre au même <b>type</b> de questions.</li> <li>Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur signe lentement et distinctement et se montre coopératif.»</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratique de la LSF : compréhension, expression, interaction en face à face direct ou à distance et en langue des signes</li> <li>Vidéo (LS-Vidéo).</li> <li>Découverte de la culture sourde.</li> <li>Approche contrastive LSF/français à partir de supports authentiques.</li> <li>Analyse réflexive et éléments de linguistique de la LSF.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Formateurs INSEI</li> </ul>	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6065</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
LSF niveau A1 Province	120h	Du 16/09/2024 au 20/09/2024	12
	<b>Format</b>	Du 23/09/2024 au 27/09/2024	
	Hybride	Du 04/11/2024 au 08/11/2024  Du 12/11/2024 au 15/11/2024	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	INSEI, 58 avenue des Landes, 92150	INSEI	
<b>Objectifs :</b> Acquérir le niveau A1 du cadre européen de référence pour les langues (CECRL) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets.</li> <li>• Peut se présenter ou présenter quelqu'un, y compris en utilisant l'alphabet manuel et poser à une personne des questions la concernant (lieu d'habitation, relations, ce qui lui appartient, etc.) et peut répondre au même type de questions.</li> <li>• Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur signe lentement et distinctement et se montre coopératif.»</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>	<b>Intervenants</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratique de la LSF : compréhension, expression, interaction en face à face direct ou à distance et en langue des signes.</li> <li>• Vidéo (LS-Vidéo).</li> <li>• Découverte de la culture sourde.</li> <li>• Approche contrastive LSF/français à partir de supports authentiques.</li> <li>• Analyse réflexive et éléments de linguistique de la LSF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formateurs INSEI</li> </ul>		

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6066</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
LSF niveau A2 Ile-de-France	120h	Du 13/01/2025 au 17/01/2025	12
	<b>Format</b>	Du 20/01/2025 au 24/01/2025	
	Hybride	Du 16/06/2025 au 20/06/2025  Du 23/06/2025 au 27/06/2025	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	INSEI, 58 avenue des Landes, 92150 Suresnes		INSEI
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratique de la LSF : compréhension, expression, interaction en face à face direct ou à distance et en langue des signes.</li> <li>• Vidéo (LS-Vidéo).</li> <li>• Découverte de la culture sourde.</li> <li>• Approche contrastive LSF/français à partir de supports authentiques.</li> <li>• Analyse réflexive et éléments de linguistique de la LSF.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
Acquérir le niveau A2 du cadre européen de référence pour les langues (CECRL) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Peut comprendre des phrases isolées incluant le cas échéant un ou plusieurs mots épelés manuellement et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles familiales simples, achats, environnement proche, travail).</li> <li>• Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels.</li> <li>• Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats ».</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formateurs INSEI</li> </ul>	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6067</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
LSF niveau A2	120h	Du 16/09/2024 au 20/09/2024	12
	<b>Format</b>	Du 23/09/2024 au 27/09/2024	
	Hybride	Du 04/11/2024 au 08/11/2024  Du 12/11/2024 au 15/11/2024	
<b>Public concerné</b>		<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)		INSEI, 58 avenue des Landes, 92150 Suresnes	INSEI
<b>Objectifs</b> Acquérir le niveau A2 du cadre européen de référence pour les langues (CECRL) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Peut comprendre des phrases isolées incluant le cas échéant un ou plusieurs mots épelés manuellement et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail).</li> <li>• Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels.</li> <li>• Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats »</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratique de la LSF : compréhension, expression, interaction en face à face direct ou à distance et en langue des signes</li> <li>• Vidéo (LS-Vidéo).</li> <li>• Découverte de la culture sourde.</li> <li>• Approche contrastive LSF/français à partir de supports authentiques.</li> <li>• Analyse réflexive et éléments de linguistique de la LSF</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formateurs INSEI</li> </ul>	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6068</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
LSF niveau B1 Ile-de-France	210h	Du 30/09/2024 au 11/10/2024	12
	<b>Format</b>	Du 03/03/2025 au 21/03/2025	
	Hybride	Du 16/06/2025 au 27/06/2025	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	INSEI, 58 avenue des Landes, 92150		INSEI
<b>Objectifs</b>			
Acquérir le niveau B1 du cadre européen de référence pour les langues (CECRL) :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>« Peut comprendre les points essentiels d'un discours quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs etc.</li> <li>Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en présence de locuteurs variés de la LSF.</li> <li>Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt.</li> <li>Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée..»</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratique de la LSF : compréhension, expression, interaction en face à face direct ou à distance et en langue des signes.</li> <li>Vidéo (LS-Vidéo).</li> <li>Découverte de la culture sourde.</li> <li>Approche contrastive LSF/français à partir de supports authentiques.</li> <li>Analyse réflexive et éléments de linguistique de la LSF.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Formateurs INSEI</li> </ul>	



## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6069</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
LSF niveau B1	210h	Du 16/09/2024 au 27/09/2024	12
	<b>Format</b>	Du 04/11/2024 au 22/11/2024	
	Hybride	Du 28/04/2025 au 09/05/2025	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	INSEI, 58 avenue des Landes, 92150 Suresnes		INSEI
<b>Objectifs</b>			
Acquérir le niveau B1 du cadre européen de référence pour les langues (CECRL) :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>« Peut comprendre les points essentiels d'un discours quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs etc.</li> <li>Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en présence de locuteurs variés de la LSF.</li> <li>Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt.</li> <li>Peut raconter un évènement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée..»</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratique de la LSF : compréhension, expression, interaction en face à face direct ou à distance et en langue des signes.</li> <li>Vidéo (LS-Vidéo).</li> <li>Découverte de la culture sourde.</li> <li>Approche contrastive LSF/français à partir de supports authentiques.</li> <li>Analyse réflexive et éléments de linguistique de la LSF (Les contenus privilégiés sont en rapport avec le milieu éducatif et scolaire).</li> </ul>		Formateurs INSEI	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6070</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
LSF niveau B2	210h	Du 18/11/2024 au 06/12/2024	12
	<b>Format</b>	Du 17/03/2025 au 04/04/2025	
	Hybride	Du 12/05/2025 au 23/05/2025	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	INSEI, 58 avenue des Landes, 92150 Suresnes		INSEI
<b>Objectifs</b> Acquérir le niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues (CECRL) : <ul style="list-style-type: none"> <li>« Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un discours signé complexe, une discussion technique dans sa spécialité.</li> <li>Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur expérimenté n'entraîne de tension ni pour l'un ni pour l'autre.</li> <li>Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et inconvénients de différentes possibilités»</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratique de la LSF : compréhension, expression, interaction en face à face direct ou à distance et en langue des signes.</li> <li>Vidéo (LS-Vidéo).</li> <li>Découverte de la culture sourde.</li> <li>Approche contrastive LSF/français à partir de supports authentiques.</li> <li>Analyse réflexive et éléments de linguistique de la LSF.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Formateurs INSEI</li> </ul>	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6071</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
LSF niveau C1	210h	Du 18/11/2024 au 06/12/2024	12
	<b>Format</b>	Du 10/03/2025 au 21/03/2025	
	Hybride	Du 12/05/2025 au 23/05/2025	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	INSEI, 58 avenue des Landes, 92150 Suresnes		INSEI
<b>Objectifs</b> Acquérir le niveau C1 du cadre européen de référence pour les langues (CECRL) : <ul style="list-style-type: none"> <li>« Peut comprendre une grande gamme de discours longs et exigeants en LSF et saisir des significations implicites.</li> <li>Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment chercher ses signes.</li> <li>Peut utiliser la LSF de façon efficace dans la vie sociale, professionnelle ou académique.</li> <li>Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.»</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratique de la LSF : compréhension, expression, interaction en face à face direct ou à distance et en langue des signes.</li> <li>Vidéo (LS-Vidéo).</li> <li>Découverte de la culture sourde ;</li> <li>Approche contrastive LSF/français à partir de supports authentiques.</li> <li>Analyse réflexive et éléments de linguistique de la LSF.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Formateurs INSEI</li> </ul>	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6072</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Langue française parlée complétée (LfPC)	60h	Du 06/01/2025 au 10/01/2025	30
	<b>Format</b>	Du 05/05/2025 au 09/05/2025	
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH	INSEI, 58 avenue des Landes, 92150 Suresnes	INSEI	
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les clés du code.</li> <li>• Être capable de coder des énoncés divers, en situation de communication authentique.</li> <li>• Cerner les besoins des élèves sourds ou malentendants et concevoir des réponses adaptées incluant le LPC.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratique du code (LPC).</li> <li>• Usages et pratiques pédagogiques incluant le LPC.</li> <li>• Enjeux langagiers et pédagogiques.</li> <li>• Eléments de linguistique et de psycholinguistique développementale.</li> <li>• Contextes monolingues ou bilingues. (Les contenus privilégiés sont en rapport avec le milieu éducatif et scolaire)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formateurs INSEI</li> </ul>	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6073</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Notations spécifiques braille et Dessin en relief assisté par ordinateur	50 heures	Du 20/01/2025 au 24/01/2025	10
	<b>Format</b>	Du 10/03/2025 au 14/03/2025	
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique	INSEI, 58 avenue des Landes, 92150 Suresnes		INSEI
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Approfondir les compétences en braille dans différents contextes et maîtriser la conception et réalisation d'images adaptées pour les élèves non-voyants.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Approfondissement de la pratique du braille dans des contextes spécifiques (mathématique, numérique, abrégé)</li> <li>Connaissance des spécificités de la lecture d'une image en relief par une personne non-voyante</li> <li>Utilisation de bloc-notes braille et de PC avec plages braille,</li> <li>Transcription d'énoncés mathématiques et de braille abrégé,</li> <li>Présentation des critères de lisibilité tactile des images en relief</li> <li>Présentation des étapes de l'adaptation (du document source au document final)</li> <li>Présentation du logiciel de dessin Inkscape et de ses principales fonctions</li> <li>Présentation de certains aspects spécifiques du logiciel (création de trames...)</li> <li>Exercices d'application pour la production de dessins en relief</li> <li>Production d'un dessin en relief à partir d'un projet personnel</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Formateurs INSEI</li> </ul>	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6074</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme (groupe Ile-de-France)	60h	Du 10/03/2025 au 14/03/2025	30
	<b>Format</b>	Du 05/05/2025 au 09/05/2025	
	Hybride	<b>Présentiel INSEI</b> les 10 ; 11 mars et 5 ; 6 mai 2025 <b>Distanciel</b> les 12 ; 13 ; 14 mars et 7 ; 8 ; 9 mai 2025	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés ;AESH	INSEI, 58 avenue des Landes, 92150 et à distance		INSEI
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualiser ses connaissances sur les TSA et leurs incidences en milieu scolaire</li> <li>• Connaître et mettre en œuvre les réponses institutionnelles et pédagogiques adaptées</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les besoins spécifiques des élèves avec TSA</li> <li>• Connaître et savoir mettre en œuvre les gestes professionnels et aménagements / adaptations utiles pour rendre les apprentissages accessibles aux élèves avec TSA</li> <li>• Connaître les différentes modalités et parcours de scolarisations possibles pour les élèves avec TSA, dans une dynamique de travail en partenariat</li> <li>• Mieux comprendre les comportements des élèves, leurs fonctions, afin de mettre en œuvre des stratégies de prévention et de gestion adaptées</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formateurs INSEI</li> <li>• Intervenants extérieurs</li> </ul>	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6075</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme	60h	Du 9/12/24 au 13/12/24 <b>Et</b> Du 24/03/25 au 28/03/25	30
	<b>Format</b>	<b>Présentiel INSEI</b> les 9 ; 10 décembre 2024 et les 24 et 25 mars 2025  <b>Distanciel</b> les 11 ; 12 ; 13 décembre 2024 et les 26 ; 27 ; 28 mars 2025	
	Hybride		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; AESH	INSEI, 58 avenue des Landes, 92150 et à distance		INSEI
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualiser ses connaissances sur les TSA et leurs incidences en milieu scolaire</li> <li>• Connaître et mettre en œuvre les réponses institutionnelles et pédagogiques adaptées</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les besoins spécifiques des élèves avec TSA</li> <li>• Connaître et savoir mettre en œuvre les gestes professionnels et aménagements / adaptations utiles pour rendre les apprentissages accessibles aux élèves avec TSA</li> <li>• Connaître les différentes modalités et parcours de scolarisations possibles pour les élèves avec TSA, dans une dynamique de travail en partenariat</li> <li>• Mieux comprendre les comportements des élèves, leurs fonctions, afin de mettre en œuvre des stratégies de prévention et de gestion adaptées</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formateurs INSEI</li> <li>• Intervenants extérieurs</li> </ul>	

## AXE 1 : Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves

<b>Identifiant : 24NDGS6076</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Les clés de l'accessibilité : des réponses pédagogiques universelles pour des parcours de scolarisation inclusifs	24h	Du 26/03/2025 au 26/03/2025, 13H30/16H30	25
	<b>Format</b>	Du 17/04/2025 09H00/16H30 au 18/04/2025 09H00/16H30	
	Distanciel uniquement	Du 14/05/2025 au 14/05/2025 09H00/16H30  Du 11/06/2025 au 11/06/2025 13H30/16H30	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés	Formation à distance		EAFC NICE
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appréhender la question de l'accessibilité au regard des enjeux de l'école inclusive</li> <li>• Identifier les répercussions communes aux élèves à besoins éducatifs particuliers et les besoins partagés</li> <li>• Construire des réponses pédagogiques adaptées afin de sécuriser le parcours de formation de tous les élèves</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contexte et enjeux de l'École inclusive</li> <li>• La conception universelle de l'apprentissage : les clés pédagogiques</li> <li>• Des réponses pédagogiques adaptées transférées au service de l'accessibilité : travailler pour tous</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paul Turcotte, enseignant-chercheur au CRISPESH, centre de recherche pour l'inclusion scolaire et professionnelle des étudiants en situation de handicap. Québec</li> <li>• Conseillers pédagogiques académiques et professeurs ressources</li> </ul>	



## AXE 2 Travailler en équipe et avec les partenaires

## AXE 2 : Travailler en équipe et avec les partenaires

<b>Identifiant : 23NDGS6077</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Le livret de parcours inclusif : un outil au service de la différenciation pédagogique	25 heures	Du 10/02/2025 au 14/02/2025	25
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	Rectorat de Martinique	Académie de Martinique	
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les enjeux et le fonctionnement du LPI.</li> <li>• Mettre en œuvre des protocoles et outils de suivi du parcours des élèves.</li> <li>• Concevoir des projets et des parcours ambitieux pour tous les élèves.</li> <li>• Déterminer une stratégie d'accompagnement scolaire visant à développer l'autonomie de l'élève.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>	<b>Intervenants</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance et identification des besoins des élèves, des projets (PPRE, PAP, PPS), des outils (GEVASCO, MOPPS)</li> <li>• Les savoirs et des savoir-faire permettant de mettre en place des adaptations pertinentes et efficaces.</li> <li>• La conception de parcours de réussite réfléchis en équipe, ambitieux et adaptés aux besoins.</li> <li>• Le LPI comme nouvel outil pédagogique de suivi personnalisé, à valoriser dans sa dimension pédagogique pour éviter les ruptures et sécuriser les parcours.</li> <li>• Principes et modalités adaptées à une communication fluide et de qualité avec les familles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formateurs Service Ecole Inclusive</li> </ul>		

## AXE 2 : Travailler en équipe et avec les partenaires

<b>Identifiant : 24NDGS6078</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Exercer les missions de personne ressource pour l'école inclusive : positionnement, démarche, outils et partenariats.	50 heures	Le 09/12/2024 en présentiel (13h30-16h30)	20
	<b>Format</b>	Du 10/12/2024 au 12/12/2024 en présentiel (9h00-12h00 & 13h30-16h30)	
	Hybride	Le 13/12/2024 en distanciel  Le 03/02/2025 en présentiel (13h30-16h30)  Du 04/02/2025 au 06/02/2025 en présentiel (9h00-12h00 & 13h30-16h30)  Le 07/02/2025 en présentiel (9h00-12h00)	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique	INSPE de Niort, 11 rue d'Archimède, 79000 Niort		Académie de Poitiers, CT EI
Objectifs <ul style="list-style-type: none"> <li>Faire monter en expertise les enseignants spécialisés ou faisant fonction, dans l'exercice de leur mission de personne ressource pour l'éducation inclusive, issue de leur référentiel métier.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à jour, mise en perspective et approfondissements des enjeux éthiques et sociétaux, notamment à travers le cadre législatif et réglementaire de l'école inclusive.</li> <li>Identification de la variété des missions de personne ressource dans son contexte d'exercice au sein d'un</li> </ul>		Universitaires, formateurs académiques, personnes ressources de l'EI, personnels médico-social, CARDIE	

établissement, d'un secteur d'intervention ou à l'échelle départementale praticiens).

- Élaboration des réponses pédagogiques concertées à des besoins éducatifs particuliers : de la différenciation à la conception universelle de l'apprentissage (accessibilité pédagogique au plus grand nombre).
- Appropriation des différentes modalités de co-intervention, de co-enseignement, leur plus-value : identifier les leviers et les freins de leur mise en œuvre.
- Renforcement de la capacité à coopérer en inter-métier entre professionnels de l'éducation nationale et avec tous les partenaires de l'EI, y compris les familles dans leur expertise du fonctionnement de leur enfant
- Impulsion de projets et d'actions d'information et de sensibilisation au sein d'un établissement scolaire, impulsion de projets de formation en lien avec les besoins des personnels, au service du déploiement de l'EI
- Modalités d'identification des fragilités pédagogiques, relationnelles, comportementales, ... pour prévenir l'apparition des besoins particuliers des élèves ; formalisation des outils de personnalisation de parcours au sein du LPI.

## AXE 2 : Travailler en équipe et avec les partenaires

<b>Identifiant : 24NDGS6079</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme : rendre les apprentissages accessibles	50 heures	Du 18/11/2024 au 22/11/2024	25
	<b>Format</b>	Du 17/03/2025 au 21/03/2025	
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	INSPE de Lorraine,  Site de Maxéville ou Nancy	Rectorat Nancy Metz INSPE de Lorraine	
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Appréhender le rôle des différents acteurs du parcours de l'élève TSA (au sein et hors EN) pour penser la mise en œuvre de l'accessibilité dans un continuum apprentissages – lieu – espace - temps</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>	<b>Intervenants</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Disposer de connaissances actualisées sur les troubles du spectre autistique</li> <li>Connaître les recommandations de la haute autorité de santé (HAS),</li> <li>Etude de cas de scolarisation du cycle 1 au lycée</li> <li>Les parcours de vie des personnes avec autisme</li> <li>L'autorégulation. Favoriser l'apprentissage par le recours à des outils numériques / rendre les apprentissages accessibles aux élèves TSA</li> <li>Travailler en dispositif inclusif avec une équipe d'AESH</li> <li>Connaître des approches travaillant sur la communication alternative et augmentée</li> <li>Analyse de pratique / la gestion de Crise</li> <li>La spécificité du développement chez les adolescents TSA</li> <li>L'orientation et l'insertion professionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>PRTSA</li> <li>Chercheurs INSPE (Laboratoire PNL Université de Lorraine)</li> <li>Enseignants en sciences de l'éducation</li> <li>Psychologues SESSAD,</li> <li>Coordonnateur ULIS Lycée TSA</li> </ul>		

## AXE 2 : Travailler en équipe et avec les partenaires

<b>Identifiant : 24NDGS6080</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Co-enseigner pour tenir compte des besoins des élèves	50 heures	Du 20/01/2025 au 24/01/2025	18
	<b>Format</b>	Du 19/05/2025 au 23/05/2025	
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique	Deux semaines de 4 jours massés, en présentiel sur le site INSPE de d'Antony (92) – Université CY Cergy Paris		INSPE de l'académie de Versailles
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer les compétences professionnelles des détenteurs du CAPPEI pour concevoir et mettre en œuvre des modalités de co enseignement afin de mieux répondre aux besoins des élèves dans une logique inclusive.</li> <li>A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable 1- de connaître les diverses modalités de co enseignement et en comprendre les enjeux ; 2- d'analyser les diverses mises en œuvre (configurations) de ces modalités en lien avec l'analyse des besoins des élèves ; 3- de questionner les gestes professionnels spécifiques de l'enseignant spécialisé dans la conduite des séances de co enseignement ; 4- de planifier, organiser et réguler le co enseignement</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Une première semaine de 25 heures en présentiel présentera des apports théoriques et méthodologiques permettant de comprendre les enjeux du co enseignement et d'envisager une mise en œuvre : fondements sociohistoriques du co enseignement, configurations, organisation et planification, régulation au service des besoins des élèves.</li> <li>A la suite de cette première semaine, les enseignants participant au MIN s'engagent à mettre en œuvre le co enseignement sur leur terrain d'exercice, à recueillir les outils utilisés sur ce terrain (documents de préparation, de régulation, d'identification des besoins des élèves, etc. , et à se filmer sur quelques séances.</li> <li>Une deuxième semaine de 25 heures aura pour objectif d'accompagner à la pratique du co enseignement à travers les retours d'expérience et d'expérimentations, la co analyse de séances filmées et l'observation/confrontation des documents de formalisation de la pratique.</li> </ul>		Formateurs de l'INSPE de l'académie de Versailles intervenant dans la formation préparatoire au CAPPEI.	

## AXE 2 : Travailler en équipe et avec les partenaires

<b>Identifiant : 24NDGS6081</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner à tous les élèves de l'école maternelle : prévenir les difficultés et sécuriser les parcours scolaires	25 heures	Du 17/03/2025 à 10h au 21/03/2025 à 15h30	25
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI	29 rue Boursault, 75017 Paris	Inspe de l'académie de Paris	
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appréhender les notions de cadre contenant et sécurisant, propices à l'entrée dans les apprentissages.</li> <li>• Identifier les principales fragilités qui peuvent apparaître à l'école maternelle.</li> <li>• Aborder des démarches d'identification et d'analyse des besoins éducatifs particuliers du jeune enfant.</li> <li>• Être ressource pour les équipes en tant qu'enseignant spécialisé et identifier les gestes professionnels soutenant des pratiques inclusives à l'école maternelle.</li> <li>• Identifier les partenaires et créer les conditions du partenariat, en lien avec le parcours scolaire inclusif des élèves concernés.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyses de situations professionnelles.</li> <li>• Psychologie du développement du jeune enfant.</li> <li>• Eléments d'observation et d'évaluation, médiations pédagogiques destinées à favoriser l'enseignement à la diversité des élèves à l'école maternelle.</li> <li>• Identification des partenaires et des conditions du partenariat : parentalité, co-éducation, coopération, co-enseignement.</li> </ul>		Formateurs Inspe (Sorbonne Université)	

## AXE 2 : Travailler en équipe et avec les partenaires

<b>Identifiant : 24NDGS6082</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Parcours de formation et d'insertion professionnelle des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers en lycée professionnel	50 heures	Du 09/10/2024 au 11/10/2024  (présentiel)	25
	<b>Format</b>	Du 05/02/2025 au 07/02/2025  (présentiel)	
	Hybride	Du 16/01/2025 au 17/01/2025  (visioconférence)  + contenus asynchrones	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	INSEI, 58 avenue des Landes, 92150 Suresnes		INSEI
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cerner les problématiques particulières des jeunes présentant des besoins éducatifs particuliers et leurs répercussions sur l'élaboration des parcours de formation en LP.</li> <li>• Approfondir la réflexion sur la construction de parcours de formation au lycée en vue de l'insertion professionnelle de ces jeunes et les éléments en jeu dans une transition psychosociale.</li> <li>• Réfléchir au processus d'évaluation et de certification.</li> <li>• Identifier l'apport des dispositifs déployés dans l'accompagnement au lycée et notamment repérer les réponses adaptées que peut apporter l'Ulis.</li> <li>• Connaître et travailler avec les différents acteurs concernés par la formation et l'insertion des jeunes.</li> <li>• Explorer les diverses perspectives d'accès vers l'emploi.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les politiques éducatives en matière de scolarisation et de formation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers</li> <li>• Le repérage des besoins particuliers, l'élaboration des aménagements et adaptations, l'évaluation des compétences.</li> <li>• La construction d'outils pour organiser, élaborer et accompagner des parcours de formation vers l'insertion professionnelle.</li> <li>• Les dispositifs de formation et d'insertion, le repérage et le travail avec les partenaires, la coopération avec les familles.</li> <li>• La sortie du lycée professionnel et la poursuite de formation, les passerelles vers l'emploi et l'insertion professionnelle</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formateurs INSEI,</li> <li>• Intervenants extérieurs</li> </ul>	



## AXE 2 : Travailler en équipe et avec les partenaires

<b>Identifiant : 24NDGS6083</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Exercer en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme : déployer des parcours de scolarisation	<b>18 heures</b>	Du 15/01/2025 au 15/01/2025 13H30/16H30, à distance	24
	<b>Format</b>		
	Hybride	Du 10/02/2025 au 11/02/2025 09H00/16H30, présentiel, établissement à Aix-en-Provence  Du 02/04/2025 au 02/04/2025 13H30/16H30, à distance	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique	Session 1 à distance, session 2 en présentiel (établissement scolaire) Aix-Marseille, session 3 à distance	Rectorat Aix-Marseille, Miraep	
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître et comprendre le fonctionnement atypique d'une personne avec autisme et son impact en milieu scolaire</li> <li>• Coconstruire le parcours de scolarisation d'élèves avec autisme : familles, partenaires, communauté éducative</li> <li>• Adapter les apprentissages au sein de pratiques inclusives</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trouble du spectre de l'autisme</li> <li>• Fonctionnement de la personne avec un trouble du spectre de l'autisme, au sein des troubles du neurodéveloppement</li> <li>• Dysfonctionnement des fonctions exécutives des personnes avec TSA et son impact sur les apprentissages</li> <li>• Trajectoire et dynamique de projet</li> <li>• Connaissance des partenaires et des réseaux</li> <li>• Complémentarité des acteurs</li> <li>• Parcours de l'élève</li> <li>• Entrée dans les apprentissages</li> </ul> - Adaptations des démarches pédagogiques dans le domaine des mathématiques		<ul style="list-style-type: none"> <li>• PR TSA, formateurs académiques</li> <li>• C.R.A. PACA</li> <li>• Partenaires du secteur médico-social</li> </ul>	

## AXE 2 : Travailler en équipe et avec les partenaires

<b>Identifiant : 24NDGS6084</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Analyser et comprendre la complexité des situations risquant de faire obstacle à la réussite du parcours des élèves	24h	Le 14/03/2025 distanciel 9h à 12h	20
	<b>Format</b>	Du 14/03/2025 au 05/04/2025 distanciel asynchrone	
	Hybride	07/04/2025 et 08/04/2025 présentiel 8h30- 16h00	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés ;Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH	INSPE GUYANE		Service de l'école inclusive GUYANE
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Approfondir les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des besoins éducatifs particuliers</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>outils spécifiques,</li> <li>analyse réflexive</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>CPAIEN,</li> <li>IEN,</li> <li>partenaires...</li> </ul>	

## AXE 2 : Travailler en équipe et avec les partenaires

<b>Identifiant : 24NDGS6085</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Préparer la poursuite d'études post-bac des élèves en tenant compte de leurs besoins éducatifs particuliers (LP & LGT)	25 heures	Du 27/11/2024 au 29/11/2024 (présentiel)	25
	<b>Format</b>	22/01/2025 : visionconférence	
	Hybride		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	INSEI, 58 avenue des Landes, 92150 Suresnes et à distance	INSEI	
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appréhender les enjeux du continuum bac-3/bac+3 pour les jeunes présentant des besoins spécifiques.</li> <li>• Cerner les besoins spécifiques et leurs répercussions sur l'élaboration des parcours de formation.</li> <li>• Approfondir la réflexion sur le processus d'orientation et la construction de parcours de formation en vue de la poursuite d'études post bac et les éléments en jeu dans une transition psychosociale.</li> <li>• Identifier l'apport des outils ainsi que des dispositifs et leur utilisation dans l'accompagnement vers les études post-bac.</li> <li>• Comprendre le rôle et l'utilisation de la plateforme Parcoursup dans l'affectation des candidats.</li> <li>• Connaître et travailler avec les différents acteurs, en particulier ceux de l'enseignement supérieur.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>	<b>Intervenants</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le cadre réglementaire relatif aux parcours des élèves en situation de handicap dans le cadre du continuum bac-3/bac+3.</li> <li>• Le repérage des besoins particuliers, l'évaluation des compétences, les aménagements des évaluations et des examens.</li> <li>• Les outils pour organiser, élaborer et accompagner les parcours de formation vers le post-bac (Fiche Avenir, Parcoursup, Cap école inclusive, Qualinclus, par ex.).</li> <li>• Les dispositifs de formation, le repérage et le travail avec les partenaires, la coopération avec les familles.</li> <li>• La connaissance de la diversité des filières de l'enseignement supérieur et les attendus des formations.</li> </ul>	Formateurs INSEI et intervenants extérieurs		

## AXE 2 : Travailler en équipe et avec les partenaires

<b>Identifiant : 24NDGS6086</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Coopérer au service d'une école pour tous	30h	Du 24/03/2025 au 25/03/2025	30
	<b>Format</b>	Du 02/04/2025 au 04/04/2025	
	Hybride	De 9h à 12h et de 13h30 à 16h30	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	Inspé de Besançon - 57 avenue Montjoux 25000 Besançon	EAFC – Rectorat de Besançon	
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier l'ensemble des partenaires qui concourent à la coopération effective et nécessaire pour construire des pratiques professionnelles inclusives,</li> <li>• Consolider les parcours de formation inclusifs au regard des besoins éducatifs particuliers des élèves,</li> <li>• Travailler les notions de collaboration multiprofessionnelle et d'inter-métier dans une logique de complémentarité et de compétences réciproques</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>	<b>Intervenants</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaboration entre acteurs de l'éducation avec une focale sur celle concernant AESH et enseignants.</li> <li>• Coopération entre les professionnels de l'éducation nationale et du secteur médicosocial/sanitaire.</li> <li>• Place des professionnels et partenaires extérieurs.</li> <li>• Place des familles dans le parcours des élèves (savoirs expérientiels).</li> <li>• Observation et réflexions sur les pratiques de collaboration effectives.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formateurs école inclusive</li> <li>• Inspecteurs</li> <li>• Enseignants spécialisés</li> <li>• Partenaires extérieurs</li> </ul>		

## AXE 2 : Travailler en équipe et avec les partenaires

<b>Identifiant : 24NDGS6087</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Personnes ressource éducation inclusive dans les collèges, lycées et lycées professionnels : positionnement, démarches, outils et partenariats	25 heures	Du 30/09/2024 au 04/10/2024	20
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés	Rectorat de Mayotte - MAMOUDZOU	Rectorat Mayotte	
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les changements à opérer au niveau d'un établissement du second degré pour répondre collectivement aux besoins éducatifs particuliers des élèves.</li> <li>• Savoir analyser son environnement professionnel</li> <li>• Participer à un pilotage efficient de la politique inclusive de l'établissement</li> <li>• Identifier les démarches et les outils pour créer des équipes de travail efficaces</li> <li>• Accompagner les changements de pratiques professionnelles des enseignants non spécialisés</li> <li>• Mettre en place un groupe de travail pour améliorer l'organisation collective en faveur des EBEP</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apports théoriques</li> <li>• Activités pratiques</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formateur INSEI</li> <li>• Équipe académique Service École Inclusive</li> <li>• Professionnels de terrain</li> </ul>	

## AXE 2 : Travailler en équipe et avec les partenaires

<b>Identifiant : 24NDGS6088</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Auto-évaluer le fonctionnement inclusif d'un dispositif ou d'un établissement pour sécuriser le parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers	25 heures	Du 14/10/2024 au 18/10/2024	20
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	INSEI, 58 avenue des Landes, 92150 Suresnes		INSEI
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>aider les communautés éducatives à sécuriser les parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers via l'auto-évaluation du fonctionnement inclusif de dispositifs au sein d'un établissement scolaire accueillant des élèves relevant de l'enseignement spécialisé et/ou adapté (ULIS Collège, ULIS Lycée, SEGPA, EREA...);</li> <li>appréhender l'outil Qualinclus et les démarches d'auto-évaluation</li> <li>concevoir les réponses adaptées aux besoins éducatifs particuliers de ces élèves et évaluer leur impact dans le cadre d'une démarche participative d'amélioration continue</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse du contexte (leviers, obstacles, opportunités)</li> <li>Présentation de la démarche Qualité (Qualéduc/Qualinclus) et de l'approche processus</li> <li>Mises en situation et construction d'un projet d'amélioration continue de la qualité</li> <li>Apports d'outils méthodologiques</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Formateurs INSEI</li> </ul>	

## AXE 2 : Travailler en équipe et avec les partenaires

<b>Identifiant : 24NDGS6089</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner à tous les élèves : coopération, autodétermination et parcours inclusifs	50 heures	Du 16/10/2024 au 04/06/2025	40
	<b>Format</b>	Cours organisés le mercredi	
	Hybride	-présentiel : 16/10, 4/12, 5/02, 2/04, 4/06  -visioconférence : 6/11, 15/01, 12/03, 7/05	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	INSEI, 58 avenue des Landes, 92150 Suresnes et à distance	INSEI	
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coopérer avec l'ensemble des partenaires impliqués dans le parcours de l'élève.</li> <li>• Identifier les modalités (leviers et obstacles) ainsi que les outils pour un partenariat efficace avec le médicosocial et champ associatif.</li> <li>• Permettre à chacun de trouver sa juste place au sein d'un système de coopération équitable.</li> <li>• Favoriser la pleine participation en s'appuyant sur la validité sociale des médiations proposées.</li> <li>• Penser collectivement les parcours inclusifs en les référant à une responsabilité collective et partagée.</li> <li>• S'interroger sur la/les dimension(s) éthique(s) de l'accompagnement.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>	<b>Intervenants</b>		
<p>L'intention du MIN « coopération, autodétermination et parcours inclusifs » (CAPI) est de réfléchir aux enjeux liés à la scolarisation et à l'accompagnement de l'hétérogénéité des élèves, qui ont conduit l'école à intensifier ses coopérations, non seulement avec une diversité d'intervenants professionnels (du scolaire, social, médicosocial et associatif), mais également avec les élèves et leur famille. En partant de l'expérience des stagiaires, il s'agira d'analyser le travail en coopération au sein des établissements scolaires, l'impact pour les professionnels (internes et externes aux établissements) mais aussi les effets sur les parcours des élèves et de leurs familles.</p> <p>L'objectif du MIN CAPI sera ainsi d'accompagner les stagiaires sur 3 axes de formation pour saisir les formes plurielles que recouvrent ces coopérations :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formateurs INSEI,</li> <li>• Intervenants extérieurs.</li> </ul>		

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Analyser la coopération entre acteurs divers (professionnels et familles) organisée pour penser les parcours d'élèves de façon inclusive.</li><li>• Réfléchir à l'autodétermination des publics, la réelle place accordée à leur parole, l'encouragement de la liberté de choix, la marge de manœuvre dont ils disposent, sans contraintes extérieures excessives.</li><li>• Penser la co-construction de parcours inclusifs.</li></ul> |  |
|---|--|



## AXE 2 : Travailler en équipe et avec les partenaires

<b>Identifiant : 24NDGS6090</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Éducation, migration, itinérance	25 heures	Du 15/01/2025 au 18/06/2025	50
	<b>Format</b>	Cours organisés le mercredi après-midi:	
	Distanciel uniquement	15/01, 22/01, 29/01, 13/03, 20/03, 29/03, 07/05, 14/05	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	Distanciel		INSEI
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construite à partir de plusieurs programmes de recherche portés par l'INSEI ainsi que d'un solide réseau d'enseignants-chercheurs et de professionnels, cette formation conjugue plusieurs approches disciplinaires alliant le droit, les sciences sociales (science politique, sociologie et anthropologie) et les sciences du langage. Cette formation vise à permettre à des acteurs déjà engagés professionnellement dans le champ de l'éducation, des migrations et des minorités d'acquérir des connaissances actualisées leur permettant de faire évoluer leurs actions et leurs réflexions.</li> <li>• L'objectif principal est de permettre aux stagiaires de bénéficier de l'articulation des différents points de vue et connaissances sur l'éducation, les migrations et les minorités, à partir de l'expérience et des travaux de chercheurs, ainsi que du savoir-faire et du point de vue de professionnels.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La connaissance des contextes migratoire et d'accueil (apports juridiques, historiques, en sciences politiques et en démographie)</li> <li>• Les cadres conceptuels (apports sociologiques, anthropologiques et linguistiques) permettant de porter un regard réflexif sur les pratiques</li> <li>• Le partage d'expériences sur les pratiques éducatives et pédagogiques auprès des EANA et des EFIV (enjeux professionnels et réflexions quant aux pratiques)</li> </ul>		Formateurs INSEI et intervenants extérieurs	

## AXE 2 : Travailler en équipe et avec les partenaires

Identifiant : 24NDGS6091

Identifiant : 24NDGS6091			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
Personne ressource éducation inclusive dans les collèges, lycées et lycées professionnels : positionnement, démarche, outils et partenariats	25 heures	Du 08/10/2024 au 14/05/2025	20
	Format	Mardi 08/10/24 17h30-19h Mercredi 09/10/24 14h-17h Mercredi 04/12/24 14h-17h Mardi 28/01/25 17h30-19h Mercredi 29/01/25 14h-17h Mercredi 26/03/25 14h-17h Mardi 13/05/25 17h30-19h Mercredi 14/05/25 14h-17h + 5h30 de contenus asynchrones	
	Hybride		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés	Distanciel	INSEI	
<b>Objectifs</b> Objectif principal — Le collège/lycée inclusif : accompagner les changements à opérer au niveau d'un établissement du second degré, pour répondre collectivement aux besoins éducatifs particuliers des élèves. Sous-objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir analyser son environnement professionnel pour identifier les pistes d'amélioration et les leviers à activer.</li> <li>• Négocier avec son chef d'établissement pour un pilotage efficient de la politique inclusive de l'établissement.</li> <li>• Identifier les démarches et outils pour créer des équipes de travail efficaces.</li> <li>• Accompagner les changements de pratiques professionnelles des enseignants non-spécialisés.</li> <li>• Mettre en place un groupe de travail sur l'amélioration de l'organisation collective en faveur des élèves à BEP</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apports théoriques :</li> <li>• La conduite du changement en faveur de l'éducation inclusive.</li> <li>• Outils et méthode d'analyse de son environnement professionnel</li> <li>• Obstacles aux changements de pratiques professionnelles, postures et actions de la personne-ressource</li> <li>• Processus motivationnels chez les enseignants.</li> <li>• Collectifs de travail efficaces et communauté d'apprentissage professionnelle</li> <li>• Activités pratiques :</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formateurs de l'INSEI ayant une expérience de l'accompagnement d'EPL (équipe de direction et équipes enseignantes).</li> <li>• Maîtres de conférences spécialistes des thématiques abordées.</li> <li>• Professionnels de terrain ayant expérimenté un projet de changement pour l'éducation inclusive.</li> <li>• Anciens stagiaires de ce module de formation (pour partage d'expérience sur les changements opérés dans leurs établissements à l'issue du stage).</li> </ul>	

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Le temps de travail asynchrone permettra au stagiaire l'expérimentation dans son propre établissement de pratiques et d'outils proposés. Un temps d'échanges sera programmé pour faciliter l'appropriation des contenus proposés.</li></ul> |  |
|---|--|

## AXE 2 : Travailler en équipe et avec les partenaires

<b>Identifiant : 24NDGS6092</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Parcours de formation et d'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap	25 heures	Du 14/10/2024 au 18/10/2024	25
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	EAFC  533 Av. Abbé Paul Parguel, 34090 Montpellier	EAFC Montpellier	
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner la formation qualifiante et diplômante des élèves en situation de handicap.</li> <li>• Identifier les enjeux de l'insertion professionnelle.</li> <li>• Cerner les problématiques particulières des jeunes en situation de handicap et les répercussions sur l'élaboration de leur parcours de formation.</li> <li>• Approfondir la réflexion sur la construction du parcours de formation au lycée en vue de l'insertion professionnelle.</li> <li>• Identifier l'apport des dispositifs déployés dans leur accompagnement au lycée, et notamment repérer les réponses adaptées que peut apporter l'Ulis.</li> <li>• Réfléchir au processus d'évaluation et de certification.</li> <li>• Connaître et travailler avec les différents acteurs et partenaires concernés par la formation et l'insertion professionnelle.</li> <li>• Explorer les diverses perspectives d'accès vers l'emploi et le supérieur.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accompagnement du jeune dans l'élaboration d'un projet professionnel.</li> <li>• Le repérage des besoins particuliers, l'évaluation des compétences des adolescents en situation de handicap.</li> <li>• La co-élaboration d'approches professionnelles pour organiser,</li> <li>• élaborer et accompagner des parcours de formation vers</li> <li>• l'insertion professionnelle.</li> <li>• Les dispositifs de formation et d'insertion, le repérage et le</li> <li>• travail avec les partenaires, la coopération avec les familles.</li> <li>• La sortie du lycée et la poursuite de formation</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller technique École inclusive</li> <li>• IEN-ASH</li> <li>• CP ASH</li> <li>• Formateurs école inclusive</li> <li>• Enseignants référents</li> <li>• Chefs d'établissement</li> <li>• Intervenants extérieurs du secteur sanitaire et médico-</li> <li>• social</li> <li>• Partenaires de la formation et de l'insertion</li> <li>• Partenaires de l'université</li> <li>• Partenaires associatifs</li> </ul>	

## AXE 2 : Travailler en équipe et avec les partenaires

<b>Identifiant : 24NDGS6093</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Le métier d'AESH : gestes professionnels, coopération au profit du parcours des élèves en situation de handicap	50 heures	Du 04/11/2024 au 08/11/2024	100
	<b>Format</b>	Du 19/05/2025	
	Distanciel uniquement	au 23/05/2025	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	Distanciel	INSEI	
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappeler les principes essentiels de l'accompagnement dans toutes ses dimensions</li> <li>• Penser ensemble les espaces de co-construction et de coopération (Ed.nat., ESMS, familles, personnes accompagnées)</li> <li>• Dépasser les assignations par type de handicap ou troubles pour parvenir à s'intéresser aux besoins particuliers</li> <li>• S'appuyer sur des expertises professionnelles et d'usage partagées</li> <li>• Partager des outils</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>	<b>Intervenants</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le cadre législatif et institutionnel, les textes de référence, l'historique des AESH</li> <li>• Les axes généraux et particuliers du déploiement des espaces d'accompagnement dont l'état de la transformation de l'offre médico-sociale</li> <li>• Modèles de référence liés aux représentations du handicap ainsi qu'à la promotion de l'autodétermination</li> <li>• Apports théoriques et pratiques relatifs à la mise en place de la coopération</li> <li>• Réflexions conjointes sur la place des familles et des élèves dans le processus de co-construction des parcours</li> <li>• Apports spécifiques (accompagner un élève avec TSA, prendre en compte les éléments de développement, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formateurs INSEI</li> <li>• Intervenants extérieurs.</li> </ul>		

## AXE 2 : Travailler en équipe et avec les partenaires

<b>Identifiant : 24NDGS6094</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Exercer les missions de personne ressource pour le déploiement d'une école pleinement inclusive	25 heures	Du 04/11/2024 au 08/11/2024	25
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	E AFC  533 Av. Abbé Paul Parguel, 34090 Montpellier	E AFC Montpellier	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectifs</li> </ul> Participer au déploiement d'une école pleinement inclusive en qualité de personne ressource.			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir les besoins de formation des stagiaires : positionnement initial.</li> <li>Définir le rôle et les missions de personne ressource pour l'éducation inclusive.</li> <li>Appréhender le concept d'accessibilité universelle des apprentissages.</li> <li>Analyser l'environnement professionnel afin de définir les leviers et les freins dans la mise en œuvre de l'école inclusive</li> <li>Analyser les pratiques : contextes, situations, parcours de formation d'élèves.</li> <li>Impulser l'évolution des pratiques professionnelles de la communauté éducative.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseiller technique École inclusive</li> <li>IEN-ASH</li> <li>CP ASH</li> <li>Formateurs école inclusive</li> <li>Enseignants référents</li> <li>Chefs d'établissement</li> <li>Intervenants extérieurs du secteur sanitaire et médico-social</li> </ul>	

## AXE 2 : Travailler en équipe et avec les partenaires

<b>Identifiant : 24NDGS6095</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Coopérer avec le médico-social pour construire ensemble l'école inclusive	25 heures	Du 07/04/2025 au 11/04/2025	30
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	INSPE ACADEMIE GUYANE - Université de Guyane  Rte de BADUEL - 97300 CAYENNE	EAFC de Guyane Rectorat Troubiran	
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les obstacles et facilitateurs à la mise en oeuvre d'actions coordonnées</li> <li>• Renforcer le partenariat entre les établissements scolaires et les ESMS</li> <li>• Faire évoluer et articuler les pratiques de l'EN et du Médico-social au sein des PIAL</li> <li>• Promouvoir le travail collaboratif entre les acteurs</li> <li>• S'approprier des outils de partage d'informations, institutionnels ou coconstruits</li> <li>• Construire des réponses cohérentes et adaptées aux besoins des élèves, à leur projet et à leur parcours</li> <li>• Inscrire les pratiques dans une dynamique inclusive</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat des lieux de l'offre EN et Médico-social</li> <li>• Enjeux et freins d'une communication efficace</li> <li>• Décret relatif à la coopération EN/MS</li> <li>• Partage d'expérience</li> <li>• Préconisation du PPS</li> <li>• Rôle et place des familles</li> <li>• Moyens de compensation pour réaliser un parcours de formation réussi</li> <li>• Référentiels des différents acteurs</li> <li>• Evaluation concertée des besoins</li> <li>• Législation</li> <li>• Fonctionnement et contraintes institutionnels respectifs</li> <li>• Connaissances relatives aux situations de handicap</li> <li>• Conditions optimales d'apprentissage</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• DAASEN</li> <li>• ARS</li> <li>• MDPH</li> <li>• CIO</li> <li>• IEN ASH</li> <li>• CPAIEN ASH</li> <li>• EMAS</li> <li>• Responsable académique PIAL / AESH</li> </ul>	

## AXE 2 : Travailler en équipe et avec les partenaires

<b>Identifiant : 24NDGS6096</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Coopération enseignants/AESH : enjeux de l'accompagnement humain et complémentarité des pratiques professionnelles	24h	Du 20/01/2025 au 24/01/2025	20
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; AESH	CANOPE 52 000 Chaumont		Rectorat de l'académie de Reims Circonscription ASH de la Haute-Marne
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appréhender les fonctions et le positionnement des AESH.</li> <li>• Mesurer les enjeux de l'accompagnement humain.</li> <li>• Construire les modalités d'un travail d'équipe efficient entre l'AESH et l'enseignant.</li> <li>• Développer des gestes professionnels collaboratifs .</li> <li>• Construire des gestes de desétayage.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail autour de la connaissance des missions des AESH, représentations et cadre réglementaire.</li> <li>• L'accompagnement scolaire en question : Quelles conditions à la mise en place pour quels résultats ?</li> <li>• Travailler en équipe : Définition et conditions de mise en œuvre.</li> <li>• Point sur la recherche : Le développement de gestes professionnels d'accompagnement efficaces – Pratiques collaboratives.</li> <li>• Comment accompagner les élèves vers l'autonomie ?</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• IEN ASH</li> <li>• CPC ASH</li> <li>• Formateur académique</li> <li>• PR TND</li> <li>• Coordinatrice départementale</li> </ul>	



## AXE 2 : Travailler en équipe et avec les partenaires

<b>Identifiant : 24NDGS6097</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Coopération, intermétier et école inclusive	25 heures	Du 10/03/2025 au 14/03/2025	35
	<b>Format</b>		
	Hybride		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; AESH; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	Inspé de l'académie de Lyon Université Claude Bernard Lyon, 5 rue Anselme, 69004 Lyon (ou autre lieu dans Lyon intra-muros)	Rectorat de Lyon et UCBL Lyon 1- Inspé de l'académie de Lyon	
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier l'ensemble des partenaires avec lesquels la coopération est nécessaire pour construire des parcours de scolarisation et de formation pouvant répondre à l'ensemble des besoins des élèves à besoins éducatifs particuliers.</li> <li>• Consolider les parcours de formation inclusifs des élèves à besoins éducatifs particulier.</li> <li>• Travailler les notions d'inter-métier pour s'inscrire dans une logique de conjugaison d'expertises.</li> <li>• Inclure la place des usagers et l'expertise expérientielle des familles.</li> <li>• Permettre à chaque stagiaire d'élaborer une fiche action à mettre en œuvre dans son territoire d'exercice à l'issue du module</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>	<b>Intervenants</b>		
La collaboration entre acteurs de l'éducation avec une focale sur celle concernant AESH et enseignants. La coopération entre l'Education nationale et le secteur médicosocial/ le secteur sanitaire. Place des professionnels extérieurs à l'école. Prise en compte des demandes des familles. Retour d'expériences : coopération Médicosociale et Education nationale en Auvergne Rhône Alpes, formations croisées, les dispositifs d'autorégulation, UEM A UEE A Présentation de l'équipe de médiation académique TSA de l'académie de Lyon. Le partenariat : identifier les critères de réussite (comment faire pour que ça marche ?).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formateurs éducation nationale</li> <li>• Formateurs Inspé et INSEI</li> <li>• Intervenants extérieurs</li> <li>• Partenaires de l'ARS, du médico social, du secteur sanitaire</li> <li>• Représentants des usagers</li> </ul>		

## AXE 3 Se former dans un contexte professionnel spécifique

## AXE 3 : Se former dans un contexte professionnel spécifique

<b>Identifiant : 24NDGS6098</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Coordonner un dispositif ULIS - (module de professionnalisation)	52h	Du 30/09/2024 au 04/10/2024	10
	<b>Format</b>	Du 12/02/2025 au 13/02/2025	
	Hybride	Du 26/03/2025 au 28/03/2025	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique	INSPE de l'académie de Limoges 209 boulevard de Vanteaux 87036 LIMOGES CEDEX		INSPE LIMOGES
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professionnaliser dans l'emploi les enseignants coordonnateurs en ULIS (école, collège, LP).</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enseigner aux élèves lors des temps de regroupement,</li> <li>• Organiser, planifier et formaliser les interventions des aides humaines au sein du dispositif, dans des classes de référence des élèves et dans l'établissement scolaire.</li> <li>• Animer les relations entre l'ULIS et les partenaires extérieurs. Être personne ressource.</li> </ul>		Coordonnateurs d'une ULIS école, collège et lycée professionnel. Formateurs à l'INSPE de Limoges. Enseignants spécialisés exerçant en dispositif ULIS. Enseignant référent.	

## AXE 3 : Se former dans un contexte professionnel spécifique

<b>Identifiant : 24NDGS6099</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Exercer dans un dispositif ULIS et coordonner son fonctionnement	25 heures	Du 15/10/2024 au 18/10/2024	20
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI	Rectorat de Bordeaux	Rectorat de Bordeaux	
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Consolider des compétences pour exercer les missions du professeur coordinateur ULIS en école ou collège ou lycée</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Informations et repères institutionnels pour coordonner une l'ULIS en cohérence avec l'axe « Ecole inclusive » du projet d'établissement.</li> <li>Les démarches et les ressources pédagogiques facilitant l'inclusion des élèves à besoins particuliers conception, mutualisation et cohérence au sein de la communauté éducative.</li> <li>L'autonomie des élèves. Un enjeu important qui détermine les conditions d'insertion ou de poursuite d'études. Démarches pédagogiques adaptées.</li> <li>Des parcours individualisés, adaptés avec pragmatisme et ambition au projet et aux potentialités de chaque élève.</li> <li>L'usage du LPI au sein de l'établissement. S'approprier pleinement ce nouvel outil dans toute sa dimension pédagogique.</li> <li>Les connaissances nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de l'orientation et de l'insertion socio-professionnelle des élèves en situation de handicap.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>IEN école inclusive</li> <li>Conseillers pédagogiques école inclusive</li> <li>Enseignants spécialisés</li> <li>Partenaires de l'Insertion professionnelle</li> </ul>	

## AXE 3 : Se former dans un contexte professionnel spécifique

<b>Identifiant : 24NDGS6100</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Exercer en SEGPA et répondre aux besoins des élèves	25 heures	Du 20/01/2025 au 23/01/2025	20
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI	Rectorat de Bordeaux		Rectorat de Bordeaux
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des réponses didactiques et pédagogiques adaptées aux besoins identifiés chez les élèves de SEGPA et d'EREA.</li> <li>• Organiser les réponses pédagogiques en équipe, au sein de la SEGPA et en cohérence avec les autres dispositifs mis en œuvre dans le collège pour soutenir le parcours d'élèves en difficulté</li> <li>• Soutenir la mise en œuvre de pratiques inclusives permettant aux élèves de SEGPA de bénéficier de l'action complémentaire de tous les professeurs de collège</li> <li>• Disposer d'éléments de méthode permettant de travailler le parcours avenir avec les élèves et en lien avec leurs familles.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Outils et démarches permettant de répondre aux besoins et de dépasser les obstacles rencontrés par les élèves.</li> <li>• Qualinclus SEGPA une aide au pilotage permettant de consolider au collège</li> <li>• Le volet inclusif du projet d'établissement</li> <li>• La coopération avec les familles et les partenaires. : les outils de communication, le LPI...</li> <li>• L'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnelle des élèves (rôles et missions de tous les partenaires concernés)</li> <li>• L'organisation au sein du collège des différents dispositifs permettant de soutenir le parcours des élèves en situation de difficulté scolaire (devoirs faits, aide personnalisés...)</li> <li>• Le conseil pédagogique au collège : l'accessibilité aux apprentissages des élèves en difficulté en question</li> <li>• Le numérique éducatif au service des élèves en grande difficulté</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• IEN Ecole inclusive</li> <li>• CPD</li> <li>• Professeurs ressource du second degré</li> <li>• IEN IO</li> </ul>	

## AXE 3 : Se former dans un contexte professionnel spécifique

<b>Identifiant : 24NDGS6101</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Collège inclusif et Segpa : stratégies, organisations, argumentaire, modalités pédagogiques, partenariats avec le médico-social, évaluation	25 heures	Du 25/11/2024 au 29/11/2024	25
	<b>Format</b>		
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	INSEI, 58 avenue des Landes, 92150 Suresnes		INSEI
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter, pour les différents acteurs du second degré, la construction et la mise en place d'organisations inclusives au collège, en faveur des élèves de Segpa et des autres élèves en grande difficulté scolaire.</li> <li>Clarifier les concepts et enjeux de l'inclusion, de l'égalité des chances et de l'équité scolaire.</li> <li>En lien avec l'auto-évaluation, permettre l'élaboration d'un programme d'actions dans les établissements et mettre en oeuvre les moyens de les évaluer.</li> <li>Donner les éléments techniques et organisationnels nécessaires à la mise en place de fonctionnements inclusifs au service de la réussite des élèves de Segpa.</li> <li>Construire des stratégies en faveur de la mise en place d'une politique inclusive</li> <li>Faire des participants des personnes ressources au sein de l'établissement.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
En complément d'apports réflexifs sur l'inclusion, l'égalité des chances et l'équité scolaire, le module de formation propose des éléments permettant de faciliter la mise en œuvre d'organisations inclusives par les directeurs adjoints (en matière de fonctionnement et de pilotage) et les enseignants spécialisés (au travers d'apports sur la mission de personne ressource)		Formateurs INSEI, intervenants extérieurs	

## AXE 3 : Se former dans un contexte professionnel spécifique

<b>Identifiant : 24NDGS6102</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Enseigner en Unité d'enseignement dans des établissements sanitaires Scolarisation des élèves avec une maladie somatique invalidante	50 heures	Du 20/01/2025 au 24/01/2025	25
	<b>Format</b>	Du 19/05/2025 au 23/05/2025	
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique	INSEI, 58 avenue des Landes, 92150 Suresnes	INSEI	
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les missions de l'enseignant à l'hôpital et le contexte d'exercice.</li> <li>• Savoir identifier les besoins éducatifs des élèves hospitalisés en raison d'une maladie somatique invalidante et mettre en place les contenus adaptés et modalités pédagogiques variées pour y répondre au plus vite.</li> <li>• Connaître les différents modes d'exercice à l'hôpital et leurs implications : travail avec un petit groupe d'élèves de niveaux hétérogènes (de la maternelle au lycée), travail en individuel au chevet, bilan scolaire.</li> <li>• Savoir travailler en partenariat au sein d'une équipe pluri-professionnelle.</li> <li>• Être acteur dans la continuité pédagogique des élèves hospitalisés.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>	<b>Intervenants</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les différents fonctionnements d'une UE dans un établissement sanitaire selon les modalités d'hospitalisation (séjours de courte ou longue durée, séjours itératifs ; différentes structures hospitalières).</li> <li>• Le cadre réglementaire de la scolarisation des élèves malades, convalescents, hospitalisés et de la continuité pédagogique.</li> <li>• Les répercussions des troubles sur les compétences et modalités d'apprentissage des élèves. L'utilisation du site ressource « Tous à l'école ».</li> <li>• L'évaluation des BEP des élèves et la conduite de bilans pédagogiques de compétences.</li> <li>• La pertinence et le développement de projets pédagogiques interdisciplinaires à l'hôpital avec des temporalités variables.</li> <li>• La découverte et l'expérimentation de modalités d'adaptations par discipline, dont des pratiques engageant les habiletés motrices (pratiques artistiques et sportives) et du matériel spécifique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formateurs de l'INSEI,</li> <li>• Enseignants à l'hôpital spécialisés, coordonnateurs d'UE</li> <li>• Médecin pédiatre</li> <li>• Service APADHE</li> </ul>		

- Les implications de l'enseignement en situation d'urgence (notamment au chevet).
- La mobilisation de la différenciation pédagogique d'un contenu disciplinaire à un groupe d'élèves multiniveaux (1er et 2nd degrés).
- Les aspects psychologiques liés aux maladies somatiques invalidantes et à l'hospitalisation chez les enfants, les adolescents et leur famille.
- La confrontation à la mort pour l'élève et pour l'enseignant.
- Les modalités de collaboration ou partenariat entre l'UE à l'hôpital et l'APADHE (accompagnement pédagogique à domicile) ou l'école d'origine.
- La coordination d'une unité d'enseignement
- Visite d'une UE dans des établissements sanitaires
- L'analyse de pratiques professionnelles



## AXE 3 : Se former dans un contexte professionnel spécifique

<b>Identifiant : 24NDGS6103</b>			
Titre	Durée	Dates	Nombre de participants prévus
SEGPA : postures et leviers pour un collège inclusif	25 heures	Du 26/02/2025 au 26/02/2025	30
	<b>Format</b>	Du 05/03/2025 au 05/03/2025	
	Hybride	Du 12/03/2025 au 14/03/2025  Du 24/04/2025 au 24/04/2025	
Public concerné	Lieu de stage		Opérateur principal
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique	Distanciel les 26/02 (2h), 05/03 (2h), 24/04 (1h30) et 12/06 (1h30)  Présentiel les 12/03 ; 13/03 ; 14/03 Atelier Canopé 51 ; 17 boulevard de la Paix, 51000 Reims		Académie de Reims Réseau Canopé
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier des approches pédagogiques qui encouragent l'inclusion et s'adaptent à la diversité des élèves de 6e et 6e Segpa</li> <li>• Élaborer un processus pour la conception et la mise en œuvre d'un projet inclusif au collège, la 6e inclusive</li> <li>• Développer des compétences pour créer un environnement de classe inclusif où chaque élève se sent valorisé et soutenu dans son apprentissage</li> </ul>			
Contenus de formation	Intervenants		
La formation vise à doter les professionnels des outils, des compétences et des connaissances nécessaires pour créer un environnement inclusif et soutenir les élèves en difficulté au sein de la 6e, en particulier dans le cadre du collège inclusif et de la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (Segpa).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enseignants chercheurs</li> <li>• Chefs d'établissements et DACS</li> <li>• Inspecteurs – IEN ASH</li> <li>•</li> </ul>		

## AXE 3 : Se former dans un contexte professionnel spécifique

<b>Identifiant : 24NDGS6104</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Exercer comme enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap ( ERSEH)	50 heures	Du 30/09/2024 au 04/10/2024	30
	<b>Format</b>	Du 24/03/2025 au 28/03/2025	
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>		<b>Opérateur principal</b>
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés	INSEI, 58 avenue des Landes, 92150 Suresnes		INSEI
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer à la prise de fonction d'enseignant référent, développer les compétences métiers.</li> </ul> <b>Objectifs thématiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser et préciser le positionnement institutionnel des enseignants référents : connaître les missions des enseignants référents</li> <li>S'approprier des connaissances relatives au travail en partenariat avec les différents professionnels et les familles</li> <li>Maîtriser les compétences nécessaires à la préparation et à la conduite des équipes de suivi de scolarisation et des autres espaces d'intervention de l'ERSEH ; identifier et partager des ressources et outils facilitant le travail de l'ERSEH en lien avec ses différents partenaires</li> <li>Développer et préciser des connaissances concernant le parcours de l'élève (orientation, connaissance du médico-social etc).</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réglementations, lois et jurisprudence. L'actualité institutionnelle de l'école inclusive GEVA Sco, PPS, PAP et ESS : suivi personnalisé, équité territoriale et outils de la scolarisation</li> <li>Les théories du handicap : modèle médical, modèle social processus de production du handicap, accessibilité et compensation.</li> <li>Le(s) rôle(s) de l'enseignant référent et son positionnement institutionnel : mieux connaître le secteur médico-social pour accompagner les orientation ; connaissance du mode de fonctionnement de la MDPH ; la conduite et l'animation de réunions.</li> <li>Le travail de partenariat : la collaboration avec les familles, le travail en équipe pluridisciplinaire et avec les partenaires du secteur médico-social</li> <li>Développer une analyse réflexive des pratiques, partage d'expériences, mise en réseau.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Formateurs INSEI</li> <li>Intervenants extérieurs</li> </ul>	

## AXE 3 : Se former dans un contexte professionnel spécifique

<b>Identifiant : 24NDGS6105</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Exercer en réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté (RASED) – compétences relationnelles	50 heures	Du 13/01/2025 au 17/01/2025	30
	<b>Format</b>	Du 17/03/2025 au 21/03/2025	
	Présentiel uniquement		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants non spécialisés; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique	INSPE de l'académie de Versailles - site de Cergy Hirsch (95) – Université CY Cergy Paris	INSPE de l'académie de Versailles	
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Former ou compléter les compétences professionnelles des enseignants spécialisés exerçant au RASED et/ou dans un pôle ressource.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
Deux sessions de 4 jours massés en présentiel  Contenus : <ul style="list-style-type: none"> <li>Définir le champ de l'aide relationnelle</li> <li>S'appuyer sur des tâches didactiques dans toutes les disciplines pour travailler les compétences relationnelles des élèves</li> <li>Inscrire l'aide apportée aux élèves au sein de la classe/en lien avec la classe</li> <li>Co-enseigner autour des compétences relationnelles</li> <li>Être personne ressource pour l'enseignant de la classe et l'accompagner dans ses réponses aux besoins des élèves</li> </ul>		Formateurs en Education Inclusive de l'INSPE de l'académie de Versailles – site Cergy	

## AXE 3 : Se former dans un contexte professionnel spécifique

<b>Identifiant : 24NDGS6106</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Exercer en Segpa, Erea	25 heures	Du 17/03/2025 au 21/03/2025	35
	<b>Format</b>		
	Hybride		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI ;Enseignants non spécialisés ;Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)	Inspé de l'académie de LYON  Université Claude Bernard Lyon, 5 rue Anselme, 69004 Lyon ( ou autre lieu dans Lyon intra-muros)	Rectorat de Lyon et UCBL Lyon-1 Inspé de l'académie de Lyon	
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider des compétences pour exercer en Segpa Erea</li> <li>• Mettre en œuvre des démarches et des outils pour assurer les missions de personne ressource en faveur de l'éducation inclusive</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>	<b>Intervenants</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les démarches et les ressources pédagogiques adaptées : enseignement explicite/ concept d'accessibilité universelle des apprentissages.</li> <li>• Cadrage institutionnel sur la Segpa dans un collège inclusif.</li> <li>• Apports théoriques : les principes éthiques et valeurs de l'Ecole inclusive/ le co-enseignement, un dispositif favorable à la réussite de tous/ personne ressource pour un collège inclusif : vers une évolution de l'identité professionnelle/ De la personne ressource au pôle ressource au sein du collège inclusif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formateurs éducation nationale,</li> <li>• Formateurs Inspé,</li> <li>• Enseignants Segpa, etc.</li> </ul>		

## AXE 3 : Se former dans un contexte professionnel spécifique

<b>Identifiant : 24NDGS6107</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Exercer en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), en établissement régional d'enseignement adapté (EREA) - (module de professionnalisation)	52h	Du 30/09/2024 au 04/10/2024	10
	<b>Format</b>	Du 12/02/2025 au 13/02/2025	
	Hybride	Du 26/03/2025 au 28/03/2025	
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants titulaires du CAPPEI; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique	INSPE de l'académie de Limoges 209 boulevard de Vanteaux 87036 LIMOGES CEDEX	INSPE LIMOGES	
<b>Objectifs</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professionnaliser dans l'emploi les enseignants en SEGPA ou EREA.</li> <li>• Identifier les obstacles rencontrés par les élèves, remédiations et pratiques pédagogiques adaptées.</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enseigner aux élèves des SEGPA et EREA.</li> <li>• Connaître le cadre des actions de l'enseignant, faciliter l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnelle des élèves, se positionner comme enseignant et comme personne ressource.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formateurs de l'Inspé de Limoges,</li> <li>• Directeurs de SEGPA,</li> <li>• Professeurs des écoles spécialisés,</li> <li>• Professeurs de lycée professionnel spécialisés Professeurs de lycées et collèges exerçant en SEGPA,</li> <li>• Enseignant référent.</li> </ul>	

## AXE 3 : Se former dans un contexte professionnel spécifique

<b>Identifiant : 24NDGS6108</b>			
<b>Titre</b>	<b>Durée</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants prévus</b>
Exercer en tant que professeur référent handicap dans les établissements du premier et du second degré	25 heures	Du 27/01/2025 au 31/01/2025	30
	<b>Format</b>		
	Hybride		
<b>Public concerné</b>	<b>Lieu de stage</b>	<b>Opérateur principal</b>	
Enseignants non spécialisés	A préciser suivant le nombre de candidats	EAFC STRASBOURG	
<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une posture professionnelle de l'enseignant référent handicap</li> <li>• Construire une culture professionnelle de l'intermétier</li> <li>• Acquérir les gestes professionnels permettant d'apporter des réponses pédagogiques adaptées aux besoins éducatifs particuliers des élèves</li> </ul>			
<b>Contenus de formation</b>		<b>Intervenants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les rôles et missions de l'enseignant référent handicap : personne ressource, l'accompagnement Travailler en partenariat</li> <li>• Acquérir la culture institutionnelle de l'école inclusive ainsi que ces enjeux : LPI, PPS, PPRE, PAP, PAI</li> <li>• Développer des gestes professionnelles qui visent au plus grand nombre des élèves d'entrer dans les apprentissages et de les y maintenir: enseignement plus explicite et apports de la pédagogie universelle</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• EAFC</li> <li>• Services école inclusive du 67 et 68 , universitaires</li> </ul>	



## Conseils, comités, commissions

### Composition de la commission d'examen des candidatures constituée pour le recrutement du directeur général de France Éducation international

NOR : MEND2414145A

→ Arrêté du 24-5-2024

MENJ - DE SPES 2

---

Vu Code de l'éducation, notamment article R. 314-81 ; décret n° 2019-254 du 27-3-2019 ; avis de vacance d'un emploi de directeur général de France Éducation international publié au Journal officiel de la République française du 6-5-2024

---

**Article unique** – La commission d'examen des candidatures mentionnée à l'article 3 du décret du 27 mars 2019 susvisé, constituée pour pourvoir à l'emploi de directeur général de France Éducation international, est composée comme suit :

**Président** : Thierry Le Goff, secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ;

**Directrice exerçant la tutelle de l'établissement** : Marine Camiade, directrice des affaires financières ;

**Représentant du Premier ministre** : Pascal Chiron, délégué à l'encadrement supérieur des services du Premier ministre ;

**Personnalité externe à l'administration centrale du ministère de tutelle** : Marie-Caroline Missir, directrice générale du réseau Canopé.

Fait le 24 mai 2024,

Pour la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,

Le secrétaire général,

Thierry Le Goff



## Vacance de fonctions

### Directeur ou directrice du groupement d'intérêt public Trousse à projets

NOR : MENF2415323V

→ Avis

MENJ - DAF A2

Les fonctions de directeur ou directrice du groupement d'intérêt public Trousse à projets (GIP TAP) sont vacantes à compter du 1er novembre 2024.

La Trousse à projets est un groupement d'intérêt public (GIP) régi par le chapitre II de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et créé en 2017 à l'initiative du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Son objet est de réaliser des activités d'intérêt général, sans but lucratif, visant à encourager et faciliter la mise en œuvre de projets pédagogiques et éducatifs, l'ouverture de l'école sur son environnement et le développement de partenariats. Ses activités sont déployées au bénéfice des élèves et des communautés scolaires des écoles, collèges et lycées publics et privés sous contrat sur l'ensemble du territoire national.

La Trousse à projets développe et administre la plateforme de financement participatif de l'Éducation nationale, <https://trousseaprojets.fr/>, entièrement dédiée aux projets des enseignants et de leurs élèves. Elle pilote également le volet Parentalité de l'action Territoires numériques Éducatifs déployée par l'État dans 12 départements pilotes. L'objectif de ce volet est d'acculturer toutes les familles au numérique éducatif quel que soit leur capital culturel et matériel initial. Pour l'année 2024, le GIP dispose de 10 ETP et d'un budget de 3 M€ (dont 2,7 M€ pour le projet Territoires numériques éducatifs). Le directeur ou la directrice du GIP TAP coordonne l'ensemble des travaux liés à son activité et au déploiement de ses outils.

Le principal enjeu du GIP pour les prochaines années est de développer son activité tout en améliorant la valeur du service rendu au sein de la communauté éducative. À cet égard, la direction du GIP TAP devra apporter une vision stratégique pour définir les objectifs de moyen terme, identifier les leviers pour les atteindre et faire connaître l'offre de services aux différents acteurs au sein du système éducatif.

Le candidat ou la candidate doit avoir des capacités managériales à animer une équipe en mode projet, à respecter un planning et un budget donné. Il ou elle devra également avoir une bonne connaissance du système éducatif et des pratiques et enjeux du mécénat et du fundraising.

Les dossiers de candidatures, comprenant notamment une lettre de motivation et curriculum vitae détaillé, précisant en particulier les compétences et les capacités et expériences professionnelles du candidat, devront être adressés au plus tard le 21 juin 2024 à Madame la directrice du groupement d'intérêt public Trousse à projets par courriel à l'adresse suivante : [claudie.martens@education.gouv.fr](mailto:claudie.martens@education.gouv.fr).

La fiche de poste est accessible sur la plateforme Choisir le service public.